

LISTE DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026

N °	Objet de la délibération	Vote	Transmission préfecture
2026-CA2-01	Composition du conseil d'administration	adopté	24/06/2026
2026-CA2-02	Compte rendu de la séance du conseil d'administration du 4 février 2026	adopté	24/06/2026
2026-CA2-03	Relevé de décisions du directeur prises par délégation du conseil d'administration	adopté	24/06/2026
2026-CA2-04	Encadrement juridique des risques de prise illégale d'intérêt	adopté	24/06/2026
2026-CA2-05	Élection du bureau	adopté	24/06/2026
2026-CA2-06	Composition du bureau élargi	adopté	24/06/2026
2026-CA2-07	Élection des membres de la CAO	adopté	24/06/2026
2026-CA2-08	Désignation du représentant à Atlantique Accession Solidaire	adopté	24/06/2026
2026-CA2-09	Compte administratif 2025	adopté	25/06/2026
2026-CA2-10	Compte de gestion 2025	adopté	25/06/2026

Les délibérations sont consultables :

En ligne, sur le site internet de l'EPF de Loire-Atlantique : epfloireatlantique.fr

Ou à l'**EPF de Loire-Atlantique**
Établissement Public Foncier Local
11, rue Arthur III
44200 NANTES
tél : 02 30 32 18 30

DÉLIBÉRATION n° 2026-CA2-01

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : 12 juin 2026

Titulaires présents :

Leïla THOMINIAUX	représentant le Département de Loire-Atlantique
Jean CHARRIER	représentant le Département de Loire-Atlantique
Agnès PARAGOT	représentant le Département de Loire-Atlantique
Anthony DESCLOZIERS	représentant Nantes Métropole
Delphine BONAMY	représentant Nantes Métropole
Hervé CAMUS	représentant Nantes Métropole
Claudine CIGLIA	représentant Nantes Métropole
Christophe COTTA	représentant Saint-Nazaire Agglo
Hubert TREGOU	représentant Pornic Agglo Pays de Retz
Rémi BESLÉ	représentant Redon Agglomération
Jean-Guy CORNU	représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo
Stéphane MABIT	représentant la communauté de communes Sèvre et Loire
Marie-Irène BOUIN	représentant la communauté de communes de Châteaubriant-Derval
Yannick FÉTIVEAU	représentant Grand Lieu Communauté
André LANCIEN	représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon
Jean-Michel EMPROU	représentant la communauté de communes Sud Estuaire
Simone BURON	représentant la communauté de communes de Nozay

Titulaires ayant donné pouvoir :

Chloé GIRARDOT-MOITIE	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Leïla THOMINIAUX
David MARTINEAU	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Jean CHARRIER
Christiane VAN GOETHEM	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Jean-Michel CRAND	représentant Saint-Nazaire Agglo, ayant donné pouvoir à Christophe COTTA
Stéphane POILVÉ	représentant la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, ayant donné pouvoir à Rémi BESLÉ

Suppléants présents :

Jean-Luc GUIHAL	représentant la communauté de communes Sud Retz Atlantique
Clotilde SHAMMAS	représentant Pays de Blain Communauté

Assistaient également à la séance sans droit de vote :

Jean-François BUCCO	directeur de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves LE GRAND	directeur administratif et financier de l'EPF de Loire-Atlantique
Justine COZ	responsable pôle foncier de l'EPF de Loire-Atlantique
Ronan MARJOLET	responsable études de l'EPF de Loire-Atlantique
Mathieu GUICHETEAU	responsable pôle travaux et patrimoine de l'EPF de Loire-Atlantique
Frédéric BOUCAULT	vice-président de la communauté de communes Erdre et Gesvres

Présents et suppléés : 19

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Pour : 24. Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration,

Le quorum étant constaté,

- VU** les articles L.324-1 et suivants du Code de l'urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux ;
- VU** les statuts de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le règlement intérieur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** la délibération 2026-051 du conseil métropolitain de Nantes Métropole du 27 avril 2026 ;
- VU** la délibération 2026.00097 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région nazairienne et de l'Estuaire du 28 avril 2026 ;
- VU** la délibération 096C20260611 du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays d'Ancenis du 11 juin 2026 ;
- VU** la délibération 2026-199 du conseil communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz du 7 mai 2026 ;
- VU** la délibération n°5 du conseil communautaire de Redon Agglomération du 27 avril 2026 ;
- VU** la délibération 26.05.2026-16 du conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo du 26 mai 2026 ;
- VU** la délibération D20260506-17 du conseil communautaire de la communauté de communes Sèvre et Loire du 6 mai 2026 ;
- VU** la délibération 2026-031 du conseil communautaire de la communauté de communes Châteaubriant-Derval du 7 mai 2026 ;
- VU** la délibération DE091-C050526 du conseil communautaire de Grand Lieu Communauté du 5 mai 2026 ;
- VU** la délibération 19_07-05-026 du conseil communautaire de la communauté de communes Estuaire et Sillon du 7 mai 2026 ;
- VU** la délibération 2026-040 du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois du 7 mai 2026 ;
- VU** la délibération DEL2026-081 du conseil communautaire de la communauté de communes Sud Estuaire du 30 avril 2026 ;
- VU** la délibération 75 5.3.6 du conseil communautaire de Sud Retz Atlantique Communauté du 5 mai 2026 ;
- VU** la délibération 2026-05-13 du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté du 6 mai 2026 ;
- VU** la délibération 055-2026 du conseil communautaire de la communauté de communes de Nozay du 5 mai 2026.

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour la liste des membres du conseil d'administration suite aux modifications de représentation délibérées par les intercommunalités du territoire à l'issue des élections municipales de mars 2026.

CONSIDÉRANT que les désignations des représentants de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et de la communauté de communes Erdre et Gesvres ne sont pas intervenues à cette date et n'ont donc pas été reçues.

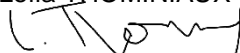
Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la liste des membres du conseil d'administration :

Catégorie (art. 10 statuts)	Collectivité	Titulaires	Suppléants
Département de Loire-Atlantique		Chloé GIRARDOT-MOITIÉ	Lydia MEIGNEN
		Leïla THOMINIAUX	Carole GRELAUD
		Jean CHARRIER	Ugo BESSIÈRE
		David MARTINEAU	Didier CADRO
		Agnès PARAGOT	Serge MOUNIER
		Christiane VAN GOETHEM	Erwan BOUVAIS
Intercommunalité de plus de 500 000 habitants	Nantes métropole	Anthony DESCLOZIERS	Aïcha BASSAL
		Olivier CHÂTEAU	François BLANCHARD
		Aziliz GOUEZ	Christophe JOUIN
		Delphine BONAMY	Adam BRASSART
		Hervé CAMUS	Anthony BERAUD
		Claudine CIGLIA	Claudette AUFFRAY
Intercommunalité de 100 000 à 500 000 habitants	CARENE	Jean-Michel CRAND	Céline GIRARD-RAFFIN
		Christophe COTTA	Aurélie MARTIN-LAUNAY
Intercommunalités de 50 000 à 100 000 habitants	CAP Atlantique	<i>Non désigné</i>	<i>Non désigné</i>
	COMPA	Sonia FEUILLÂTRE	Séverine DUGUEY
	Pornic Agglo Pays de Retz	Hubert TRÉGOU	Christophe BITAUDEAU
	Erdre et Gesvres	<i>Non désigné</i>	<i>Non désigné</i>
	Redon Agglomération	Rémi BESLÉ	Hubert du PLESSIS
	Clisson Sèvre Maine Agglo	Jean-Guy CORNU	Véronique NEAU-REDOIS
	Sèvre et Loire	Stéphane MABIT	Pascal EVIN
Intercommunalités de moins de 50 000 habitants	Chateaubriant Derval	Marie-Irène BOUIN	Catherine CIRON
	Grand Lieu	Yannick FÉTIVEAU	Johann BOBLIN
	Estuaire et Sillon	André LANCIEN	Pascal MARTIN
	Pontchâteau Saint-Gildas	Stéphane POILVÉ	Gaëtan TREHELLO
	Sud Estuaire	Jean-Michel EMPROU	Sylvie GAUTREAU
	Sud Retz Atlantique	Manuella PELLETIER-SORIN	Jean-Luc GUIHAL
	Pays de Blain	Thomas JOUAN	Clotilde SHAMMAS
	Nozay	Simone BURON	Katia de SAINT-JUST

La Présidente de l'Établissement public foncier
de Loire-Atlantique

Leïla THOMINIAUX



DÉLIBÉRATION n° 2026-CA2-02

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 FÉVRIER 2026

Date de convocation : 12 juin 2026

Titulaires présents :

Leïla THOMINIAUX	représentant le Département de Loire-Atlantique
Jean CHARRIER	représentant le Département de Loire-Atlantique
Agnès PARAGOT	représentant le Département de Loire-Atlantique
Anthony DESCLOZIERS	représentant Nantes Métropole
Delphine BONAMY	représentant Nantes Métropole
Hervé CAMUS	représentant Nantes Métropole
Claudine CIGLIA	représentant Nantes Métropole
Christophe COTTA	représentant Saint-Nazaire Agglo
Hubert TREGOU	représentant Pornic Agglo Pays de Retz
Rémi BESLÉ	représentant Redon Agglomération
Jean-Guy CORNU	représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo
Stéphane MABIT	représentant la communauté de communes Sèvre et Loire
Marie-Irène BOUIN	représentant la communauté de communes de Châteaubriant-Derval
Yannick FÉTIVEAU	représentant Grand Lieu Communauté
André LANCIEN	représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon
Jean-Michel EMPROU	représentant la communauté de communes Sud Estuaire
Simone BURON	représentant la communauté de communes de Nozay

Titulaires ayant donné pouvoir :

Chloé GIRARDOT-MOITIE	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Leïla THOMINIAUX
David MARTINEAU	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Jean CHARRIER
Christiane VAN GOETHEM	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Jean-Michel CRAND	représentant Saint-Nazaire Agglo, ayant donné pouvoir à Christophe COTTA
Stéphane POILVÉ	représentant la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, ayant donné pouvoir à Rémi BESLÉ

Suppléants présents :

Jean-Luc GUIHAL	représentant la communauté de communes Sud Retz Atlantique
Clotilde SHAMMAS	représentant Pays de Blain Communauté

Assistaient également à la séance sans droit de vote :

Jean-François BUCCO	directeur de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves LE GRAND	directeur administratif et financier de l'EPF de Loire-Atlantique
Justine COZ	responsable pôle foncier de l'EPF de Loire-Atlantique
Ronan MARJOLET	responsable études de l'EPF de Loire-Atlantique
Mathieu GUICHETEAU	responsable pôle travaux et patrimoine de l'EPF de Loire-Atlantique
Frédéric BOUCAULT	vice-président de la communauté de communes Erdre et Gesvres

Présents et suppléés : 19

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Pour : 24. Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration,

Le quorum étant constaté,

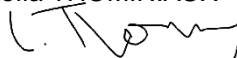
- VU** les articles L.324-1 et suivants du Code de l'urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux ;
- VU** les statuts de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le règlement intérieur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du 19 octobre 2017 portant nomination du Directeur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le compte rendu présenté.

Après en avoir délibéré,

ADOpte le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 4 février 2026.

La Présidente de l'Établissement public foncier
de Loire-Atlantique

Leïla THOMINIAUX



ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 février 2026

Procès-verbal

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique s'est réuni en son siège du 11, rue Arthur III 44200 NANTES, le mercredi 4 février 2026 à 10 h 00.

Date de convocation : 23 janvier 2026

Titulaires présents :

Leïla THOMINIAUX	représentant le Département de Loire-Atlantique
Agnès PARAGOT	représentant le Département de Loire-Atlantique
Jean-Michel CRAND	représentant la CARENE
Alain GEFROY	représentant la CARENE
Françoise RELANDEAU	représentant Pornic Agglo Pays de Retz
Yannick FÉTIVEAU	représentant Grand Lieu Communauté
Daniel JACOT	représentant la communauté de communes Sud Retz Atlantique
Jean-Pierre MARCHAIS	représentant la communauté de communes Sèvre et Loire
Emmanuel VAN BRACKEL	représentant Pays de Blain Communauté
Claire TRAMIER	représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon

Titulaires ayant donné pouvoir :

Chloé GIRARDOT-MOITIE	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Leïla THOMINIAUX
Jean CHARRIER	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Alain GEFROY
Laure BESLIER	représentant Nantes Métropole, ayant donné pouvoir à Yannick FÉTIVEAU
Pascal PRAS	représentant Nantes Métropole, ayant donné pouvoir à Jean-Michel CRAND
Aziliz GOUEZ	représentant Nantes Métropole, ayant donné pouvoir à Claire TRAMIER
André SALAUN	représentant Nantes Métropole, ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MARCHAIS
Fabrice CUCHOT	représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo, ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Dominique DAVID	représentant la communauté de communes de Châteaubriant-Derval, ayant donné pouvoir à Daniel JACOT
Marie-Chantal GAUTIER	représentant la communauté de communes de Nozay, ayant donné pouvoir à Emmanuel VAN BRACKEL
Sylvie GAUTREAU	représentant la communauté de communes Sud Estuaire, ayant donné pouvoir à Françoise RELANDEAU

Suppléant présent :

Jacques GARREAU	représentant Nantes Métropole
Philippe JOURDON	représentant la COMPA
Jacques POULAIN	représentant Redon Agglomération

Assistaient également à la séance sans droit de vote :

Jean-François BUCCO	directeur de l'EPF de Loire-Atlantique
Justine COZ	responsable du pôle foncier de l'EPF de Loire-Atlantique
Ronan MARJOLET	responsable études de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves LE GRAND	directeur administratif et financier de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves DEPEYRE	payeur départemental

Secrétaire de séance : Jean-François BUCCO

La séance du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire Atlantique s'ouvre, après que le quorum requis a été constaté par la présidente, **Leïla THOMINIAUX**.

Leïla THOMINIAUX présente l'ordre du jour :

1 – Administration – Gouvernance

- Compte rendu de la séance du conseil d'administration du 3 décembre 2025
- Relevé des décisions du directeur prises par délégation du conseil d'administration
- Renforcement temporaire des délégations accordées au directeur

2 – Dossiers fonciers

- 18 dossiers d'acquisitions
- 4 prolongations de portage
- 14 cessions, dont 6 cessions partielles, 1 cession d'usufruit, 2 attributions de Fonds SRU et 3 attributions de minoration foncière

3 – Études - Accompagnements - Partenariats

- Convention d'accompagnement aux études stratégiques pour l'élaboration de l'inventaire des zones d'activités et du foncier économique pour Sud Retz Atlantique Communauté

3 – Finances – Juridique – Ressources humaines

- Portages fonciers de long terme : feuille de route 2026/2027 - point d'information
- Quitus (25 dossiers)
- Exécution comptable 2025 (provisoire) - point d'information
- Budget primitif 2026
- Rémunération du directeur

ADMINISTRATION - GOUVERNANCE

Délibération n°2026-CA1-01 – PV du CA du 3 décembre 2025

Leïla THOMINIAUX précise qu'il s'agit d'approuver le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 3 décembre 2025. Elle demande aux membres s'ils ont des remarques (pas de remarque) et met au vote la délibération n°1 (pas d'opposition, d'avis contraire ou d'abstention).

La délibération n°1 approuvant le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 3 décembre 2025 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou suppléés.

Délibération n°2026-CA1-02 – Relevé des décisions

Leïla THOMINIAUX indique qu'il s'agit de prendre acte des décisions prises par le directeur par délégation du conseil d'administration.

Date du CA	DÉCISIONS	Date	Transmission Préfecture
25/06/2025	Convention cadre Pornic Agglo Pays de Retz 2025-2027	27/10/2025	04/11/2025
02/04/2025	Convention d'action foncière et Comodat SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU 47, rue de l'Hôtel de Ville	03/11/2025	04/11/2025
11/05/2021	Fixation de prix CLISSON La Porte Palzaise AI 517	03/11/2025	04/11/2025
25/06/2025	Convention Accompagnement Stratégie Foncière (Élaboration du schéma d'accueil et d'implantation des entreprises) Pays de Blain Communauté	05/11/2025	06/11/2025
09/10/2024	Fixation de prix LE CROISIC 6, rue Jean Gouzo	03/11/2025	06/11/2025
04/12/2024	Fixation de prix BOUGUENAIS 15, rue Eugène Pottier	05/11/2025	06/11/2025
02/04/2025	Fixation de prix SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU 47, rue de l'Hôtel de Ville	05/11/2025	06/11/2025

Date du CA	DÉCISIONS	Date	Transmission
19/10/2022	Consignation SAINT-MARS-DU-DÉSERT 15, rue du 3 août 1944	12/11/2025	13/11/2025
06/12/2023	Réalisation d'un contrat de prêt SAINT-BREVIN-LES-PINS Îlots Alfred Drrand	14/11/2025	18/11/2025
19/06/2024	Convention de veille et accompagnement aux études stratégiques ASSÉRAC	04/01/2025	20/11/2025
24/09/2025	Convention d'action foncière PORNICHET Ilot Paris-Mazy - Avenant n°2	28/10/2025	20/11/2025
06/12/2023	Convention d'action foncière SAINT-MALO-DE-GUERSAC Rue du Pin - Avenant n°1	28/10/2025	20/11/2025
24/09/2025	Convention d'action foncière et Comodat NANTES 192 route de Rennes	24/11/2025	25/11/2025
24/09/2025	Convention d'action foncière et Comodat BESNÉ 7 chemin du Pilon	28/10/2025	25/11/2025
04/12/2024	Convention d'action foncière et Comodat SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF La Dalonnerie	06/11/2025	27/11/2025
24/09/2025	Fixation de prix LE CROISIC Rue du Flot (cession)	01/12/2025	02/12/2025
25/06/2025	Fixation de prix PONT-SAINT-MARTIN 8-10, rue de Nantes (mino)	01/12/2025	02/12/2025
24/09/2025	Fixation de prix PORNICHET 1B, avenue du Général de Gaulle	01/12/2025	02/12/2025
24/09/2025	Fixation de prix PORNICHET 1, avenue du Général de Gaulle	01/12/2025	02/12/2025
15/06/2022	Fixation de prix LA REMAUDIÈRE 35, rue Anne de Bretagne	01/12/2025	02/12/2025
25/06/2025	Fixation de prix SUCÉ-SUR-ERDRE 16, place Aristide Briand	01/12/2025	02/12/2025
09/10/2024	Fixation de prix DIVATTE-SUR-LOIRE 12, rue du Calvaire	01/12/2025	02/12/2025
24/09/2025	Fixation de prix SAINT-HERBLAIN La Solvardière (CR 362)	01/12/2025	02/12/2025
24/09/2025	Fixation de prix SAINT-HERBLAIN La Solvardière (CR 418)	01/12/2025	02/12/2025
15/02/2021	Fixation de prix LE POULIGUEN 28, avenue de Llantwit Major	01/12/2025	02/12/2025
24/09/2025	Fixation de prix - GORGES 9, rue du Général Audibert	01/12/2025	02/12/2025
25/06/2025	Fixation de prix SAINT-LYPHARD 2 et 4, rue des Chênes	01/12/2025	02/12/2025
02/04/2025	Fixation de prix SAINT-MARS-DU-DÉSERT Impasse du Dr Alain Gauthier	01/12/2025	02/12/2025
20/09/2023	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage GRANDCHAMP-DES-FONTAINES Rue Gaston Launay / Rue du Perray	13/10/2025	04/12/2025
19/06/2024	Convention de veille et d'accompagnement aux études stratégiques- Stratégie foncière multisite GORGES	02/12/2025	04/12/2025
25/06/2025	Fixation de prix PONT-SAINT-MARTIN 8-10, rue de Nantes	01/12/2025	08/12/2025
06/12/2023	Fixation de prix PLESSÉ 6, rue de la Tahinière	04/12/2025	08/12/2025
24/09/2025	Fixation de prix SAINT-JEAN-DE-BOISEAU 12 bis, rue du Landas	04/12/2025	08/12/2025
24/09/2025	Fixation de prix SAINT-JEAN-DE-BOISEAU 8-10, rue du Landas	04/12/2025	08/12/2025
24/09/2025	Fixation de prix PAIMBOEUF 15 ter, rue Ferréol Prezelin	04/12/2025	08/12/2025
25/06/2025	Fixation de prix MONTBERT 3, place du Lavoir	04/12/2025	08/12/2025
02/04/2025	Fixation de prix SUCÉ-SUR-ERDRE 11, rue de Casson	04/12/2025	08/12/2025
05/02/2025	Fixation de prix LE PALLET 4, rue Pierre Abélard	04/12/2025	08/12/2025

Date du CA	DÉCISIONS	Date	Transmission
05/02/2025	Convention d'action foncière LES SORINIÈRES Rue de Nantes Avenant N°1	18/11/2025	08/12/2025
24/09/2025	Convention d'action foncière et Comodat SAINT-JEAN-DE-BOISEAU Rue du Landas	08/12/2025	08/12/2025
24/09/2025	Convention d'action foncière VIGNEUX-DE-BRETAGNE Place de l'Église Avenant N°2	08/12/2025	08/12/2025
02/04/2025	Convention tripartite minoration foncière et SRU EPF Atlantique Habitations PONT-SAINT-MARTIN 8-10, rue de Nantes	09/12/2025	10/12/2025
02/04/2025	Fixation de prix SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS Place Notre-Dame du Chatelier	12/12/2025	12/12/2025
24/09/2025	Fixation de prix DIVATTE-SUR-LOIRE Rue du Calvaire Bâtiment A	12/12/2025	12/12/2025
24/09/2025	Fixation de prix DIVATTE-SUR-LOIRE Rue du Calvaire Bâtiment B	12/12/2025	12/12/2025
24/09/2025	Fixation de prix DIVATTE-SUR-LOIRE Rue du Calvaire Bâtiment C	12/12/2025	12/12/2025
09/10/2024	Déconsignation LES SORINIÈRES 7, rue de Nantes	12/12/2025	12/12/2025
04/02/2026	Fixation de prix LE PALLET Fosses Blandin	12/12/2025	15/12/2025
04/02/2026	Convention d'action foncière et Comodat MONTBERT 3, place du Lavoir	12/12/2025	15/12/2025
03/12/2025	Fixation de prix SAINT-JEAN-DE-BOISEAU 13 et 13B, rue du Prieuré	12/12/2025	16/12/2025
05/02/2025	Fixation de prix SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE 10, rue Jean Moulin AK801	15/12/2025	16/12/2025
05/02/2025	Fixation de prix SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE 10, rue Jean Moulin AK802	15/12/2025	16/12/2025
05/02/2025	Fixation de prix SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE 12-14 rue Jean Moulin	15/12/2025	16/12/2025
03/12/2025	Marché Accord cadre pour la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité foncière / immobilière	03/12/2025	22/12/2025

Date du CA	ACQUISITIONS	Date	Transmission Préfecture
24/09/2025	PORNIC 59, rue de Verdun	03/11/2025	
14/02/2024	CLISSON Porte Palzaise	07/11/2025	
25/06/2025	GUENROUËT 11, place de l'Église	07/11/2025	
02/04/2025	SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU 47, rue de l'Hôtel de Ville	19/11/2025	
04/12/2024	BOUGUENNAIS OAP Rue Eugène Pottier	04/12/2025	
24/09/2025	SAINT-JEAN-DE-BOISEAU Rue du Landas (deux actes)	17/12/2025	
25/06/2025	SUCÉ-SUR-ERDRE Écoles	18/12/2025	
16/06/2020	HAUTE-GOULAINNE 1 et 3, rue du Sablais	19/12/2025	
17/04/2024	PRÉFAILLES 8, place du Marché	22/12/2025	
24/09/2025	PORNICHET Ilot Paris	23/12/2025	

Date du CA	CESSIONS	Date	Transmission
25/06/2025	LE LOROUX-BOTTEREAU Ancien site hospitalier	20/10/2025	
04/12/2024	HAUTE-GOULAIN La Douarderie	07/11/2025	
25/06/2025	PONT-SAINT-MARTIN 8, rue de Nantes	09/12/2025	
25/06/2025	PONT-SAINT-MARTIN 8bis, rue de Nantes	09/12/2025	
25/06/2025	PONT-SAINT-MARTIN 10, rue de Nantes	09/12/2025	
25/06/2025	PONT-SAINT-MARTIN 10, rue de Nantes (garage)	09/12/2025	
24/09/2025	LE CROISIC Rue du Flot (deux actes)	11/12/2025	
04/12/2024	LES-MOUTIERS-EN-RETZ 7, rue de Prigny	22/12/2025	

Date du CA	PRÉEMPTIONS	Date	Transmission Préfecture
03/12/2025	BLAIN - 971 route de Nozay	18/12/2025	18/12/2025
15/02/2021	LE POULIGUEN - 34 avenue de Llantwit Major	18/12/2025	18/12/2025
03/12/2025	SAVENAY - 4, boulevard Branly	31/12/2025	07/01/2026

Date du CA	ADMINISTRATION	Date	Transmission Préfecture
19/10/2017	Titres-restaurant	08/12/2025	08/12/2025

Jean-François BUCCO ajoute que ce relevé comporte les décisions prises par le directeur en application des décisions du conseil d'administration. Il n'apporte pas de remarque particulière, si ce n'est un arrêté pris en fin d'année concernant l'augmentation de la valeur du ticket restaurant pour les collaborateurs.

Leïla THOMINIAUX demande aux membres s'ils ont des questions, des remarques (aucune remarque) et met au vote la délibération n°2 (pas d'opposition, d'avis contraire ou d'abstention).

La délibération n°2 prenant acte des décisions du directeur est adoptée à l'unanimité des membres présents ou suppléés.

Délibération n°2026-CA1-03 – Renforcement temporaire des délégations accordées au directeur

Jean-François BUCCO rappelle que le conseil d'administration a la possibilité de déléguer de manière relativement importante ses pouvoirs au directeur. Pour ce qui concerne les EPF locaux, le code d'urbanisme prévoit que la délégation puisse être très large à l'exception de ce qui est prévu à l'article 324 5 du code qui concerne les documents budgétaires (budget, compte administratif, décision modificative, budget supplémentaire), le vote de la taxe spéciale d'équipement) ainsi que la nomination du directeur lui-même. À l'exception de ces trois points, il est possible de déléguer au directeur à peu près la totalité des pouvoirs de décision. La prochaine réunion du conseil d'administration, le 24 juin 2026, sera un conseil d'installation où en plus des élections du bureau et les délégations, les seules décisions proposées aux élus seront les votes du compte administratif et l'affectation des résultats. Aussi, il est proposé, dans l'intervalle entre la présente séance de conseil d'administration et le 30 septembre et afin de garantir la continuité de l'activité, de pouvoir donner suite à d'éventuelles sollicitations, par exemple de la part de Nantes Métropole ou de Saint-Nazaire Agglomération, de confier l'ensemble du pouvoir de décision au directeur. Cette délégation temporaire a été évoquée en bureau. Il est convenu de recueillir l'avis de la présidente pour chaque sollicitation avant de signer des acquisitions, des préemptions ou des cessions. Les décisions sur le règlement du personnel ou la fixation des effectifs en sont exclues ; il s'agit d'éléments sur lesquels les futurs élus seront en situation de décider.

Leïla THOMINIAUX précise qu'il s'agit de maintenir le bon fonctionnement de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, pour répondre aux sollicitations des communes et continuer d'être le plus réactif possible jusqu'au renouvellement des instances. Le conseil d'administration prévu en septembre 2026 reprendra

l'examen de tous les dossiers. Elle demande aux membres s'ils ont des remarques (pas de remarque) et met au vote la délibération n°3 (pas d'opposition, d'avis contraire ou d'abstention).

La délibération n°3 approuvant le renforcement temporaire des délégations accordées au directeur est adoptée à l'unanimité des membres présents ou suppléés.

DOSSIERS FONCIERS

Délibération n°2026-CA1-04 à Délibération n°2026-CA1-21

Justine COZ précise qu'il a été décidé de mettre en avant, dans les dossiers d'acquisition, le dossier d'Ancenis-Saint-Géréon, sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'Ancenis. Cette sollicitation intervient sur le secteur de la ZAC du Dolmen, à proximité directe de la gare et illustre la capacité de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique à soutenir les communes dans leurs grands projets d'aménagement. Il s'agit d'un secteur stratégique puisqu'à proximité directe des infrastructures de transport qui sont elles-mêmes structurantes. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique accompagne la commune depuis 2018 sur de nombreuses acquisitions dans ce secteur, à savoir cinq acquisitions pour un montant d'environ 2,5 M€. Certains de ces fonciers ont d'ores-et-déjà été rétrocédés, d'autres sont encore en cours de portage. L'objectif était de préparer le plus en amont possible la maîtrise foncière nécessaire pour la réalisation de cette grande opération d'aménagement dont le périmètre avoisine les 10 hectares. Ce périmètre significatif permettra, à terme, la production de logements, d'équipements publics et de commerces et services. Parallèlement aux premières acquisitions qui ont eu lieu sur ce périmètre; la commune s'est fait accompagner dans les études nécessaires à l'opération d'aménagement, notamment par Loire-Atlantique Développement (LAD). En 2024, la commune a délibéré favorablement sur la création d'une ZAC. Le projet est donc enclenché et se trouve désormais dans sa dernière phase d'étude avec l'objectif de préparer la phase de réalisation. Des échanges ont été engagés entre LAD et l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique sur la place de l'établissement dans la préparation et l'anticipation des maîtrises foncières nécessaires à cette opération d'aménagement. La commune sollicite donc l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique pour l'acquisition de 13 nouvelles parcelles pour un périmètre de maîtrise foncière d'environ 5 hectares, qui vient compléter les maîtrises engagées et qui intègre aussi des fonciers qui ne sont pas directement fléchés pour des acquisitions puisque considérés comme pouvant muter seuls et conformément aux orientations de la ZAC. Ce projet significatif prévoit la création d'environ 500 logements avec 25% de logements sociaux, accession sociale à la propriété et logements locatifs sociaux. Une offre qui répond donc aux besoins du territoire et située à proximité des infrastructures de transport. Ce projet, d'envergure, prévoit également l'implantation d'équipements, de commerces et de services. La programmation exacte de ces éléments reste à préciser dans le cadre des études qui sont actuellement menées. L'objectif est donc que l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique puisse se mobiliser en cas d'opportunité foncière et entamer les négociations pour préparer la réalisation de ce vaste projet. Il est proposé d'autoriser ces nouvelles acquisitions. La durée de portage proposée, validée par le bureau, est d'une certaine manière dérogatoire au PPI puisqu'il s'agit d'une durée de portage relativement longue de 12 ans, justifiée par l'effort significatif en termes de logements sur ce secteur et notamment la part très importante de logements sociaux qui seront produits.

Leïla THOMINIAUX la remercie pour cette présentation et demande s'il y a des questions ou remarques sur ce dossier.

Daniel JACOT souhaite avoir une idée sur le coût annuel que cela représente pour la commune.

Justine COZ rappelle que le coût estimatif d'acquisition présenté ce jour pour ces nouvelles acquisitions, de 3,5 M€ est un coût significatif. Cependant, ces acquisitions vont se faire de manière progressive. L'amortissement va commencer à compter de la huitième année, soit donc 8 ans après la première acquisition. Finalement, cet amortissement avec du différé et le fait que ces amortissements se feront par parcelle par parcelle, permet de différer les paiements dans le temps. Cela offre à la collectivité de la souplesse pour budgétiser dans le temps long et progressivement cet amortissement. Il n'est pas possible, à ce jour, d'avoir une idée exacte du coût annuel que cela va représenter, mais au fur et à mesure des acquisitions cela va s'affiner.

Jean-Pierre MARCHAIS demande si le site est soumis au plan de préventions des risques inondation (PPRI).

Leïla THOMINIAUX confirme que la commune d'Ancenis-Saint-Géréon est, a priori, concernée par le PPRI mais n'a pas l'information pour le secteur en question.

Justine COZ précise que les études menées par LAD sont sensées lever les difficultés. Si le dossier de création de la ZAC a été validé par le conseil municipal, la compatibilité entre le projet et le site de projet doit être validée. Si toutefois, des contraintes étaient bien confirmées sur le site, les aménagements prendraient en compte notamment sur la localisation des logements de sorte à ce qu'ils soient pas impactés par les contraintes qui pourraient exister dans le PPRI. Les échanges entre l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique et LAD débutent. L'objectif est de sécuriser ces acquisitions avant de les intégrer dans le patrimoine de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique pour s'assurer qu'elles permettent effectivement de réaliser le programme projeté par la collectivité.

Leïla THOMINIAUX ajoute que la route passe bien au-dessus de la Loire, bien au-dessus de la référence de la crue centennale de 1910. Le site rencontre également d'autres problématiques, comme celle de la dépollution par exemple. Il s'agit d'un site complexe qui représente un enjeu fondamental car il est situé juste à côté de la gare, du centre-ville et du site Terrena.

Jean-Pierre MARCHAIS note que si toutes les études sont menées, le projet est en effet très intéressant.

Ronan MARJOLET ajoute que, selon toutes vraisemblances, la seule préconisation que les études préalables vont empêcher est la construction, notamment de stationnements, en sous-sol. Il y aura également une problématique au sujet de l'usine de l'eau. Toutefois, ces investissements sont prévus dans le projet.

Jean-François BUCCO indique que ce dossier a fait l'objet d'un examen en bureau. Ce type d'intervention met en lumière le fait que, dans le règlement d'intervention, il manque aujourd'hui un dispositif qui permette d'accompagner ce type de projet à relativement long terme, avec des acquisitions multiples, possiblement complexes. Il est probable que, dans le prochain PPI, dont la préparation va démarrer dès l'installation des nouveaux élus du conseil d'administration, il faudra envisager d'y répondre. Cette question s'était aussi posée au moment de la présentation du dossier des portages fonciers de long terme. Comment répondre à ces besoins de moyen terme ? Il est nécessaire de travailler ce sujet.

Leïla THOMINIAUX rappelle que la dérogation proposée avec les 12 ans de portage et le différé d'amortissement permet de laisser le temps de budgétiser le projet et d'avancer dans les études, malgré le décalage avec le projet de la ZAC, qui est de l'ordre de 20 à 25 ans. Cette solution n'est pas idéale mais permet tout de même de faire avancer le projet. Elle demande s'il y a des questions ou remarques sur ce dossier ou sur les autres dossiers (pas de remarque).

AUTORISATIONS DE NÉGOCIATION, EMPRUNT, PORTAGE, ACQUISITION

N°	SITE	EPCI	BÉNÉFICIAIRE	OBJET	AXE
2026-CA1-04	22, rue Edouard Herriot TRIGNAC	CARENE	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements Requalification et optimisation des fonciers économiques
2026-CA1-05	18, avenue Jules Verne VIEILLEVIGNE	CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO	COMMUNE	Étude, négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements Déploiement de commerces et de services
2026-CA1-06	Secteur ZAC quartier gare ANCENIS-SAINT-GÉREON	COMP A	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements Déploiement de commerces et de services Réalisation d'équipements
2026-CA1-07	57, rue du Maquis de Saffré NORT-SUR-ERDRE	ERDRE ET GESVRES	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements
2026-CA1-08	3, rue des Ormeaux SAVENAY	ESTUAIRE ET SILLON	EPCI	Négociation, acquisition, portage	Requalification et optimisation des fonciers économiques
2026-CA1-09	Secteur « Boule d'Or » COUËRON	NANTES MÉTROPOLE	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements Déploiement de commerces et de services

N°	SITE	EPCI	BÉNÉFICIAIRE	OBJET	AXE
2026-CA1-10	Secteur « Langevin » COUËRON	NANTES MÉTROPOLE	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements Déploiement de commerces et de services
2026-CA1-11	72, avenue du Bout des Landes NANTES	NANTES MÉTROPOLE	EPCI	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements
2026-CA1-12	29, chemin de la Bollardière SAINT-HERBLAIN	NANTES MÉTROPOLE	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements
2026-CA1-13	Place Cambronne SAINT- SÉBASTIEN-SUR- LOIRE	NANTES MÉTROPOLE	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements Déploiement de commerces et de services
2026-CA1-14	24, rue de Nantes THOUARÉ-SUR- LOIRE	NANTES MÉTROPOLE	EPCI	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements
2026-CA1-15	La Close LA CHEVALLERAI	PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements
2026-CA1-16	18, rue du Dr Auguste Guilmin PORNIC	PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	EPCI	Négociation, acquisition, portage	Requalification et optimisation des fonciers économiques
2026-CA1-17	4, impasse du Chemin Creux CHAUMES-EN- RETZ	PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Réalisation d'équipements
2026-CA1-18	Place de l'Europe SAINT-JULIEN- DE-CONCELLES	SÈVRE ET LOIRE	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements
2026-CA1-19	5B, rue de Bel Air FROSSAY	SUD ESTUAIRE	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements Déploiement de commerces et de services
2026-CA1-20	13, rue de Belle Sève (Les Brosses) SAINT-BREVIN- LES-PINS	SUD ESTUAIRE	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Accroissement de l'offre de logements
2026-CA1-21	Ferme de la Poterie MACHECOUL- SAINT-MÊME	SUD RETZ ATLANTIQUE	COMMUNE	Négociation, acquisition, portage	Protection et valorisation des fonciers agricoles et naturels

Leïla THOMINIAUX demande aux membres s'ils l'autorisent à mettre au vote en bloc les délibérations n°4 à 21 (pas d'opposition, d'avis contraire ou d'abstention).

Les délibérations n°4 à 21 relatives aux autorisations de négociation, emprunt, portage, acquisition sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou suppléés.

Délibérations n°2026-CA1-22 à n°2026-CA1-24 et Délibération n°2026-CA1-44

Leïla THOMINIAUX indique que quatre demandes de prolongation de portage sont proposées à l'approbation, avec un focus sur la commune du Loroux-Bottereau.

Justine COZ précise que cet ancien hôpital, sur le territoire de Sèvre et Loire, est une véritable friche située en centre-ville, de plus de 18 000 m². Ce site conséquent a fait l'objet d'une acquisition par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique en 2019 pour enclencher sa reconversion. Un certain nombre de démolitions ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune puis de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique qui a pris la main sur les dernières démolitions à réaliser sur le site. Ce site est stratégique, en termes de localisation, mais aussi pour la nouvelle programmation qu'il propose à l'échelle de la commune. Le projet est bien engagé aujourd'hui puisque le site a été découpé en plusieurs lots destinés principalement à

des opérations de logements. Un premier lot a été cédé en 2025 auprès d'un opérateur pour réaliser 40 logements avec une part significative de logements aidés. Cette première opération a été accompagnée de nombreux équipements (une crèche et une salle commune qui étaient également intégrées dans la programmation). Cette première cession a eu lieu. Les travaux ont démarrés. Un autre lot correspond à l'ensemble des espaces publics qui vont être développés sur site. Afin de permettre d'anticiper l'aménagement du site et notamment les équipements qui seront offerts à la population, il va être cédé à la commune dans les prochains mois. Il s'agit d'une cession qu'il est demandé d'approuver également au cours de cette séance. Toutefois, le projet a pris du retard, notamment sur la commercialisation des lots B et C qui sont les derniers lots de l'opération et destinés à la production d'opérations du logement. La collectivité avait réalisé une consultation d'opérateurs / promoteurs immobiliers. Le lauréat d'un des 2 lots s'est finalement retiré au terme de négociations avec la commune pour des questions d'équilibre financier. La commune a donc dû réengager des échanges avec le candidat arrivé second au terme de la consultation. Cela prend du temps et retarde la sortie de l'opération. En parallèle, la commune connaît des contraintes techniques liées à la présence d'antennes et de transformateurs électriques sur site qui nécessitent de retravailler légèrement le montage et le calendrier de l'opération. Pour ces raisons, il est proposé d'autoriser la prolongation de ce portage pour une durée complémentaire de 2 ans, ce qui permet de prolonger ce portage jusqu'en 2028. La commune pourra ainsi finaliser la programmation des cessions auprès des deux opérateurs sélectionnés et également de lever les difficultés techniques qui persistent aujourd'hui sur le site.

Leïla THOMINIAUX demande aux membres s'ils ont des remarques. Il s'agit de voter la prolongation de portage en sachant qu'il y a un projet plus large et plus complexe. Le projet intègre également des espaces publics : un parc, une chapelle.

Jean-Pierre MARCHAIS, en tant que représentant du territoire, ajoute que la commune a fait le choix de conserver de nombreux bâtiments: les bains-douches, la chapelle. Il s'agit d'un beau projet en plein cœur de bourg.

Leïla THOMINIAUX note qu'en plus des logements, ce projet propose des équipements, des services à la population. Elle demande s'il y a d'autres questions ou remarques (pas de remarque).

AUTORISATIONS DE NÉGOCIATION, EMPRUNT, PORTAGE, ACQUISITION

N°	SITE	EPCI	BÉNÉFICIAIRE	OBJET	AXE
2026-CA1-22	La Tricotière COUFFÉ	COMPA	COMMUNE	Prolongation de portage	Développement de l'offre de logements
2026-CA1-23	Lieudit La Blanchardière 151, rue des Cèdres PANNECÉ	COMPA	COMMUNE	Prolongation de portage	Développement de l'offre de logements
2026-CA1-24	Ancien site hospitalier LE LOROUX-BOTTEREAU	SÈVRE ET LOIRE	COMMUNE	Prolongation de portage	Redynamisation des villes et bourgs
2026-CA1-44	Secteur de la Cour LA BOISSIÈRE-DU-DORÉ	SÈVRE ET LOIRE	COMMUNE	Prolongation de portage	Habitat

Jean-Pierre MARCHAIS s'interroge sur la prolongation de portage à La Boissière-du-Doré.

Jean-François BUCCO précise qu'il s'agit d'un renouvellement de prolongation de portage puisqu'une prolongation de portage avait déjà été accordée à La Boissière-du-Doré, commune pour laquelle, l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique assure plusieurs portages. La particularité de ce portage est qu'il concerne une maison avec un grand terrain sur lequel la commune avait un projet d'aménagement de l'ensemble qui aurait nécessité la démolition de la maison. Il a été compliqué de trouver un équilibre économique sur cette opération malgré plusieurs interventions. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique a accompagné la collectivité pour un appel à manifestation d'intérêt qui a pas été fructueux. La communauté de communes a, elle aussi, accompagné la commune, sans plus de succès. Enfin, la commune elle-même a tenté toute seule une 3^e consultation mais les programmes proposés ne la satisfaisaient pas. La décision a donc été prise de céder la maison indépendamment du reste du terrain. Cela rendra l'équilibre de l'opération plus simple. La commune a besoin de davantage de temps de manière à remettre la maison sur le marché. Toutefois, il s'agit d'une maison en mauvais état. Aussi, si elle ne trouvait pas acquéreur, l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique demanderait à la commune de compenser le

prix de la maison. Il est proposé d'accepter une prolongation de portage supplémentaire le temps de vendre cette maison en espérant la vendre dans les meilleures conditions possibles.

Jean-Pierre MARCHAIS rappelle que La Boissière-du-Doré est une commune de tout juste 1 000 habitants.

Jean-François BUCCO précise que la prolongation de portage serait consentie pour 3 ans.

Leïla THOMINIAUX rappelle que c'est la difficulté avec les biens achetés entre 2020 et 2023 et qu'il faut rétrocéder car le projet n'aboutit pas. L'équilibre économique est un peu mis en question. Effectivement, c'est à la commune de combler l'éventuel manque à gagner et ce n'est pas toujours supportable par toutes les collectivités. C'est aussi pourquoi l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique a renforcé son accompagnement des communes avant d'engager un portage. Le conseil d'administration a récemment voté l'attribution de marché d'études de faisabilité, d'études capacitaires pour accompagner les communes en amont des portages et ce, le plus tôt possible, dès que la commune confie à l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique la veille foncière par exemple. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique souhaite conseiller le mieux possible les communes pour ne pas se retrouver dans des difficultés de ce type-là par la suite.

Agnès PARAGOT demande si la maison a un caractère patrimonial.

Jean-François BUCCO indique que non.

Claire TRAMIER note que cela montre la difficulté actuellement de trouver des équilibres économiques et encore plus sans doute dans les communes les plus petites où les promoteurs, les opérateurs sont plus frileux, sont moins enclins à intervenir. La puissance publique doit alors jouer tout son rôle. Sur un îlot de sa commune qui mériterait d'être aménagé, le projet ne prend pas forme car la capacité d'investissement, d'autofinancement est absente. De simples études ont un coût, elles doivent être financées. C'est là que l'intercommunalité, dans sa compétence d'aménagement et d'habitat doit pouvoir aussi, à un moment ou à un autre, venir accompagner l'ensemble des communes et notamment les communes les plus modestes. Cela sera sûrement un des enjeux majeurs du prochain mandat, au risque de voir les centres-bourgs des communes plus modestes partir à l'abandon.

Leïla THOMINIAUX rappelle que l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique peut apporter un soutien sur la partie études, jusqu'à 20 000 € par an pour par commune. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique soutient ces réflexions Elle demande s'il y a des questions ou des remarques sur ces prolongations de portage (pas de remarque) et met au vote les délibérations n°22 à n°24 et n°44 (pas d'opposition, d'avis contraire ou d'abstention).

Les délibérations n°22 à n°24 et n°44 approuvant les prolongations de portage sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou suppléés.

Délibération n°2025-CA5-19 à Délibération n°2025-CA5-28

Leïla THOMINIAUX passe la parole à **Justine COZ** pour les dossiers de cession et le focus proposé sur celui de Saint-Lyphard.

Justine COZ indique que, sur le territoire de CAP Atlantique, l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique avait acquis, en 2022, un foncier sur la commune de Saint-Lyphard. Cette opération illustre la manière dont l'attribution de Fonds SRU permet à la fois la production de logements qui répondent aux besoins du territoire et participe à la requalification urbaine et aux enjeux des centres-bourgs. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique a donc acquis cette maison d'habitation plutôt dégradée, sans qualité, de plain-pied, à proximité des infrastructures de services et des commerces. L'objectif de la collectivité était de développer une opération de logements aidés, de logements locatifs sociaux et de consolider aussi la dynamique commerciale par une petite cellule d'activité d'une cinquantaine de mètres carrés sur ce secteur. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique a réalisé les démolitions en maîtrise d'ouvrage directe et a travaillé en parallèle avec le bailleur social Silène sur un projet de 13 logements locatifs sociaux, dont environ 66% de PLUS et 34% de PLAI. Il s'agit donc d'une opération intéressante et assez dense sur dans cette avenue structurante à l'échelle du centre-bourg. D'un point de vue financier, l'opération est rendue possible via divers financeurs. L'opération a, en effet, reçu environ 340 000 € de subventions de l'État au titre de la DETR, le Conseil départemental et CAP Atlantique. Au titre de l'attribution du Fonds SRU, il est proposé d'allouer une part à cette opération, notamment au titre de la part mutualisée. La règle classique est d'allouer environ 10 000 € par logement sur cette part mutualisée pour répondre aux besoins de financement des opérations. Il s'avère qu'ici le besoin de financement complémentaire de l'opération avoisine les 7 300 € par logement. Il est donc proposé d'allouer le Fonds SRU à cette hauteur, ce qui permet finalement un reste à

charge communal nul et également de valider la cession à Silène.

Jean-François BUCCO précise qu'il n'y a pas de minoration foncière de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique sur cette opération car elle a pu bénéficier de financements publics importants. La minoration foncière est calculée en dernier ressort. Il n'est donc pas nécessaire d'en attribuer sur ce dossier.

Justine COZ ajoute que le permis de construire est en cours d'instruction et le projet a été validé par l'ABF. Le dossier avance rapidement avec l'opérateur.

Leïla THOMINIAUX demande aux membres s'ils ont des remarques

Claire TRAMIER note que la première parcelle a été acquise en 2021 et que le projet a donc avancé rapidement.

Jean-François BUCCO acquiesce. Silène est un interlocuteur efficace. Son plan de développement est assez ambitieux et il s'est outillé d'équipes de maîtrise d'ouvrage. Il est ainsi assez rapide comparé à d'autres opérateurs.

Leïla THOMINIAUX demande aux membres s'ils ont d'autres questions (pas de question). Elle propose de voter en bloc les délibérations n°25 à n°43 et présente la liste des dossiers, 14 cessions dont 6 cessions partielles, une cession d'usufruit, 2 attributions de Fonds SRU et 3 attributions de minoration foncière. Elle précise qu'il y a une modification sur la délibération n°2026-CA1-25 sur Saint-Lyphard, l'attribution de Fonds SRU concerne bien du Fonds SRU mutualisé, cela est ajouté dans la délibération. Sur la délibération n°2026-CA-27 à Besné, la minoration foncière est attribuée à la CARENE et non à la commune comme indiqué dans le projet de délibération.

AUTORISATIONS DE CESSIONS ET D'ATTRIBUTION DE MINORATION FONCIÈRE

N°	SITE	EPCI	BÉNÉFICIAIRE	OBJET	AXE
2026-CA1-25	8, rue de Bretagne SAINT-LYPHARD	CAP Atlantique	SILENE	Fonds SRU	Développement de l'offre logements Redynamisation des centres-villes et bourgs
2026-CA1-26	8, rue de Bretagne SAINT-LYPHARD	CAP Atlantique	SILENE	Cession partielle	Développement de l'offre logements Redynamisation des centres-villes et bourgs
2026-CA1-27	La Roche à Berthe BESNÉ	CARENE	SILENE	Minoration	Développement de l'offre logements
2026-CA1-28	La Roche à Berthe BESNÉ	CARENE	SILENE	Cession	Développement de l'offre logements
2026-CA1-29	La Tricotière COUFFÉ	COMP A	HABITAT 44	Cession partielle anticipée	Développement de l'offre de logements
2026-CA1-30	La Sucrierie COUFFÉ	COMP A	COMMUNE	Cession partielle anticipée	Redynamisation des centres-villes et bourgs
2026-CA1-31	17, rue du Cèdre RIAILLÉ	COMP A	COMMUNE	Cession partielle anticipée	Redynamisation des centres-villes et bourgs
2026-CA1-32	71, place de l'Église LOIREAUXENCE	COMP A	COMMUNE	Cession	Redynamisation des centres-villes et bourgs
2026-CA1-33	Rue du Malacquet FAY-DE- BRETAGNE	ERDRE ET GESVRES	COMMUNE	Cession	Redynamisation des centres-villes et bourgs
2026-CA1-34	Ferme de la Moricière PONT-SAINT- MARTIN	GRAND LIEU COMMUNAUTÉ	Tiers	Cession	Protection des espaces agricoles et naturels

N°	SITE	EPCI	BÉNÉFICIAIRE	OBJET	DESCRIPTION
2026-CA1-35	60, rue de Nantes PONT-SAINT- MARTIN	GRAND LIEU COMMUNAUTÉ	Atlantique Habitations	Fonds SRU	Accroissement de l'offre de logements
2026-CA1-36	60, rue de Nantes PONT-SAINT- MARTIN	GRAND LIEU COMMUNAUTÉ	Atlantique Habitations	Minoration	Accroissement de l'offre de logements
2026-CA1-37	60, rue de Nantes PONT-SAINT- MARTIN	GRAND LIEU COMMUNAUTÉ	Atlantique Habitations	Cession	Accroissement de l'offre de logements
2026-CA1-38	Rue du Manoir SAFFRÉ	NOZAY	Tiers	Cession	Déploiement de commerces et de services
2026-CA1-39	8, rue du Port BLAIN	PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ	COMMUNE	Cession	Redynamisation des villes et bourgs
2026-CA1-40	Îlot Gendron BOUVRON	PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ	Atlantique Habitations	Minoration	Accroissement de l'offre de logements Déploiement de commerces et de services
2026-CA1-41	Îlot Gendron BOUVRON	PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ	Atlantique Habitations	Cession	Accroissement de l'offre de logements Déploiement de commerces et de services
2026-CA1-42	18, rue du Dr Auguste Guilmin PORNIC	PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	EPCI	Cession d'usufruit	Requalification et optimisation des fonciers économiques
2026-CA1-43	Ancien site hospitalier LE LOROIX BOTTEREAU	SÈVRE ET LOIRE	COMMUNE	Cession partielle	Redynamisation des villes et bourgs

Emmanuel VAN BRACKEL souhaite remercier l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique pour son accompagnement depuis quelques années maintenant sur la commune de Bouvron, avec un premier portage à l'époque en amortissement et d'autres portages par la suite. Le projet final va permettre la construction de 33 logements et de 3 surfaces commerciales sur l'ensemble de 2 îlots. Sans l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, cela aurait été compliqué au vu des contraintes sur l'ensemble du projet, des fouilles archéologiques, des travaux de démolition, de dépollution qui étaient assez conséquents. Il y a eu un très bon accompagnement de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique sur ce dossier qui était un des premiers portages avec des travaux de proto aménagement. Il est ravi d'arriver au bout de ce projet qui, pour une commune de 3 000 habitants, est un projet de renouvellement urbain d'envergure. Il invite tous les membres à venir le découvrir, en 2028, à l'issue des derniers aménagements d'espaces publics.

Leïla THOMINIAUX confirme que la transformation qui est déjà commencée avec l'espace public est tout à fait impressionnante. Elle demande aux membres s'il y a d'autres remarques sur ce dossier ou sur les autres dossiers (pas de remarque). Elle demande aux membres s'ils l'autorisent à mettre au vote en bloc les délibérations n°25 à n°43 (pas d'opposition, d'avis contraire ou d'abstention).

Les délibérations n°25 à n°43 relatives aux autorisations de cession, attribution de Fonds SRU et attribution de minoration foncière, sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou suppléés.

ÉTUDES - ACCOMPAGNEMENTS - PARTENARIATS

Délibération n°2026-CA1-45 - Subvention d'accompagnement aux études stratégiques pour l'élaboration de l'inventaire des zones d'activité et du foncier économique pour Sud Retz Atlantique

Ronan MARJOLET rappelle qu'une convention d'accompagnement aux études stratégiques pour Sud Retz Atlantique Communauté a été autorisée pour la partie habitat lors du dernier conseil d'administration, notamment sur l'engagement d'un PLH volontaire de la part de l'intercommunalité qui n'a pas l'obligation de

d'en réaliser. L'intercommunalité a, à nouveau, sollicité l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique pour un accompagnement étendu à la question de l'inventaire des zones d'activité économique à optimiser dans ces zones d'activité. Il est donc proposé d'agréger à l'accompagnement sur le volet habitat, l'accompagnement sur le volet économique, pour n'établir qu'une seule et même convention. La première partie de ces deux objets d'études sera en en partie menée par l'AURAN afin d'équiper la collectivité d'une meilleure connaissance de ces fonciers, notamment économiques, en vue de travailler à leur optimisation et essayer de travailler l'application du zéro artificialisation net sur ces volets économiques. Il s'agit donc d'un complément à la convention prévue pour adosser cet autre volet sur le foncier économique, sur un territoire qui est croissance et qui a besoin de travailler sur l'optimisation des fonciers économiques, ses zones d'activités ne pouvant pas être davantage étendues.

Leïla THOMINIAUX indique que l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique accompagne également d'autres territoires sur le volet du foncier économique .

Ronan MARJOLET précise que 3 intercommunalités sont actuellement accompagnées sur le foncier économique. Clisson Sèvre et Maine Agglo a lancé une démarche de stratégie foncière économique. Pays de Blain Communauté a également lancé ce type de démarche où l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique assiste au comité de pilotage de cette stratégie foncière économique. L'objectif est d'identifier les fonciers qui méritent d'être intensifiés et optimisés dans les zones existantes. Le chantier est évidemment important pour tous ces territoires. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique accompagne également Estuaire et Sillon, pas sur l'ensemble des zones mais sur 3 zones principales qui accueillent d'ailleurs de nombreuses entreprises industrielles. Ces accompagnements à l'identification des fonciers pourront donner demain des sollicitations concrètes de portage ou des modifications réglementaires pour inviter et inciter les entreprises ou les propriétaires des fonciers des zones d'activité à privilégier l'utilisation des fonciers non utilisés avant d'aller conquérir de nouveaux espaces.

Daniel JACQUOT, en tant que représentant de Sud Retz Atlantique, précise que le problème de ce territoire économiquement très actif est l'offre de logements. À titre d'exemple, aujourd'hui, sur Machecoul-Saint-Même ; pour 150 actifs, seulement 100 logements sont disponibles. De nombreuses personnes travaillant sur la communauté de communes ne trouvent pas de logement sur place. Il est donc important, de rationaliser les zones économiques et d'essayer d'équilibrer progressivement les logements et l'activité économique car le territoire est aujourd'hui déséquilibré.

Ronan MARJOLET indique que l'accompagnement du volet PLH provoquera probablement des interventions de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique. Certaines communes sont plus aguerries que d'autres : l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique porte plusieurs fonciers sur Machecoul-Saint-Même mais les plus petites communes connaissent mal le rôle de l'établissement, y compris celui d'aider à produire du logement, notamment social, qui manque cruellement sur le secteur. Aujourd'hui, la commune de Machecoul-Saint-Même absorbe l'ensemble des besoins alors que la diversification du parc est nécessaire sur beaucoup d'autres communes.

Leïla THOMINIAUX rappelle l'intérêt de l'accompagnement de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique à la fois sur ces études stratégiques liées au foncier économique, mais aussi au titre du PLH. Dans le cas présent, ce PLH est un engagement volontariste de la communauté de communes qui n'est pas dans l'obligation de le produire. Il s'agira de son premier PLH. Elle demande s'il y a des remarques (pas de remarque) et met au vote la délibération n°45 (pas d'opposition, d'avis contraire ou d'abstention).

La délibération n°45 approuvant la subvention d'accompagnement aux études stratégiques pour l'élaboration de l'inventaire des zones d'activité du foncier économique pour Sud Retz Atlantique est adoptée à l'unanimité des membres présents ou suppléés.

FINANCES - JURIDIQUE – RESSOURCES HUMAINES

Point d'information : Portages fonciers de long terme – Feuille de route 2026-2027

Jean-François BUCCO précise que cette réflexion est bien avancée grâce à la mobilisation principalement d'**Yves LE GRAND** qui était chef de projet sur ce dossier et des collaborateurs, notamment ceux présents ce jour, **Justine COZ** et **Ronan MARJOLET**. Pour rappel, en décembre les prestataires avait présenté au conseil d'administration le fruit de l'étude sur la question des portages fonciers de long terme. La feuille de route a été travaillée par l'équipe mais ne permet pas, à ce jour, de projeter des montants ou des engagements fermes. Dans une première phase, une expérimentation en régie est envisagée sur l'année

2026, voire 2027, et ensuite une montée progressive en charge si le besoin en était avéré ultérieurement. Sur cette première phase d'expérimentation, un recensement d'opérations qui de long terme a été effectué. 6 dossiers ont été pré fléchés, ce qui est peu en comparaison des 230 opérations stockées aujourd'hui par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique. Il est proposé de travailler de la manière suivante : lorsqu'une opération présentant un intérêt sera identifiée en interne, l'équipe échangera avec la collectivité concernée, principalement des communes, pour valider leur intérêt à se projeter dans un portage foncier de long terme. Ce portage foncier de long terme implique la signature d'un bail constitutif de droits réels de construction ou de réhabilitation principalement. L'option de bail emphytéotique n'a pas été retenue suite à l'étude menée, car, il est exclu d'y intégrer des conditions. La soutenabilité du projet sera ensuite étudiée par l'équipe de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, en comité d'engagement qui examine l'ensemble des dossiers soumis en conseil d'administration et qui, le cas échéant, apportent en discussion des dossiers au bureau. Ce comité d'engagement est aujourd'hui composé d'**Yves LE GRAND**, **Justine COZ**, les collaborateurs concernés par les dossiers et **Jean-François BUCCO**, lui-même. Après le comité d'engagement, les résultats seront présentés au bénéficiaire du portage puis validés en bureau si besoin et enfin, soumis à l'approbation du conseil d'administration. Cette démarche va donc nécessiter un peu de temps. Il est donc également proposé de lancer, peut-être à la fin de l'année, un appel à manifestation d'intérêt (AMI), pour des dossiers qui n'auraient pas été identifiés mais qui font partie du stock de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique. L'idée est de solliciter les collectivités qui souhaiteraient bénéficier, sur un foncier, d'une dissociation de foncier de manière à s'engager sur un portage foncier de long terme. Cela s'appuierait sur un prestataire externe qui analyserait la viabilité du projet et qui assisterait l'équipe dans l'élaboration du cahier des charges de l'AMI. Ensuite, le processus de validation serait le même, c'est à dire comité d'engagement, bureau et conseil d'administration. En ce qui concerne les prestataires externes, il est important de noter, que, sur la dimension projet, les marchés d'études capacitaires et de faisabilité qui ont été signés récemment, pourront être mobilisés pour objectiver les projets. Il est précisé qu'il n'est pas proposé de délibération sur ce sujet des portages fonciers de long terme, car la création de budget annexe n'est, à ce jour pas nécessaire. En complément de cette démarche, une seconde action est proposée et a été intégrée au budget qui sera voté ultérieurement. Il est donc prévu une ligne dans le budget de 200 000 € qui permettrait de prendre des participations dans des sociétés qui ont vocation à faire du portage à long terme et qui seraient créées par d'autres structures. Un projet a d'ores-et-déjà été identifié, qui pourrait être porté par la Sonadev, l'aménageur de Saint-Nazaire Agglomération, qui aujourd'hui travaille assez largement au-delà du périmètre de Saint-Nazaire Agglomération, et qui lance une démarche de réflexion autour d'une foncière de long terme pour la production de logements des salariés. Cette problématique, déjà évoquée précédemment en séance, se pose à peu près partout, mais évidemment avec une acuité particulière sur le bassin d'emploi de Saint-Nazaire eu égard à la dynamique des Chantiers de l'Atlantique et de la filière aéronautique notamment.

Leïla THOMINIAUX note qu'une méthode est proposée, d'un part, l'identification de fonciers en stock et le lancement d'AMI et, d'autre part, la prise de participation dans d'autres foncières. Elle demande aux membres s'ils ont des questions ou des remarques sur cette expérimentation de portages fonciers de long terme en régie.

Yannick FÉTVEAU demande si une réunion avec les techniciens des intercommunalités, voire des communes est envisagée pour leur présenter ce projet afin qu'ils s'approprient cette méthode. Il souhaite aussi connaître les spécificités des dossiers qui pourraient s'inscrire dans cette logique de portage à long terme.

Jean-François BUCCO rappelle que l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique anime un réseau des référents fonciers des intercommunalités. Il est prévu de mettre ce sujet de portages fonciers de long terme à l'ordre du jour. À noter, tout de même, qu'au sein des intercommunalités, les techniciens ont connaissance du lancement de cette démarche. L'équipe attendait la validation de la feuille de route pour communiquer et organiser cette réunion, qui aura lieu, compte tenu des élections prochaines, dans le courant de l'année.

Justine COZ indique que, dans un premier temps, ont été sélectionnés des dossiers sur lesquels les intentions renvoyaient déjà vers des dynamiques de portage de long terme, notamment par exemple sur Jans. La commune a réalisé un certain nombre d'études et l'une des conclusions de la dernière étude, livrée fin 2025, est d'envisager un portage foncier long terme pour permettre la viabilité d'une opération. Il en est de même sur Saint-Mars-de-Coutais. L'opération avait été présentée au dernier conseil d'administration de décembre. Il s'agit d'une opération qui a du mal à sortir car l'équilibre est dur à trouver. Ces opérations mixent des cellules d'activité et du logement, pas forcément du logement social mais du logement qui a quand même vocation à s'adresser à des personnes avec des ressources qui sont assez limitées dans des secteurs où les marchés immobiliers sont compliqués. Bien souvent pour ces opérations, des échanges ont déjà été engagés, notamment avec LAD, sur l'intérêt ou la possibilité de recourir à un portage foncier à long terme. À l'image de ces deux dossiers, les dossiers identifiés sont des dossiers sur lesquels ces sujets-là ont déjà été évoqués, soit à travers des études, soit à travers des échanges avec les collectivités. Pour ces dossiers, les élus sont déjà sensibilisés au portage foncier de long terme au regard de la difficulté à sortir des opérations équilibrées.

Toutefois, sur l'axe requalification et optimisation des fonciers économiques, la dynamique est un peu différente.

Leïla THOMINIAUX les remercie pour ces précisions et demande s'il y a d'autres questions ou remarques (pas de remarque).

Délibérations n°2026-CA1-46 à n°2026-CA1-70 – Quitus d'opérations

Yves LE GRAND rappelle que l'objectif du quitus est de permettre de clôturer définitivement l'opération, notamment d'un point de vue financier. Parfois certains prix de rétrocession se basent sur des estimations, des prévisions de dépenses et de recettes, et donc, le quitus permet de définitivement figer les équilibres. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique reverse une somme au bénéficiaire du portage ou inversement, le bénéficiaire du portage est appelé à verser un complément. En fin d'année dernière, l'équipe a travaillé pour élargir un maximum de dossiers et 25 dossiers sont présentés pour des rétrocessions ayant eu lieu entre 2023 et 2024. Il s'agit plus précisément de 23 rétrocessions et 2 portages qui avaient été initiés mais qui ont finalement été abandonnés avant une acquisition foncière. Pour chacun de ces 25 dossiers, il y a un montant proposé entre 0 et 11 000 €, pour le quitus le plus important. Ces données ont été présentées à chacune des collectivités concernées et ces collectivités ont confirmé leur accord pour cette inscription à l'ordre du jour et pour solder les flux financiers à partir du mois de mars, une fois que ces délibérations seront prises. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique s'engage à mettre en place un rythme plus cohérent à l'avenir, par exemple, une rétrocession qui a lieu en année N, fait l'objet d'un quitus au 2^e semestre de l'année suivante. En septembre 2026, de nouveaux quitus seront donc proposés, notamment, pour les rétrocessions réalisées en 2025.

Jacques POULAIN confirme l'effet de surprise à recevoir ce quitus en ce début d'année. La somme n'était pas très importante donc ce n'est pas très grave mais une meilleure anticipation serait appréciée.

Yves LE GRAND indique que l'objectif est également que ce quitus soit le plus clair et le plus lisible possible pour expliquer pourquoi le montant définitif peut être différent du prix de rétrocession qui avait pu être fixé initialement.

Leïla THOMINIAUX note que le fait que ce ne soit pas des grosses sommes est rassurant. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique a donc visé juste dans les équilibres quasiment jusqu'au terme du portage.

Daniel JACQUOT souhaite savoir si le signe moins devant la total indique les sommes que l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique rétrocède.

Yves le GRAND le confirme.

Leïla THOMINIAUX demande aux membres s'ils ont des questions, des remarques (pas de remarque) Elle demande aux membres s'ils l'autorisent à mettre au vote en bloc les délibérations n°46 à n°70 (pas d'opposition, d'avis contraire ou d'abstention).

Les délibérations n°46 à n°70 relatives aux quitus d'opérations sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou suppléés.

Délibération n°2026-CA1-71 – Budget primitif 2026

Yves LE GRAND propose un point d'information sur l'exécution comptable 2025. Il rappelle qu'il est prévu de voter le compte administratif et le compte de gestion 2025 au conseil d'administration du 24 juin 2026, une fois les équilibres définitifs arrêtés. Les éléments sont actuellement en cours de préparation, quelques écritures sont encore à vérifier et à finaliser, mais dans l'ensemble les équilibres sont presque figés à 5 000 € près. Pour mémoire, le budget voté avoisinait les 291 M€ et il a été réalisé autour de 88% en dépenses et en recettes. Le résultat cumulé positif devrait donc être d'environ 3,5 M€, sachant que ce résultat une fois que le compte administratif sera voté pourra être repris au budget 2026 et permettre du coup soit de prendre en charge de nouvelles dépenses qui n'avaient pas été envisagées ou de diminuer l'emprunt d'équilibre le cas échéant. Un rapport de présentation provisoire sur l'exécution du budget 2025 était joint au dossier de séance. Le budget primitif 2026 a été établi à partir des hypothèses retenues lors de la révision du PPI en 2023 pour l'exercice 2026, tout en s'autorisant à y déroger si besoin pour que les prévisions soient les plus fiables et les et les plus précises possibles. En ce qui concerne les dépenses, le budget de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique est en constante augmentation, ce qui est cohérent avec les prévisions du PPI, même si certains champs opérationnels restent à pleinement consolider. Il est proposé de mettre en avant 3 données qui représentent aussi les 3 pôles qui structurent l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique

aujourd'hui : pôle foncier, pôle travaux et patrimoine et pôle études. Pour ce qui est du pôle foncier et des acquisitions foncières, elles représentent la plupart des dépenses de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique : 2/3 des dépenses sur la durée du PPI. Historiquement, il était prévu d'atteindre un plafond de 27,8 M€ d'acquisitions par an à partir de 2024. À ce stade, ce plafond n'est pas encore atteint : en 2023 et 2024, 21 M€ d'acquisitions foncières ont été réalisés. En 2025, ont été réalisés un peu plus de 19 M€. Ce chiffre en baisse s'explique par le nombre moindre d'actes régularisés : 67 contre 80, 90 les années précédentes, et par le fait qu'aucune acquisition au-dessus de 1 M€ n'a eu lieu contrairement années précédentes. Toutefois il a été décidé de reporter le montant prévisionnel de 27,8 M€ prévu au PPI au budget 2026 pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'ensemble des acquisitions appelées « sécurisées », c'est à dire où un accord des propriétaires est obtenu, représente un volume d'un peu plus de 17 M€. De plus, les opérations délibérées en 2024, 2025, mais pour lesquelles il n'y a pas encore d'accord des propriétaires, sont au nombre de 19 et représentent 5 M€. Toutes les délibérations adoptées ce jour représentent également 5 M€ d'acquisitions. Enfin, quelques dossiers, notamment 4 dossiers sur Nantes Métropole, représentent plus d'1 M€ d'acquisitions. Au regard de ces différentes enveloppes, l'enveloppe prévisionnelle de 27,8 M€ pour les acquisitions foncières en 2026 est maintenue.

Pour les travaux qui représentent une autre enveloppe importante pour l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, notamment les travaux de proto aménagement. En 2025, 1 M€ de dépenses de proto aménagement ont été effectuées. Cela représente une hausse très sensible par rapport aux exercices précédents et pour l'année prochaine, un doublement de cette enveloppe à hauteur de 2,2 M€ est anticipée. Cette enveloppe permet de financer les dépenses engagées à travers nos accords-cadres à bon de commande donc pour la maîtrise d'ouvrage, pour les diagnostics et les CSPS, et surtout, à travers les consultations de marchés publics de proto aménagement. À ce jour, 22 marchés ont été recensés pour un démarrage en 2026. L'enveloppe travaux comprend également les dépenses liées à l'entretien du patrimoine, la maintenance, la sécurisation des biens, les réparations d'urgence pour les occupants. Ces travaux sont inclus dans ces 2,2 M€ affectés aux travaux et patrimoine.

Enfin, la dernière enveloppe consacrée aux études comprend 2 modalités d'intervention. Tout d'abord, les études conduites sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, représenteraient 250 000 € en 2026. Il s'agit de l'application des 2 accords-cadres notifiés fin 2025 pour les études capacitaires et les études de faisabilité immobilière. Une seconde enveloppe de 350 000 € correspond, elle, aux subventions de soutien que réalise l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique auprès des collectivités, notamment les 20 000 € par an par bénéficiaire qu'il peut apporter pour les intercommunalités ou les communes. Ces deux enveloppes sont également en forte augmentation par rapport aux années précédentes.

À ces 3 grandes catégories de dépenses s'ajoute une autre dépense importante pour l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, à savoir, les dispositifs de minoration foncière. Lors de la révision du PPI en 2023, cette dépense devait avoisiner les 20 M€ à fin 2027. Or, entre 2023 et 2025, entre 3 et 5 dossiers par an en ont bénéficié, parfois uniquement via l'affectation du Fonds SRU, parfois via l'attribution de minoration foncière, parfois même d'une combinaison des deux dispositifs. Les montants sont à chaque fois de quelques dizaines ou centaines de milliers d'euros par an. Ils sont inférieurs au million d'euros entre 2023 et 2025 et donc inférieurs aux prévisions du PPI pour 2026. Toutefois, il est proposé de reconduire les 2,8 M€ inscrits au budget chaque année. Les délibérations précédemment adoptées en séance ce jour sur 4 dossiers qui représentent environ 1 M€ et les délibérations antérieures qui n'ont pas été encore traduites dans les faits avec une rétrocession et qui sont prévues en 2026, tendent à conforter ce budget de 2,8 M€ en 2026. Il s'agit d'un plafond et il est important d'avoir un peu de latitude pour ne pas être bloqué au moment des rétrocessions. D'autres dépenses opérationnelles sont identifiées, éventuellement les prises de participation dans des foncières. Enfin, les dernières dépenses importantes pour l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique sont les dépenses de structure. Elles ont été redimensionnées ces dernières années pour soutenir le développement de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique. En 2025, au compte administratif provisoire, elles représentent 1,4 M€ de dépenses de personnel et 500 000 € d'autres dépenses de structures, notamment pour les locaux. Pour 2026, sont projetées une hausse des dépenses de personnel, notamment par rapport à la délibération prise en décembre 2025 pour la mise à jour du tableau des effectifs et une enveloppe presque identique pour les autres dépenses de structure. Un point d'attention particulier sur ces dépenses est l'engagement, dans la durée du PPI, à ne pas dépasser 5% de dépenses de structure par rapport à l'ensemble des dépenses de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique. Ce ratio oscille entre 3,7 et un petit sursaut à 6% en 2025. Au budget prévisionnel 2026 ce ratio rebascule à 4,5%, conformément aux engagements du PPI.

Du côté des recettes, la première et principale recette pour l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique est la taxe spéciale d'équipement (TSE) pour 15 M€ par an depuis 2024. S'y ajoute le produit des pénalités SRU pour les communes carencées en logement social dont la notification par le Préfet devrait intervenir en avril. À ce stade, le montant des pénalités 2025 a été reconduit à l'identique, soit 1,4 M€. Une dizaine de communes étaient concernées l'année passée et le montant devrait sans doute être identique voir en légère augmentation.

D'autres recettes de plus en plus importantes et en constante progression pour l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique sont les recettes locatives. En 2025, l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique a titré un peu plus de 700 000 € de loyers qui concernaient 110 tiers sur toute l'année. Pour 2026, sont

projetées des recettes en légère augmentation, soit de l'ordre de 800 000 € en 2026 dans les prévisions du PPI.

De plus, parmi les recettes importantes pour l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique se trouvent les recettes adossées au portage foncier en amortissement. De plus en plus souvent, les conventions d'actions foncières sont proposées aux collectivités non plus en remboursement in fine à l'échéance du portage, mais en remboursement annuel afin de réduire le risque et aussi, parfois, en termes de visibilité budgétaire pour simplifier les choses. En 2026, 58 portages pré-identifiés sont concernés, ce qui représenterait un peu plus de 2 M€ de recettes pour l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique. En 2025, pour 45 portages, le montant de cette recette avoisinait 1,5 M€.

Enfin, le budget primitif 2026 tient compte des recettes liées aux rétrocessions. En 2025, petite année de rétrocession pour l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, l'équivalent en sortie de stock s'élevait à environ 2,5 M€. Pour 2026, sont plutôt anticipés 6,7 M€ d'équivalent sortie de stock sur la base d'une vingtaine d'opérations identifiées. Ces opérations sont de deux ordres. Premièrement, il s'agit de tous les portages qui arrivent à échéance en 2026 et qui doivent normalement faire l'objet d'une rétrocession. Dans un second temps, l'équipe a essayé d'identifier également tous les portages dont l'échéance contractuelle est ultérieure, mais qui pourraient faire l'objet d'une rétrocession anticipée puisque soit la cession a déjà été votée, soit une délibération est projetée en cours d'année 2026.

Toutes ces recettes ne sont pas suffisantes pour financer l'intervention de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique à ce stade de sa croissance. Aussi, pour soutenir la croissance du stock foncier, l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique a également recours à la dette et donc, en 2026, l'emprunt d'équilibre se porte à hauteur de 22,9 M€. En 2025, l'emprunt avoisinait les 10 M€ d'euros et la projection, avec cet emprunt d'équilibre, donne un stock de dette maximum de 67 M€ à fin 2026. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique essaie de maîtriser au mieux cet endettement au regard de plusieurs sujets. Tout d'abord, face à ce stock de dettes, se trouvent des actifs. Le stock foncier est évalué à fin 2026 à 128 M€. De plus, les caractéristiques de cet encours sont rassurantes, avec des emprunts à relativement court terme, généralement entre 5 et 10 ans à taux fixe ou à taux variable adossés à du livret A uniquement et souscrits auprès de différents partenaires bancaires, notamment la Banque des territoires. Toutefois, un point de vigilance important à avoir sur les prochaines années sera le rythme de rétrocession et de rotation du stock. Le stock a connu une hausse significative ces dernières années. Il est important que l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, à terme, puisse s'engager pleinement dans une phase de rétrocession pour que le ralentissement de la hausse du stock puisse être davantage visible et que l'endettement soit maîtrisé.

En conclusion, il est proposé un vote du budget primitif équilibré entre section de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 325 M€.

Section	Sens	Chapitre	Budget primitif 2026
Fonctionnement			
Fonctionnement	Dépenses		154 501 059,00
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	32 653 000,00
Fonctionnement	Dépenses	012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 840 000,00
Fonctionnement	Dépenses	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	-
Fonctionnement	Dépenses	023 - Virement à la section d'investissement	10 823 300,00
Fonctionnement	Dépenses	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	102 633 159,00
Fonctionnement	Dépenses	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	1 600 000,00
Fonctionnement	Dépenses	65 - Autres charges de gestion courante	3 210 000,00
Fonctionnement	Dépenses	66 - Charges financières	1 711 600,00
Fonctionnement	Dépenses	67 - Charges exceptionnelles	30 000,00
Fonctionnement	Recettes		154 501 059,00
Fonctionnement	Recettes	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	-
Fonctionnement	Recettes	013 - Atténuations de charges	1 332 000,00
Fonctionnement	Recettes	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	128 122 159,00
Fonctionnement	Recettes	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	1 600 000,00
Fonctionnement	Recettes	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	6 884 000,00
Fonctionnement	Recettes	73 - Produits issus de la fiscalité	16 411 900,00
Fonctionnement	Recettes	74 - Subventions d'exploitation	120 000,00
Fonctionnement	Recettes	76 - Produits financiers	1 000,00
Fonctionnement	Recettes	77 - Produits exceptionnels	30 000,00

Section	Sens	Chapitre	Budget primitif 2026
Investissement			
Investissement	Dépenses		171 172 159,00
Investissement	Dépenses	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-
Investissement	Dépenses	020 - Dépenses imprévues (investissement)	-
Investissement	Dépenses	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	128 122 159,00
Investissement	Dépenses	041 - Opérations patrimoniales	27 800 000,00
Investissement	Dépenses	16 - Emprunts et dettes assimilées	14 894 000,00
Investissement	Dépenses	20 - Immobilisations incorporelles	70 000,00
Investissement	Dépenses	21 - Immobilisations corporelles	26 000,00
Investissement	Dépenses	26 - Participations et créances rattachées à des participations	200 000,00
Investissement	Dépenses	27 - Autres immobilisations financières	60 000,00
Investissement	Recettes		171 172 159,00
Investissement	Recettes	021 - Virement de la section d'exploitation	10 823 300,00
Investissement	Recettes	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	102 633 159,00
Investissement	Recettes	041 - Opérations patrimoniales	27 800 000,00
Investissement	Recettes	1068 - Autres réserves	-
Investissement	Recettes	16 - Emprunts et dettes assimilées	22 969 928,80
Investissement	Recettes	27 - Autres immobilisations financières	6 945 771,20

Total dépenses		325 673 218,00
Total recettes		325 673 218,00

Leïla THOMINIAUX demande aux membres s'ils ont des questions.

Daniel JACQUOT demande de revenir sur l'attribution de minoration sur le dossier de La Baule-Escoublac, Avenue des Ondines et souhaite savoir si le Fonds SRU a été attribué car la commune est carencée.

Yves LE GRAND confirme que la commune de La Baule-Escoublac fait partie des communes carencées au titre de la loi SRU. Il doit s'agir de la principale contributrice, sur la durée, représentant près de la moitié du Fonds SRU. Le projet était également éligible, en 2023, à la minoration foncière avec un objectif de logement locatif social et les 2 dispositifs ont été affectés simultanément au bénéfice de cette opération à hauteur de 350 000 €.

Jean-François BUCCO ajoute qu'il s'agissait d'une opération coûteuse, d'une part, en raison du prix du foncier baulois, et d'autre part, car l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique avait procédé à la démolition de des bâtiments existants et rencontré une difficulté au niveau des fondations. Ce sujet avait été difficile à régler avec l'opérateur CISN et avait engendré des surcoûts. Malgré l'importance du Fonds SRU débloqué, il avait été nécessaire d'attribuer de la minoration foncière car le prix de revient était très élevé.

Jean-Michel CRAND s'interroge sur la gestion des biens qui entrent dans le stock de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique et notamment les relations avec les communes.

Justine COZ indique qu'une fois que le bien est entré dans le stock, plusieurs situations peuvent être rencontrées concernant la gestion des biens. Si le bien est acquis et qu'il n'est pas occupé, la gestion est confiée à la commune dans le cadre d'un commodat, un document contractuel qui est annexé à la convention d'action foncière. Dans ce cas-là, c'est la collectivité, soit la commune, soit l'intercommunalité, qui assure la gestion. Par contre, si le bien est occupé, notamment au titre d'un bail par exemple, c'est bien l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique qui assure la gestion locative. Un service en interne gère ce suivi. Cette relation avec les occupants se passe relativement bien. Des collaborateurs sont aujourd'hui dédiés à cette gestion. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique essaie de tenir les collectivités informées des dépenses et des recettes qui peuvent être perçues dans le cadre de l'opération. Les communes ne doivent pas hésiter à solliciter l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique. Toutefois, l'équipe se charge de les informer régulièrement et notamment dans des moments un peu stratégiques et si des éléments peuvent impacter le budget global de l'opération, en cas de travaux par exemple. Un process est mis en place, qui permet dès le départ de donner aux collectivités un montant estimatif et de valider au fur à mesure, de la sécurisation de ces montants de travaux l'ensemble de ces dépenses. Aujourd'hui, la dynamique de dialogue est engagée et les chargés d'opérations qui assurent le suivi de ces dossiers doivent pouvoir se dégager du temps pour assurer un suivi de proximité auprès des collectivités.

Agnès PARAGOT demande si, par rapport aux prévisions de cessions, et donc sans doute de vente à des promoteurs, l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique suit les indices autour de la reprise de la construction et de la production de logements.

Justine COZ rappelle que la plupart des opérations qui sont présentées au conseil d'administration sont des opérations de bailleurs sociaux dont la majorité soutient toujours la production. La plupart de ces opérations sont aidées financièrement par des fonds publics de différentes façons, à l'image du dossier de Saint-Lyphard présenté précédemment. Dans ces opérations-là, la production de logements est maintenue et soutenue. Sinon, on ne constate pas de reprise sur le marché et notamment auprès des opérateurs privés, il y a très peu de contacts. Une démarche de prospection existe toujours, mais la reprise est très progressive.

Jean-François BUCCO indique que les rétrocessions envisagées sont essentiellement des cessions directes à la collectivité ou à des bailleurs. Dans les cessions validées en conseil d'administration précédents, il y en a eu très peu à des opérateurs privés : Vivaprom au Loroux-Bottereau ou encore un autre dossier à Divatte sur-Loire.

Justine COZ note que sur un certain nombre de dossiers portés aujourd'hui et où des opérateurs privés interviennent, il s'agit de ventes 100% VEFA auprès de bailleurs sociaux. Finalement, le bailleur est tout de même présent pour sécuriser les opérations.

Ronan MARJOLET constate qu'aujourd'hui les équilibres d'opérations des opérateurs viennent effectivement par la sécurisation de la vente en VEFA aux bailleurs. Il y a très peu de commercialisation vers l'investissement locatif. Celui-ci est clairement en panne : sans dispositif fiscal, le schéma ne fonctionne plus et aujourd'hui les opérateurs qui arrivent à commercialiser au bon prix y arrivent pour des propriétaires occupants. Le propriétaire occupant n'achète pas au même prix que l'investisseur. Il achète à un prix logement raisonnable et donc les opérateurs ont tout un travail de rééquilibrage de l'économie à faire car les montants de vente à investisseur étaient beaucoup plus élevés que ceux de la vente à occupant. Aujourd'hui,

les opérateurs doivent travailler une programmation de vente différente, moins tournée vers le localif. Les opérateurs qui y arrivent sont ceux qui accompagnent depuis longtemps un travail de concertation un peu long avec les élus communaux, avec l'opérateur et les réunions régulières ont permis à faire des commercialisations sur des temps courts, généralement à des investisseurs ou des propriétaires occupants qui sont des locaux. Toutefois, le marché du littoral est différent, il conserve son activité un peu naturelle, mais il y a bel et bien une vraie difficulté, pour certains portages de trouver l'opérateur capable de commercialiser les biens.

Jean-François BUCCO ajoute que cette problématique est observée y compris pour le BRS, avec des taux de réservation très faibles et des annulations de réservation. Le littoral est épargné mais ailleurs, le bilan 2025 de l'OFS est éloquent.

Jean-Pierre MARCHAIS indique que cela est l'objet de pourparlers de l'Assemblée Nationale pour pouvoir relancer une aide financière et aider le secteur de la construction de la production de logements.

Yannick FETIVEAU demande si, à l'échelle du PPI, l'exercice a été fait d'intégrer l'indicateur connu, c'est à dire les durées de portage, donc théoriquement les recettes à venir avec les sorties de biens au regard effectivement des plafonds à ne pas dépasser en termes de augmentation du stock. Est-on capable de d'identifier une ligne de crête qu'il faudrait ne pas dépasser pour ne pas augmenter exagérément l'endettement ? L'exercice a-t-il été fait ? Y aurait-il un intérêt à le faire ?

Yves LE GRAND confirme que cela présente un intérêt. En 2023, lors de la révision du PPI, le travail de trajectoire financière pluriannuelle qui avait été proposé prévoyait un rythme de rétrocession un peu théorique, mais il avait été modélisé. Aujourd'hui, l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique n'est pas tout à fait dans ce rythme qui avait été imaginé. L'année prochaine, il y aura de nouveau ce travail de projection financière pluriannuelle qui sera proposé dans le cadre de la préparation du prochain PPI. Et effectivement, ces éléments auront été davantage testés au regard des nombreuses rétrocessions à venir. Cela sera un enjeu important de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique en terme de dette. La TSE représente un soutien important mais la mobilisation de la dette est quand même assez importante par rapport aux autres EPF et c'est quelque chose qu'il va falloir bien ajuster dans le cadre de la révision du PPI. À quel moment ou à quel point la soutenabilité d'un décalage des rétrocessions est importante ? Et dans quelle mesure elle peut être absorbée à travers l'endettement ou d'autres leviers financiers ? Cela représentera un des paramètres sensibles du prochain PPI.

Jean-François BUCCO ajoute que la problématique des frais financiers est essentielle, malgré, le découplage entre le stock et la dette, permis notamment par la gestion proposée par **Yves LE GRAND** de moins s'endetter que ce qui était prévu dans la projection du PPI. L'enjeu est de ne pas s'endetter outre mesure. Pour répondre précisément à la question, il n'est pas possible aujourd'hui de dire à quel niveau de stock cela devient insoutenable. D'autres EPF un petit peu plus anciens sont encore dans des phases de stockage, même si les gros EPF d'État qui sont beaucoup plus anciens, comme l'EPF Grand Est qui était l'EPF de Lorraine et qui avait été conçu dans le cadre de la désindustrialisation de cette région, est déjà parvenu à une forme de plateau et finance les acquisitions principalement par la rétrocession. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique n'en est pas là. Il s'agit d'établissements qui ont été créés il y a une trentaine ou une quarantaine d'années.

Leïla THOMINIAUX note que tout est lié : la question de la gestion de la dette, la question des portages qui se prolongent, les projets qui n'arrivent pas à voir le jour économiquement. La réalité rattrape les prévisions et les rétrocessions n'ont pas été aussi vite qu'imaginé. Mais malgré tout, il y a quand même eu un bon rythme. La conclusion du rapport définit le modèle de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique comme un modèle économique robuste. Les services ont une gestion attentive. Les collectivités jouent le jeu également. Le cadre imposé permet, malgré le fait qu'il puisse être contraignant et qu'il est besoin d'évoluer, de faire avancer les projets. Le PPI se termine et les objectifs ciblés sont presque atteints : 22,9 M€ d'emprunts en 2026 porterait à 67,9 M€ la dette en fin d'année ; l'estimation du PPI était de 82,8 M€. Tout reste à réécrire pour le prochain PPI en fonction de la trajectoire que fixera le conseil d'administration.

Leïla THOMINIAUX demande aux membres s'ils ont des questions, des remarques (pas de remarque) Elle met au vote la délibération n°71 (pas d'opposition, d'avis contraire ou d'abstention).

La délibération n°71 relative au budget primitif est adoptée à l'unanimité des membres présents ou suppléés.

Claire TRAMIER quitte l'assemblée.

Délibération n°2026-CA1-72 – Rémunération du directeur

Jean-François BUCCO sort de la salle

Leïla THOMINIAUX rappelle que le conseil d'administration approuve annuellement la rémunération du directeur et qu'il est proposé de revaloriser cette rémunération. Historiquement, la rémunération du directeur suivait la progression habituelle des salariés de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique. Il est proposé une augmentation du salaire mensuel de base du directeur et la mise en place d'une part variable d'un montant maximum de 10% de la rémunération brute annuelle en remplacement du dispositif de prime annuelle existant.

Yves LE GRAND ajoute que la délibération proposée comporte deux éléments. D'une part, il est proposé de revaloriser la rémunération de base du directeur. Effectivement, historiquement, le pourcentage d'augmentation de cette rémunération était fixée en corollaire strict des salariés, par exemple, +1,5 % en 2025. D'autre part, il semblait intéressant de faire évoluer la part « variable » de la rémunération du directeur. Elle n'était pas vraiment variable car fixée dans son contrat de travail. Il est proposé de mettre en place une véritable part variable, discutée avec la présidente annuellement, sur le modèle de ce qui peut être fait pour d'autres directeurs, notamment des directeurs d'EPF d'État. Ce sont des formes de rémunérations brutes annuelles habituelles qui remplaceraient le dispositif existant pour le directeur qui avait un caractère variable très modeste.

Leïla THOMINIAUX note que cette revalorisation est aussi liée à la comparaison avec les autres EPF locaux et d'États pour correspondre davantage à la taille actuelle de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique. 2025 a été une année mouvementée pour l'équipe et l'équipe va encore s'étoffer. Il s'agit, en tenant compte de la taille de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, de mettre en place cette part de rémunération variable. Son montant fera suite à un entretien comme cela peut être le cas dans diverses collectivités. Il est également important que ce poste de direction demeure attractif. Les carrières évoluant plus rapidement qu'à une certaine époque. Il faut que ce poste-là puisse être valorisé. Il est donc proposé cette revalorisation globale traduite en un nombre de points et la mise en place de place d'une part variable.

Emmanuel VAN BRACKEL s'interroge sur ce système de point d'indice.

Yves LE GRAND explique qu'il s'agit d'un principe dans le règlement du personnel, où alors qu'une partie des collaborateurs sont en détachement de collectivités locales, l'autre partie dispose de contrats de droit privé. Cette équivalence entre salaire et point d'indice de la fonction publique avait été mis en place historiquement lors de la création de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique et est toujours en vigueur. À terme dans le cadre des réflexions du prochain PPI, il sera peut être question de remettre à plat ce principe.

Leïla THOMINIAUX note que l'histoire même de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, créé avec des agents issus de la fonction publique territoriale explique cette situation. Dans d'autres EPF locaux, les agents sont parfois plutôt issus du privé, de l'immobilier, etc. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, lui, créé par le département de Loire Atlantique, l'Agence foncière à l'époque, est encore marqué par ce statut. Ce n'est pas systématique dans tous les EPF locaux, il y en a d'autres dont les collaborateurs sont majoritairement issus du privé. Au fur et à mesure, la composition de l'équipe tend à s'équilibrer. Elle demande s'il y a d'autres questions.

Emmanuel VAN BRACKEL souhaite connaître le nombre de points dont bénéficiait le directeur avant cette revalorisation et comprendre le système de prime, notamment la part de 50% du salaire. S'agit-il du brut mensuel ou annuel ?

Yves LE GRAND précise que les 50 % sont calculés sur le salaire annuel divisé par 12. La prime maximale dont bénéficient les salariés est donc d'un montant de 1 000 € + 50 % d'un équivalent moyenne du salaire mensuel. Pour les salariés, ce montant ne peut en aucun cas dépasser l'équivalent d'un salaire mensuel.

Leïla THOMINIAUX ajoute que les salariés bénéficient de ce système de prime et qui est aussi ajusté en fonction de l'évaluation et de l'entretien annuel.

Yves LE GRAND complète que la rémunération du directeur était jusqu'à présent fixée à 1 315 points.

Leïla THOMINIAUX relève que l'augmentation est réelle mais traduit ce qui se pratique dans d'autres EPF de plus ou moins même taille et que ce niveau est cohérent pour la taille de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique. Il est intéressant que le conseil d'administration se prononce annuellement sur la rémunération du directeur. Dans d'autres structures, la rémunération est directement négociée entre le ou la présidente et le directeur.

Emmanuel VAN BRACKEL demande si la politique salariale a fait l'objet de discussions du côté des salariés, notamment eu égard à la pression peut être un peu plus conséquente sur

Leïla THOMINIAUX a constaté, en consultant le tableau final des primes et des pourcentages liés à l'entretien annuel avec les salariés, qu'effectivement il peut avoir un ajustement sur certains postes en raison de l'investissement des collaborateurs.

Yves LE GRAND ajoute que l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique a dépassé le seuil des 11 salariés fin 2023 et un comité social et économique (CSE) a donc été mis en place l'année passée et se réunit une fois par mois. L'objectivation des rémunérations et les systèmes mis en place qui remontent au temps de la création de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, font partie des sujets qui doivent être retravaillés en 2026 avec le CSE. La politique salariale, les rémunérations variables, la transposition en points ou en équivalent, tous ces points doivent faire l'objet d'un chantier en 2026 avec le CSE.

Leïla THOMINIAUX demande aux membres s'ils ont des remarques (pas de remarque) et met au vote la délibération n°72 (pas d'opposition, d'avis contraire ou d'abstention).

La délibération n°72 approuvant la rémunération du directeur est adoptée à l'unanimité des membres présents ou suppléés.

Jean-François BUCCO revient dans la salle.

Leïla THOMINIAUX indique que l'ordre du jour est épuisé. Elle rappelle que la prochaine séance du conseil d'administration sera celle d'installation suite aux élections municipales et aura lieu le 24 juin 2026 à 10 h 00 à Nantes. Elle remercie les membres de l'assemblée pour leurs participations assidues et leurs questions toujours intéressantes et pertinentes.

La séance est levée à 11 h 50

LA PRÉSIDENTE

Leïla THOMINIAUX


LE SECRÉTAIRE

Jean-François BUCCO


DÉLIBÉRATION n° 2026-CA2-03

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026

INFORMATION SUR LES ARRÊTÉS ET DÉCISIONS PRIS PAR LE DIRECTEUR ET LES CONTRATS SIGNÉS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : 12 juin 2026

Titulaires présents :

Leïla THOMINIAUX	représentant le Département de Loire-Atlantique
Jean CHARRIER	représentant le Département de Loire-Atlantique
Agnès PARAGOT	représentant le Département de Loire-Atlantique
Anthony DESCLOZIERS	représentant Nantes Métropole
Delphine BONAMY	représentant Nantes Métropole
Hervé CAMUS	représentant Nantes Métropole
Claudine CIGLIA	représentant Nantes Métropole
Christophe COTTA	représentant Saint-Nazaire Agglo
Hubert TREGOU	représentant Pornic Agglo Pays de Retz
Rémi BESLÉ	représentant Redon Agglomération
Jean-Guy CORNU	représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo
Stéphane MABIT	représentant la communauté de communes Sèvre et Loire
Marie-Irène BOUIN	représentant la communauté de communes de Châteaubriant-Derval
Yannick FÉTIVEAU	représentant Grand Lieu Communauté
André LANCIEN	représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon
Jean-Michel EMPROU	représentant la communauté de communes Sud Estuaire
Simone BURON	représentant la communauté de communes de Nozay

Titulaires ayant donné pouvoir :

Chloé GIRARDOT-MOITIE	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Leïla THOMINIAUX
David MARTINEAU	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Jean CHARRIER
Christiane VAN GOETHEM	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Jean-Michel CRAND	représentant Saint-Nazaire Agglo, ayant donné pouvoir à Christophe COTTA
Stéphane POILVÉ	représentant la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, ayant donné pouvoir à Rémi BESLÉ

Suppléants présents :

Jean-Luc GUIHAL	représentant la communauté de communes Sud Retz Atlantique
Clotilde SHAMMAS	représentant Pays de Blain Communauté

Assistaient également à la séance sans droit de vote :

Jean-François BUCCO	directeur de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves LE GRAND	directeur administratif et financier de l'EPF de Loire-Atlantique
Justine COZ	responsable pôle foncier de l'EPF de Loire-Atlantique
Ronan MARJOLET	responsable études de l'EPF de Loire-Atlantique
Mathieu GUICHETEAU	responsable pôle travaux et patrimoine de l'EPF de Loire-Atlantique
Frédéric BOUCAULT	vice-président de la communauté de communes Erdre et Gesvres

Présents et suppléés : 19

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Pour : 24. Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration,

Le quorum étant constaté,

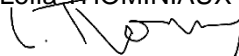
- VU** les articles L.324-1 et suivants du Code de l'urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux ;
- VU** les statuts de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le règlement intérieur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du 19 octobre 2017 portant nomination du directeur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du 19 octobre 2022 portant délégations au directeur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du 4 février 2026, renforçant, à titre exceptionnel et temporaire, les délégations de pouvoir au directeur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique.

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la liste des arrêtés, décisions et contrats signés par le directeur, par délégation du conseil d'administration.

La Présidente de l'Établissement public foncier
de Loire-Atlantique

Leïla THOMINIAUX



Arrêtés, décisions et contrats signés par délégation du conseil d'administration

Date du CA	OBJET	Date	Transmission Préfecture
22/06/2025	Convention de veille et d'accompagnement aux études stratégiques centre-bourg Massérac	12/12/2025	06/01/2026
03/12/2025	Convention d'accompagnement à la stratégie foncière Études capacitaires et faisabilité - Pornic Agglo Pays de Retz	07/01/2026	08/01/2026
05/02/2025	Déconsignation LES SORINIÈRES - 7, rue de Nantes	08/01/2026	08/01/2026
03/12/2025	Fixation de prix PONT-SAINT-MARTIN - OAP Jardins Sud (BD 61)	07/01/2026	08/01/2026
24/09/2025	Convention d'action foncière GORGES - 9, rue du Général Audibert	05/01/2026	08/01/2026
24/09/2025	Convention d'action foncière MACHECOUL-SAINT-MÊME 18, rue Pasteur	30/12/2025	08/01/2026
24/09/2025	Convention d'action foncière PAIMBŒUF 15 ter, rue Ferréol Prezelin	05/01/2026	08/01/2026
06/12/2023	Convention d'action foncière PLESSÉ 6, rue de la Tahinière	05/01/2026	08/01/2026
04/12/2024	Fixation de prix SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU- 2, rue des Guittières	08/01/2026	12/01/2026
02/04/2025	Fixation de prix SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU - 1, rue d'Herbauges	08/01/2026	12/01/2026
09/10/2024	Fixation de prix LES SORINIÈRES - 7, rue de Nantes	08/01/2026	12/01/2026
25/06/2025	Fixation de prix SAINT-LYPHARD - 2, rue des Chênes ZI239	08/01/2026	12/01/2026
25/06/2025	Fixation de prix SAINT-LYPHARD - 2, rue des Chênes ZI238	08/01/2026	12/01/2026
24/09/2025	Convention d'action foncière SAINT-HERBLAIN 29, chemin de la Solvardière	12/01/2026	12/01/2026
05/02/2025	Fixation de prix HAUTE-GOULAIN - L'Orée de Golène	12/01/2026	12/01/2026
25/06/2025	Fixation de prix SÉVÉRAC - 17, rue des Landes du Bourg	12/01/2026	12/01/2026
25/06/2025	Convention d'action foncière et commodat SAINT-ANNE-SUR-BRIVET 1, rue de l'Etang	31/12/2025	14/01/2026
19/06/2024	Admission en non-valeur LA CHAPELLE-HEULIN - Place Jean Beauquin	19/01/2026	19/01/2026
24/09/2025	Fixation de prix BESNÉ - 7, chemin du Pilon	13/01/2026	20/01/2026
03/12/2025	Convention d'action foncière SAINT-MALO-DE-GUERSAC - Rue du Pin Avenant 2	16/01/2026	20/01/2026
24/09/2025	Convention d'action foncière SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU 47 rue de l'Hotel de Ville - Avenant 1	30/12/2025	20/01/2026
03/12/2025	Convention d'action foncière - SAINT-JEAN-DE-BOISEAU 13 et 13b, rue du Prieuré	16/01/2026	20/01/2026
04/12/2024	Convention d'action foncière SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU 2, rue des Guittières	26/01/2026	27/01/2026
24/09/2025	Certificat de non-réponse demande d'avis LA MONTAGNE 134, route de Bouguenais	22/01/2026	27/01/2026
03/12/2025	Fixation de prix SAINT-MALO-DE-GUERSAC - Rue du Pin	22/01/2026	27/01/2026
24/09/2025	Fixation de prix PORNICHET - Ilot Paris - Parcelle AC n°67	29/01/2026	29/01/2026
19/10/2022	Déconsignation SAINT-MARS-DU-DÉSERT - 15, rue du 3 Août 1944	30/01/2026	16/01/2026
25/06/2025	Convention d'action foncière SAINT-LYPHARD - 2 et 4, rue des Chênes	16/01/2026	03/02/2026

Date du CA	OBJET	Date	Date
14/02/2024	Convention de financement et d'accompagnement aux études préa PANNECÉ Les Cèdres	19/12/2025	10/02/2026
03/12/2025	Convention d'action foncière BOUAYE - 22bis, avenue de la Pommeraie	09/02/2026	10/02/2026
05/02/2025	Convention d'action foncière LE PALLET - Secteur Nord du bourg	11/02/2026	11/02/2026
05/02/2025	Convention d'action foncière LE PALLET - Place de l'Église	11/02/2026	11/02/2026
24/09/2025	Fixation de prix LA MONTAGNE - 134, route de Bouguenais	11/02/2026	11/02/2026
24/09/2025	Fixation de prix VIGNEUX-DE-BRETAGNE 1 et 3, place de l'église	11/02/2026	12/02/2026
24/09/2025	Fixation de prix PRÉFAILLES - 12, rue du Docteur Drouart	11/02/2026	12/02/2026
24/09/2025	Fixation de prix HERBIGNAC - 24, avenue de la Monneraye	11/02/2026	12/02/2026
24/09/2025	Fixation de prix LA CHAPELLE-DES-MARAIS - 50, boulevard de la gare	11/02/2026	12/02/2026
24/09/2025	Autorisation d'emprunt NANTES - 192, route de Rennes	18/02/2026	18/02/2026
25/06/2025	Autorisation d'emprunt SAINT-LYPHARD - 2 et 4, rue des Chênes	18/02/2026	18/02/2026
24/09/2025	Convention d'action foncière LA MONTAGNE - 134, route de Bouguenais	17/02/2026	18/02/2026
05/02/2025	Convention d'action foncière HAUTE-GOULAINNE - Site de l'Orée de Golène	10/02/2026	18/02/2026
05/02/2025	Convention d'action foncière SAINT-HERBLAIN 29, chemin de la Solvardière - Avenant 1	18/02/2026	18/02/2026
03/12/2025	Fixation de prix cession LA CHEVROLIÈRE - 3, place d'Herbauges	17/02/2026	19/02/2026
04/12/2024	Fixation de prix cession SAINT-BREVIN-LES-PINS 45, rue Albert Chassagne	18/02/2026	19/02/2026
03/12/2025	Convention d'action foncière SAVENAY - 4, boulevard Branly	19/02/2026	19/02/2026
08/12/2022	Fixation de prix cession HAUTE-GOULAINNE - 19 et 21, rue du Sablais	25/02/2026	25/02/2026
09/10/2024	Convention d'action foncière LE POULIGUEN - Avenue de Llantwit Major Avenant 2	14/02/2025	25/02/2026
04/02/2026	Acquisition LA CHAPELLE-SUR-ERDRE - 5, rue de Sucé	26/02/2026	27/02/2026
04/02/2026	Fixation de prix cession SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES 16, boulevard de Trittau	27/02/2026	27/02/2026
24/09/2025	Fixation de prix cession VUE - 29, route de Nantes	02/03/2026	03/03/2026
24/09/2025	Convention d'action foncière PREFAILLES - 12 rue du Docteur Drouart - avenant 1	02/03/2026	02/03/2026
03/12/2025	Convention d'action foncière et Comodat TRIGNAC 10, place de la Mairie	02/03/2026	03/03/2026
03/12/2025	Convention de financement et d'accompagnement CCEG LES TOUCHES Route des Mazures	04/03/2026	05/03/2026
03/12/2025	Autorisation d'emprunt BOUAYE - 22bis, avenue de la Pommeraie	05/03/2026	05/03/2026
05/02/2025	Autorisation d'emprunt LE PALLET - Place de l'Église	05/03/2026	05/03/2026
05/02/2025	Autorisation d'emprunt LE PALLET - Secteur Nord du Bourg	05/03/2026	05/03/2026
25/06/2025	Convention d'action foncière SÉVÉRAC - 17, rue des Landes du Bourg	10/03/2026	11/03/2026

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026



ID : 044-754078475-20260624-20260624_AFLA_3-DE

Date du CA	OBJET	Date	Date
19/06/2024	Admission en non-valeur SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES Place de l'Europe	11/03/2026	11/03/2026
24/09/2025	Autorisation d'emprunt LA MONTAGNE - 134, route de Bouguenais	11/03/2026	12/03/2026
04/02/2026	Convention d'action foncière CHAUMES-EN-RETZ 4, impasse du Chemin Creux	17/03/2026	17/03/2026
03/12/2025	Convention d'action foncière BLAIN - 58, Route de Nozay	18/03/2026	18/03/2026
04/02/2026	Convention d'action foncière LE LOROIX-BOTTEREAU Ancien site hospitalier - Avenant 3	06/03/2026	18/03/2026
04/02/2026	Convention d'action foncière HÉRIC - Rue des Landes et des Frenouelles	24/02/2026	19/03/2026
04/02/2026	Autorisation d'emprunt SAINT-HERBLAIN - Chemin de la Solvardière	18/03/2026	19/03/2026
04/02/2026	Convention d'action foncière SAVENAY - ZAC des Acacias n°2	19/03/2026	19/03/2026
03/12/2025	Convention d'action foncière PONT-SAINT-MARTIN OAP des Jardins Sud - Avenant 1	13/03/2026	19/03/2026
04/02/2026	Fixation de prix PONT-SAINT-MARTIN - Ferme de la Moricière	20/03/2026	20/03/2026
24/09/2025	Fixation de prix SAINT-MARS-DU-DÉSERT - Ancienne Gare	20/03/2026	20/03/2026
03/12/2025	Fixation de prix HÉRIC - 7, rue des Frenouelles	20/03/2026	20/03/2026
04/02/2026	Fixation de prix cession LE LOROIX-BOTTEREAU Lot D Ancien centre hospitalier	20/03/2026	20/03/2026
03/12/2025	Convention d'accompagnement études stratégiques Sud Retz Atlantique	13/03/2026	24/03/2026
19/10/2022	Déconsignation LES SORINIÈRES - 7, rue de Nantes	27/03/2026	27/03/2026
19/10/2022	Consignation LE POULIGUEN - 34, avenue de Llantwit Major	27/03/2026	27/03/2026
04/02/2026	Acquisition et portage THOUARÉ-SUR-LOIRE - 9b, place de la République	07/04/2026	07/04/2026
14/06/2023	Fixation prix acquisition VUE - 7, route de Paimboeuf	07/04/2026	07/04/2026
05/04/2023	Fixation de prix SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS - Rue de l'abreuvoir	07/04/2026	07/04/2026
05/04/2023	Fixation de prix cession SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS 20, rue de l'Abreuvoir	13/04/2026	14/04/2026
24/09/2025	Autorisation d'emprunt BESNÉ - 7, chemin du Pilori	14/04/2026	14/04/2026
03/12/2025	Autorisation d'emprunt SAVENAY - 4, boulevard Branly	14/04/2026	14/04/2026
04/02/2026	Cession GRANDCHAMP-DES-FONTAINES - Rue du Perray	20/04/2026	21/04/2026
04/02/2026	Cession PONT-SAINT-MARTIN - 42 et 44, rue de Nantes et 13, rue des Sports	20/04/2026	21/04/2026
04/02/2026	Fixation de prix SAINT-HERBLAIN - La Solvardière	05/05/2026	07/05/2026
04/02/2026	Co-financement étude VIEILLEVIGNE - 18, avenue Jules Verne	05/05/2026	07/05/2026
04/02/2026	Convention action foncière LE POULIGUEN - Avenue Llantwit Major Avenant 3	07/05/2026	07/05/2026
05/02/2025	Fusion opérations LE PALLET - Rues du Plessis-Guéry et Pierre Abelard	11/02/2026	07/05/2026
05/02/2025	Fixation de prix LES SORINIÈRES - 11, rue de Nantes	11/05/2026	13/05/2026
04/12/2024	Fixation de prix SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU - 2, rue des Guittières	12/05/2026	13/05/2026

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

Transmission
Préfecture

ID : 044-754078475-20260624-20260624_AFLA_3-DE

Date du CA	OBJET	Date	Date
02/04/2025	Fixation de prix - SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU - 1, rue d'Herbauges	12/05/2026	13/05/2026
11/05/2021	Co-financement d'une étude capacitaire LE POULIGUEN 8-10, boulevard de l'Atlantique	12/05/2026	18/05/2026
05/02/2025	Convention d'action foncière LES SORINIÈRES - Rue de Nantes Avenant 2	18/05/2026	18/05/2026
04/02/2026	Fixation de prix TRIGNAC - 22, rue Edouard Herriot	19/05/2026	19/05/2026
03/12/2025	Co-financement étude LA CHEVROLIÈRE - 4, rue de Nantes	26/05/2026	26/05/2026
04/02/2026	Convention d'action foncière TRIGNAC - 22, rue Edouard Herriot	26/05/2026	26/05/2026
24/09/2025	Fixation prix cession LA BAULE-ESCOUBLAC - 5, route de Quesquello	26/05/2026	27/05/2026
03/12/2025	Fixation de prix TRIGNAC - 10, place de la Mairie	27/05/2026	27/05/2026

Date du CA	ACQUISITIONS	Date	Transmission Préfecture
09/10/2024	LE CROISIC - 6, rue Jean Gouzo	05/01/2026	
02/04/2025	SAINT-MARS-DU-DÉSERT - Impasse du Docteur Alain Gauthier	09/01/2026	
09/10/2024	LES SORINIÈRES - OAP Rue de Nantes	15/01/2026	
24/09/2025	NANTES - 192, route de Rennes	22/01/2026	
24/09/2025	SAINT-MARS-DU-DÉSERT - 15, rue du 3 Août 1944	29/01/2026	
14/02/2024	SAINT-MALO-DE-GUERSAC - 14,rue Jean Macé	30/01/2026	
24/09/2025	PORNICHET - Ilot Paris - Parcelle AC n°67	30/01/2026	
03/12/2025	SAINT-JEAN-DE-BOISEAU - 13 et 13 bis, rue du Prieuré	04/02/2026	
26/06/2025	MONTBERT - 3, place du Lavoir	17/02/2026	
26/06/2025	SAINT-LYPHARD - 2, rue des Chênes	18/02/2026	
26/06/2025	SAINT-LYPHARD - 4, rue des Chênes	18/02/2026	
03/12/2025	SAINT-MALO-DE-GUERSAC - Rue du Pin	23/02/2026	
24/09/2025	PAIMBŒUF - 15 ter, rue Ferréol Prezelin	24/02/2026	
03/12/2025	BOUAYE - 22 bis, avenue de la Pommeraie	26/02/2026	
15/06/2022	LE PALLET - Place de l'Église	09/03/2026	
24/09/2025	SAINT-HERBLAIN - Chemin de la Solvardière	19/03/2026	
04/02/2026	SAINT-HERBLAIN - Chemin de la Solvardière - extension	19/03/2026	
19/10/2022	BLAIN - 58, route de Nozay	23/03/2026	
04/02/2026	CHAUMES-EN-RETZ - 4, impasse du Chemin Creux	23/03/2026	
04/02/2026	LA MONTAGNE - 134, route de Bouguenais	24/03/2026	

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

510
Transmission
Préfecture

ID : 044-754078475-20260624-20260624_AFLA_3-DE

Date du CA	ACQUISITIONS	Date	Transmission Préfecture
24/09/2025	BESNÉ - 7, chemin du Pilori	25/03/2026	
03/12/2025	SAVENAY - 4, boulevard Branly	28/04/2026	
24/09/2025	GORGES - 9, rue du Général Audibert	30/04/2026	
05/02/2025	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - 10-14, rue Jean Moulin	04/05/2026	
05/02/2025	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - 10-14, rue Jean Moulin	04/05/2026	
05/02/2025	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - 10-14, rue Jean Moulin	04/05/2026	
06/12/2023	PLESSÉ - 6, rue de la Tahinière	06/05/2026	
02/04/2025	SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU - 47, rue de l'Hôtel de ville	19/05/2026	
04/12/2024	SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU - 2, rue des Guttières	19/05/2026	
09/12/2024	LES SORINIÈRES - OAP Rue de Nantes	20/05/2026	
03/12/2025	PONT-SAINT-MARTIN - OAP Jardins Sud	18/05/2026	
04/02/2026	SAVENAY - ZA des Acacias N°2	21/05/2026	
04/02/2026	TRIGNAC - 22, rue Edouard Herriot	28/05/2026	

Date du CA	CESSIONS	Date	Transmission Préfecture
24/09/2025	LA CHEVROLIÈRE - 10, La Grande Noé	12/01/2026	
09/10/2024	SUCÉ-SUR-ERDRE - École Jeanne d'Arc (usufruit)	13/01/2026	
08/02/2022	HAUTE-GOULAINÉ - 19 et 21, rue du Sablais	27/02/2026	
24/09/2025	VUE - La Fontaine aux Bains	06/03/2026	
24/09/2025	PRÉFAILLES - 12, rue du Docteur Drouart (usufruit)	06/03/2026	
24/09/2025	VIGNEUX-DE-BRETAGNE - Place de l'Église (usufruit)	10/03/2026	
04/02/2026	RIAILLÉ - Rue du cèdre	20/03/2026	
24/09/2025	SAINT-MARS-DU-DÉSERT - 15, rue du 3 Août 1944 (usufruit)	16/04/2026	

Date du CA	PRÉEMPTIONS	Date	Transmission Préfecture
03/12/2025	SAVENAY - 4, boulevard Branly	31/12/2025	07/01/2026
04/02/2026	CHAUMES-EN-RETZ - 4, impasse du Chemin Creux	18/02/2026	19/02/2023
04/02/2026	SAVENAY - 3, rue des Ormeaux	25/02/2026	25/02/2026
04/02/2026	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE - 5, rue de Sucé	26/02/2026	27/02/2026
04/02/2026	THOUARÉ-SUR-LOIRE - 9b, place de la République	07/04/2026	08/04/2026
11/05/2021	LE POULIGUEN - 10, boulevard de l'Atlantique	19/05/2026	19/05/2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-CA2-04

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE À LA PRÉVENTION ET À LA GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Date de convocation : 12 juin 2026

Titulaires présents :

Leïla THOMINIAUX	représentant le Département de Loire-Atlantique
Jean CHARRIER	représentant le Département de Loire-Atlantique
Agnès PARAGOT	représentant le Département de Loire-Atlantique
Anthony DESCLOZIERS	représentant Nantes Métropole
Delphine BONAMY	représentant Nantes Métropole
Hervé CAMUS	représentant Nantes Métropole
Claudine CIGLIA	représentant Nantes Métropole
Christophe COTTA	représentant Saint-Nazaire Agglo
Hubert TREGOU	représentant Pornic Agglo Pays de Retz
Rémi BESLÉ	représentant Redon Agglomération
Jean-Guy CORNU	représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo
Stéphane MABIT	représentant la communauté de communes Sèvre et Loire
Marie-Irène BOUIN	représentant la communauté de communes de Châteaubriant-Derval
Yannick FÉTIVEAU	représentant Grand Lieu Communauté
André LANCIEN	représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon
Jean-Michel EMPROU	représentant la communauté de communes Sud Estuaire
Simone BURON	représentant la communauté de communes de Nozay

Titulaires ayant donné pouvoir :

Chloé GIRARDOT-MOITIE	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Leïla THOMINIAUX
David MARTINEAU	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Jean CHARRIER
Christiane VAN GOETHEM	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Jean-Michel CRAND	représentant Saint-Nazaire Agglo, ayant donné pouvoir à Christophe COTTA
Stéphane POILVÉ	représentant la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, ayant donné pouvoir à Rémi BESLÉ

Suppléants présents :

Jean-Luc GUIHAL	représentant la communauté de communes Sud Retz Atlantique
Clotilde SHAMMAS	représentant Pays de Blain Communauté

Assistaient également à la séance sans droit de vote :

Jean-François BUCCO	directeur de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves LE GRAND	directeur administratif et financier de l'EPF de Loire-Atlantique
Justine COZ	responsable pôle foncier de l'EPF de Loire-Atlantique
Ronan MARJOLET	responsable études de l'EPF de Loire-Atlantique
Mathieu GUICHETEAU	responsable pôle travaux et patrimoine de l'EPF de Loire-Atlantique
Frédéric BOUCAULT	vice-président de la communauté de communes Erdre et Gesvres

Présents et suppléés : 19
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 24
Pour : 24. Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration,

Le quorum étant constaté,

- VU** les articles L324-1 et suivants et R.324.3 du code de l'urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux ;
- VU** l'article L.432-12 du code pénal ;
- VU** l'article 4 du règlement intérieur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le rapport relatif à la prévention des risques de conflits d'intérêt ;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir l'impartialité des décisions de l'établissement et de prévenir toute situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel ;

Après en avoir délibéré,

ATTESTE avoir pris connaissance de la présentation relative aux règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts applicables aux administrateurs de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique.

S'ENGAGE à déclarer toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts et à accepter, le cas échéant, toute mesure destinée à prévenir ou faire cesser ce conflit (se déporter des débats, délibérations et votes concernés).

La Présidente de l'Établissement public foncier
de Loire-Atlantique

Leïla THOMINIAUX



RAPPORT

Prévention des risques de conflits d'intérêt

ENCADREMENT JURIDIQUE

La prévention de la prise illégale d'intérêts constitue un enjeu majeur pour l'Établissement public foncier (EPF) de Loire-Atlantique. Dès lors que son conseil d'administration est composé des représentants de l'ensemble de ses membres (EPCI, Département), certaines décisions, notamment en matière foncière, sont susceptibles de soulever des interrogations quant à l'existence d'éventuels conflits entre intérêts publics et intérêts personnels.

La prise illégale d'intérêts est passible de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction. La peine complémentaire d'inéligibilité est obligatoirement prononcée à l'encontre de toute personne reconnue coupable.

Cette notion est encadrée par l'article L.432-12 du code pénal.

*« Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, **en connaissance de cause**, directement ou indirectement, un intérêt **altérant** son impartialité, son indépendance ou son objectivité dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction.*

Ne peut constituer un intérêt, au sens du présent article, un intérêt public ou tout intérêt dont la prise en compte est exclue par la loi. L'infraction définie au présent article n'est pas constituée lorsque la personne mentionnée au premier alinéa ne pouvait agir autrement en vue de répondre à un motif impérieux d'intérêt général. »

Afin de se prémunir des conflits d'intérêts des administrateurs et protéger ceux-ci, l'article 4 du règlement intérieur de l'EPF de Loire-Atlantique énonce :

*« L'administrateur qui se trouve en situation de conflit d'intérêt du fait de ses activités privées ou professionnelles **ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis** en rapport avec la délibération en cause.*

*Lorsqu'un administrateur estime que sa participation à une délibération le placerait en situation de conflit d'intérêt, **il en informe, au plus tard en début de réunion, le Président.***

*Le Président en situation de conflit d'intérêt est alors **remplacé dans ses fonctions** et pour la délibération en cause, par un ou une des vice-présidents pris dans l'ordre du tableau.*

Pour la détermination des règles de quorum applicables aux délibérations du conseil d'administration, s'il n'est pas possible de recourir à un suppléant ou un pouvoir, il n'est pas tenu compte du membre qui ne prend pas part à une délibération au motif qu'il s'estime en situation de conflit d'intérêts. Il en est fait mention au procès-verbal de la réunion. »

PRÉCISIONS

- **Risque de conflit d'intérêts associé à l'exercice d'activités professionnelles :**

Concrètement, les membres du conseil d'administration ne doivent tirer, à titre personnel, aucun avantage de leurs relations avec l'EPF de Loire-Atlantique. À ce titre, ils ne peuvent détenir d'intérêts dans une entreprise, notamment en qualité d'actionnaire, de dirigeant, d'administrateur ou de prestataire, lorsque celle-ci est partie à un marché ou à une convention, conclus avec l'EPF.

Cette règle s'applique à l'ensemble des catégories de prestations, qu'il s'agisse de travaux, de fournitures, de services ou de prestations intellectuelles. Par prudence, il est conseillé aux administrateurs d'élargir l'appréhension du risque aux activités de leurs proches (conjoint, concubins, parents, enfants, frères, sœurs...).

Si toutefois un administrateur se trouvait dans l'une des situations sus-évoquées, il lui est **très fortement recommandé** de se déporter en s'abstenant de siéger à court terme et en se faisant remplacer au conseil d'administration de l'EPF de Loire-Atlantique pour la suite du mandat.

En revanche, cette contrainte ne s'applique pas aux élus lorsqu'ils siègent dans les entreprises publiques locales ou associations, à moins qu'elles en soient expressément des organismes à but lucratif.

Enfin, **le texte ne s'applique pas aux relations entre l'EPF et les organismes publics** : communes, EPCI, Département, autres établissements publics... Les administrateurs de l'EPF ne peuvent donc pas être inquiétés pour avoir pris part à une délibération ou une décision engageant l'établissement avec un organisme public dans lequel ils siègent.

- **Risque de conflit d'intérêts relevant de la sphère privée**

Les situations relevant de la sphère privée sont généralement plus occasionnelles. Elles méritent néanmoins une vigilance particulière, car elles peuvent également être à l'origine de conflits d'intérêts significatifs (cf. cas pratiques n°2 et n°3). **Lorsqu'un intérêt personnel est constaté, l'administrateur concerné s'abstient de prendre part aux délibérations et au vote relatifs au sujet concerné.**

Afin d'identifier l'existence d'un risque de prise illégale d'intérêts, il est utile de s'interroger systématiquement sur plusieurs points.

- Suis-je concerné par la décision ou l'opération envisagée ?
- Ai-je un intérêt dans l'affaire (financier, professionnel, familial, associatif ou, dans certains cas, moral) ?
- Cet intérêt est-il personnel et distinct de l'intérêt général ou de celui du public ?
- Vais-je participer, directement ou indirectement, à la préparation, à l'instruction ou à la prise de décision ?

Une réponse positive à ces différentes interrogations doit conduire à une vigilance particulière et, le cas échéant, à la mise en œuvre de mesures de prévention des conflits d'intérêts.

CAS PRATIQUES

1/ La signature d'une convention de portage par un membre du conseil d'administration (CA), aussi élu de la commune concernée

Le conseil d'administration doit approuver une convention d'intervention foncière entre l'EPF et une commune afin de permettre la réalisation d'une opération de revitalisation du centre-bourg.

L'élu de cette commune, aussi membre du CA, n'a aucun intérêt patrimonial personnel dans le secteur concerné.

Question : L'élu peut-il participer au débat et au vote ? Réponse : Oui.

L'élu représente ici l'intérêt de sa collectivité et non un intérêt personnel distinct. La seule circonstance qu'une délibération concerne la commune dont il est maire ne caractérise pas, à elle seule, une prise illégale d'intérêts.

2/ L'acquisition par l'EPF d'un terrain familial d'un membre du conseil d'administration (CA)

L'EPF envisage d'acquérir plusieurs parcelles dans un secteur destiné à accueillir une future zone d'activités.

Parmi ces terrains figure une parcelle appartenant au frère d'un membre du CA.

Question : L'élu peut-il participer à la délibération ? Réponse : Non.

Même sans avantage financier direct pour l'élu lui-même, l'existence d'un intérêt familial est susceptible de caractériser un intérêt personnel.

3/ L'acquisition par l'EPF d'un terrain voisin d'un membre du conseil d'administration (CA)

L'EPF acquiert des terrains dans le cadre d'un OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) définie par la commune.

Un des membres du CA possède personnellement une parcelle située immédiatement à côté du projet d'acquisition. La réalisation de l'opération pourrait accroître significativement la valeur de votre bien.

Question : L'élu peut-il participer à la délibération ? Réponse : Non.

Même si le terrain de l'élu n'est pas directement concerné, l'opération est susceptible de procurer un avantage patrimonial personnel. Le risque de prise illégale d'intérêts est caractérisé.

DÉLIBÉRATION n° 2026-CA2-05

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026

ÉLECTION DU BUREAU

Date de convocation : 12 juin 2026

Titulaires présents :

Leïla THOMINIAUX	représentant le Département de Loire-Atlantique
Jean CHARRIER	représentant le Département de Loire-Atlantique
Agnès PARAGOT	représentant le Département de Loire-Atlantique
Anthony DESCLOZIERS	représentant Nantes Métropole
Delphine BONAMY	représentant Nantes Métropole
Hervé CAMUS	représentant Nantes Métropole
Claudine CIGLIA	représentant Nantes Métropole
Christophe COTTA	représentant Saint-Nazaire Agglo
Hubert TREGOU	représentant Pornic Agglo Pays de Retz
Rémi BESLÉ	représentant Redon Agglomération
Jean-Guy CORNU	représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo
Stéphane MABIT	représentant la communauté de communes Sèvre et Loire
Marie-Irène BOUIN	représentant la communauté de communes de Châteaubriant-Derval
Yannick FÉTIVEAU	représentant Grand Lieu Communauté
André LANCIEN	représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon
Jean-Michel EMPROU	représentant la communauté de communes Sud Estuaire
Simone BURON	représentant la communauté de communes de Nozay

Titulaires ayant donné pouvoir :

Chloé GIRARDOT-MOITIE	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Leïla THOMINIAUX
David MARTINEAU	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Jean CHARRIER
Christiane VAN GOETHEM	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Jean-Michel CRAND	représentant Saint-Nazaire Agglo, ayant donné pouvoir à Christophe COTTA
Stéphane POILVÉ	représentant la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, ayant donné pouvoir à Rémi BESLÉ

Suppléants présents :

Jean-Luc GUIHAL	représentant la communauté de communes Sud Retz Atlantique
Clotilde SHAMMAS	représentant Pays de Blain Communauté

Assistaient également à la séance sans droit de vote :

Jean-François BUCCO	directeur de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves LE GRAND	directeur administratif et financier de l'EPF de Loire-Atlantique
Justine COZ	responsable pôle foncier de l'EPF de Loire-Atlantique
Ronan MARJOLET	responsable études de l'EPF de Loire-Atlantique
Mathieu GUICHETEAU	responsable pôle travaux et patrimoine de l'EPF de Loire-Atlantique
Frédéric BOUCAULT	vice-président de la communauté de communes Erdre et Gesvres

Présents et suppléés : 19

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Pour : 24. Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration,

Le quorum étant constaté,

- VU** les articles L.324-1 et suivants du Code de l'urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux ;
- VU** les statuts de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le règlement intérieur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du 24 juin 2026 actant la nouvelle composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique.

CONSIDÉRANT que le bureau de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique est composé d'un président et de quatre vice-présidents (articles 8 des statuts et 2.01 du règlement intérieur), élus comme suit :

- Un représentant pour le département ;
- Un représentant pour les EPCI dont la population est supérieure à 500 000 habitants ;
- Un représentant pour les EPCI dont la population est comprise entre 100 000 et 500 000 habitants ;
- Un représentant pour les EPCI dont la population est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants ;
- Un représentant pour les EPCI dont la population est inférieure à 50 000 et habitants ;

CONSIDÉRANT que les représentants du Département n'ont pas été renouvelés et qu'en vertu de l'article 7 des statuts leur représentant au sein du Bureau demeure la présidente Leïla THOMINIAUX ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'élection des quatre membres du Bureau représentant les EPCI ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de désignation des délégués de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, de la communauté d'agglomération du Pays d'Ancenis et de la communauté de commune Erdre et Gesvres, l'ensemble des EPCI dont la population est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants n'est pas représenté au conseil d'administration.

Après avoir délibéré,

ÉLIT les membres du bureau de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, comme suit :

Présidente : Leïla THOMINIAUX
1^{er} vice-président : Yannick FÉTIVEAU
2^e vice-président : Delphine BONAMY
3^e vice-président : Jean-Michel CRAND

DÉCIDE de reporter à une réunion ultérieure l'élection du 4^e vice-président, représentant les EPCI dont la population est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants afin que l'ensemble des EPCI concernés soit représenté au conseil d'administration à l'occasion du vote.

La Présidente de l'Établissement public foncier
de Loire-Atlantique

Leïla THOMINIAUX


DÉLIBÉRATION n° 2026-CA2-06

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026

COMPOSITION DU BUREAU ÉLARGI

Date de convocation : 12 juin 2026

Titulaires présents :

Leïla THOMINIAUX	représentant le Département de Loire-Atlantique
Jean CHARRIER	représentant le Département de Loire-Atlantique
Agnès PARAGOT	représentant le Département de Loire-Atlantique
Anthony DESCLOZIERS	représentant Nantes Métropole
Delphine BONAMY	représentant Nantes Métropole
Hervé CAMUS	représentant Nantes Métropole
Claudine CIGLIA	représentant Nantes Métropole
Christophe COTTA	représentant Saint-Nazaire Agglo
Hubert TREGOU	représentant Pornic Agglo Pays de Retz
Rémi BESLÉ	représentant Redon Agglomération
Jean-Guy CORNU	représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo
Stéphane MABIT	représentant la communauté de communes Sèvre et Loire
Marie-Irène BOUIN	représentant la communauté de communes de Châteaubriant-Derval
Yannick FÉTIVEAU	représentant Grand Lieu Communauté
André LANCIEN	représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon
Jean-Michel EMPROU	représentant la communauté de communes Sud Estuaire
Simone BURON	représentant la communauté de communes de Nozay

Titulaires ayant donné pouvoir :

Chloé GIRARDOT-MOITIE	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Leïla THOMINIAUX
David MARTINEAU	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Jean CHARRIER
Christiane VAN GOETHEM	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Jean-Michel CRAND	représentant Saint-Nazaire Agglo, ayant donné pouvoir à Christophe COTTA
Stéphane POILVÉ	représentant la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, ayant donné pouvoir à Rémi BESLÉ

Suppléants présents :

Jean-Luc GUIHAL	représentant la communauté de communes Sud Retz Atlantique
Clotilde SHAMMAS	représentant Pays de Blain Communauté

Assistaient également à la séance sans droit de vote :

Jean-François BUCCO	directeur de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves LE GRAND	directeur administratif et financier de l'EPF de Loire-Atlantique
Justine COZ	responsable pôle foncier de l'EPF de Loire-Atlantique
Ronan MARJOLET	responsable études de l'EPF de Loire-Atlantique
Mathieu GUICHETEAU	responsable pôle travaux et patrimoine de l'EPF de Loire-Atlantique
Frédéric BOUCAULT	vice-président de la communauté de communes Erdre et Gesvres

Présents et suppléés : 19

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Pour : 24. Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration,

Le quorum étant constaté,

- VU** les articles L.324-1 et suivants du Code de l'urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux ;
- VU** les statuts de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le règlement intérieur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du 24 juin 2026 actant la nouvelle composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du 24 juin 2026 actant la nouvelle composition du bureau de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration peut décider d'élargir le bureau à d'autres administrateurs, qui n'ont pas la qualité de vice-présidents (article 2.01 du règlement intérieur) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'élargir le bureau pour permettre la représentation des différentes typologies de territoires membres de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ainsi que des sensibilités politiques composant le conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer la composition du bureau ainsi élargi de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique,

CONSIDÉRANT toutefois qu'il semble préférable que l'ensemble des EPCI soient représentés au conseil d'administration pour procéder à la désignation de ses membres ;

Après avoir délibéré,

DÉFINIT la composition du bureau élargi de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, comme suit :

- 5 administrateurs membres du bureau (présidente et vice-présidents) ;
- 2 administrateurs représentant le conseil départemental :
 - 1 administrateur représentant la majorité départementale ;
 - 1 administrateur représentant la minorité départementale ;
- 4 administrateurs représentant les EPCI membres :
 - 1 administrateur représentant les EPCI dont la population est supérieure à 500 000 habitants ;
 - 1 administrateur représentant les EPCI dont la population est comprise entre 100 000 et 500 000 habitants ;
 - 1 administrateur représentant les EPCI dont la population est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants ;
 - 1 administrateur représentant les EPCI dont la population est inférieure à 50 000 habitants.

La Présidente de l'Établissement public foncier
de Loire-Atlantique

Leïla THOMINIAUX


DÉLIBÉRATION n° 2026-CA2-07

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Date de convocation : 12 juin 2026

Titulaires présents :

Leïla THOMINIAUX	représentant le Département de Loire-Atlantique
Jean CHARRIER	représentant le Département de Loire-Atlantique
Agnès PARAGOT	représentant le Département de Loire-Atlantique
Anthony DESCLOZIERS	représentant Nantes Métropole
Delphine BONAMY	représentant Nantes Métropole
Hervé CAMUS	représentant Nantes Métropole
Claudine CIGLIA	représentant Nantes Métropole
Christophe COTTA	représentant Saint-Nazaire Agglo
Hubert TREGOU	représentant Pornic Agglo Pays de Retz
Rémi BESLÉ	représentant Redon Agglomération
Jean-Guy CORNU	représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo
Stéphane MABIT	représentant la communauté de communes Sèvre et Loire
Marie-Irène BOUIN	représentant la communauté de communes de Châteaubriant-Derval
Yannick FÉTIVEAU	représentant Grand Lieu Communauté
André LANCIEN	représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon
Jean-Michel EMPROU	représentant la communauté de communes Sud Estuaire
Simone BURON	représentant la communauté de communes de Nozay

Titulaires ayant donné pouvoir :

Chloé GIRARDOT-MOITIE	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Leïla THOMINIAUX
David MARTINEAU	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Jean CHARRIER
Christiane VAN GOETHEM	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Jean-Michel CRAND	représentant Saint-Nazaire Agglo, ayant donné pouvoir à Christophe COTTA
Stéphane POILVÉ	représentant la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, ayant donné pouvoir à Rémi BESLÉ

Suppléants présents :

Jean-Luc GUIHAL	représentant la communauté de communes Sud Retz Atlantique
Clotilde SHAMMAS	représentant Pays de Blain Communauté

Assistaient également à la séance sans droit de vote :

Jean-François BUCCO	directeur de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves LE GRAND	directeur administratif et financier de l'EPF de Loire-Atlantique
Justine COZ	responsable pôle foncier de l'EPF de Loire-Atlantique
Ronan MARJOLET	responsable études de l'EPF de Loire-Atlantique
Mathieu GUICHETEAU	responsable pôle travaux et patrimoine de l'EPF de Loire-Atlantique
Frédéric BOUCAULT	vice-président de la communauté de communes Erdre et Gesvres

Présents et suppléés : 19

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Pour : 24. Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration,

Le quorum étant constaté,

- VU** les articles L324-1 et suivants du code de l'urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux ;
- VU** les articles L.1414-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des CAO ;
- VU** l'article L.1411-5 relatif à la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) ;
- VU** les statuts de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le règlement intérieur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du 19 octobre 2017 portant nomination du directeur général de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO) en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de reprendre une délibération procédant au renouvellement de la présidence et actualisant les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) à la suite des modifications de représentation consécutives aux élections municipales de mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que dans un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte un (1) président, représentant l'autorité habilitée à signer les marchés publics et cinq (5) membres, élus au sein de l'organe délibérant ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement en cas d'absence ou d'empêchement du président ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre en cohérence le règlement intérieur avec les présentes dispositions ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présidence de la commission d'appel d'offres par le directeur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, Jean-François BUCCO.

VALIDE la suppléance de la présidence de la commission d'appel d'offres, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, par le directeur administratif et financier de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, Yves LE GRAND.

ÉLIT les membres de la commission d'appel d'offres de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique comme suit :

- Leïla THOMINIAUX
- Christophe COTTA
- Hubert TREGOU
- Yannick FÉTIVEAU
- Simone BURON

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260624_AFLA_7-DE



PROPOSE

la mise à jour du règlement intérieur selon le projet, joint en annexe. La commission d'appel d'offres pourra procéder à toute modification du présent règlement qu'elle estimera nécessaire à son bon fonctionnement.

La Présidente de l'Établissement public foncier
de Loire-Atlantique

Leïla THOMINIAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Leïla Thominiaux', written over a horizontal line.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule :

Le Code de la commande publique ne fixe pas les règles relatives à la composition et au fonctionnement de la commission d'appel d'offres (CAO), lesquelles relèvent des dispositions applicables du Code général des collectivités territoriales.

Toutefois, en l'absence de dispositions spécifiques relatives notamment aux modalités de convocation, à l'établissement de l'ordre du jour ou aux conditions de remplacement des membres, l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique entend préciser ces règles dans le présent règlement intérieur, afin d'assurer le bon fonctionnement de la commission.

Textes de référence :

Articles L1414-2, L1414-3, L1414-4 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARTICLE 1 – OBJET ET COMPOSITION DE LA CAO

1.1 Rôle de la CAO

La CAO est chargée de :

- Choisir le ou les attributaires pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens selon une procédure formalisée (article L1414-2 du CGCT) ;
- Émettre un avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui sont soumis à la CAO (article L1414-4 du CGCT).

La CAO peut être saisie de manière facultative par le pouvoir adjudicateur pour avis consultatif.

1.2 Composition de la CAO

Membres à voix délibérative :

En application des articles L1411-5 du CGCT et L324-1 du code de l'urbanisme, la CAO est composée de 6 membres qui sont :

- le directeur de l'EPF de Loire-Atlantique (1), qui en est le président. Il représente l'autorité habilitée à signer les marchés publics ;
- cinq (5) membres élus.

Le président peut se faire représenter, en cas d'absence ou d'empêchement, par la personne ayant la délégation pour signer les marchés examinés, à savoir le directeur administratif et financier.

Peuvent participer sur invitation du Président et avec voix consultative (selon l'article L1411-5 du CGCT) :

- Le comptable de l'établissement ;
- Un représentant du Ministre chargé de la concurrence ;
- Un ou plusieurs collaborateurs de l'établissement désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public ;
- Le maître d'œuvre chargé du suivi de l'exécution des travaux ou de la prestation objet de la consultation ;
- Tout assistant à la maîtrise d'ouvrage chargé d'accompagner la définition des besoins et l'analyse des offres.

Secrétariat de la CAO :

Le secrétariat de la CAO est assuré par les services de l'EPF, qui sont chargés de :

- Convoquer les membres de la commission ;
- Établir le procès-verbal des séances.

ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT DE LA CAO

2.1 Convocation et ordre du jour

La convocation à la CAO est adressée par les services de l'EPF par courrier ou courriel à chaque participant au moins cinq jours francs avant la date de la séance.

La convocation mentionne l'ordre du jour et les modalités de tenue de la commission.

2.2 Fonctionnement

La CAO se réunit en priorité en présentiel, mais peut également se tenir en distanciel.

L'assiduité aux commissions est la garantie d'un bon fonctionnement. Les membres de la commission sont donc invités à y participer activement.

En cas d'empêchement, ils doivent en aviser le secrétariat de la commission par tout moyen.

2.3 Quorum

La CAO ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents (c'est-à-dire au moins 4 membres).

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum (article L1411-5 du CGCT).

2.4 Débat et vote

Les délibérations de la CAO peuvent être organisées à distance, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 6 novembre 2014 n° 2014-1329 (article L1411-5 du CGCT).

Les débats sont organisés par le président de la commission.

Les membres à voix délibérative participent à la décision de la commission. Les membres à voix consultative émettent des avis et apportent leur contribution aux discussions permettant de conclure au choix de l'attributaire.

Les votes sont faits à main levée, par vote pour, contre ou abstention. L'attribution du marché doit être approuvé à la majorité des votants. En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

2.5 Procès-verbal

Chaque réunion de la commission donne lieu à un procès-verbal de séance. Ce procès-verbal est établi par le secrétariat de la commission.

Le procès-verbal est daté et signé par les membres ayant voix délibérative

2.6 Confidentialité

Les membres de la commission sont tenus au secret. Leur devoir de réserve s'étend à l'ensemble des informations dont ils sont destinataires et aux débats auxquels ils participent. La fonction de membre de la commission est incompatible avec celle de prestataire direct ou indirect.

DÉLIBÉRATION n° 2026-CA2-08

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026

ATLANTIQUE ACCESSION SOLIDAIRE DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Date de convocation : 12 juin 2026

Titulaires présents :

Leïla THOMINIAUX	représentant le Département de Loire-Atlantique
Jean CHARRIER	représentant le Département de Loire-Atlantique
Agnès PARAGOT	représentant le Département de Loire-Atlantique
Anthony DESCLOZIERS	représentant Nantes Métropole
Delphine BONAMY	représentant Nantes Métropole
Hervé CAMUS	représentant Nantes Métropole
Claudine CIGLIA	représentant Nantes Métropole
Christophe COTTA	représentant Saint-Nazaire Agglo
Hubert TREGOU	représentant Pornic Agglo Pays de Retz
Rémi BESLÉ	représentant Redon Agglomération
Jean-Guy CORNU	représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo
Stéphane MABIT	représentant la communauté de communes Sèvre et Loire
Marie-Irène BOUIN	représentant la communauté de communes de Châteaubriant-Derval
Yannick FÉTIVEAU	représentant Grand Lieu Communauté
André LANCIEN	représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon
Jean-Michel EMPROU	représentant la communauté de communes Sud Estuaire
Simone BURON	représentant la communauté de communes de Nozay

Titulaires ayant donné pouvoir :

Chloé GIRARDOT-MOITIE	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Leïla THOMINIAUX
David MARTINEAU	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Jean CHARRIER
Christiane VAN GOETHEM	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Jean-Michel CRAND	représentant Saint-Nazaire Agglo, ayant donné pouvoir à Christophe COTTA
Stéphane POILVÉ	représentant la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, ayant donné pouvoir à Rémi BESLÉ

Suppléants présents :

Jean-Luc GUIHAL	représentant la communauté de communes Sud Retz Atlantique
Clotilde SHAMMAS	représentant Pays de Blain Communauté

Assistaient également à la séance sans droit de vote :

Jean-François BUCCO	directeur de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves LE GRAND	directeur administratif et financier de l'EPF de Loire-Atlantique
Justine COZ	responsable pôle foncier de l'EPF de Loire-Atlantique
Ronan MARJOLET	responsable études de l'EPF de Loire-Atlantique
Mathieu GUICHETEAU	responsable pôle travaux et patrimoine de l'EPF de Loire-Atlantique
Frédéric BOUCAULT	vice-président de la communauté de communes Erdre et Gesvres

Présents et suppléés : 19

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Pour : 24. Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration,

Le quorum étant constaté,

- VU** les articles L.324-1 et suivants du Code de l'urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux ;
- VU** les statuts de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le règlement intérieur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** la délibération 2019-CA2-34 du conseil d'administration du 20 juin 2019 approuvant l'acquisition de parts sociales du capital de la société coopérative d'intérêt collectif « Atlantique accession solidaire », organisme de foncier solidaire ;
- VU** les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif « Atlantique accession solidaire » ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du 24 juin 2026 actant la nouvelle composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique.

- CONSIDERANT** que l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique est représenté par un siège à l'assemblée générale de la société coopérative d'intérêt collectif « Atlantique accession solidaire » ;
- CONSIDERANT** l'intérêt pour l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique de siéger au conseil d'administration de la société coopérative d'intérêt collectif « Atlantique accession solidaire » afin d'y promouvoir la complémentarité d'action entre les deux organismes ;
- CONSIDERANT** que le siège de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique était précédemment occupé par le délégué d'une intercommunalité et qu'il est donc à pourvoir.

Après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE** Leïla THOMINIAUX délégué à l'Assemblée générale de la société coopérative d'intérêt collectif « Atlantique accession solidaire ».
- AUTORISE** Leïla THOMINIAUX à se porter candidat au poste d'administrateur de la société coopérative d'intérêt collectif « Atlantique accession solidaire » et à siéger à son conseil d'administration.
- INTERDIT** Leïla THOMINIAUX de percevoir une rémunération ou une indemnité pour les fonctions qu'il occupera à ce titre.
- AUTORISE** le Directeur à signer tous les actes consécutifs à la présente délibération.

La Présidente de l'Établissement public foncier
de Loire-Atlantique

Leïla THOMINIAUX


DÉLIBÉRATION n° 2026-CA2-09

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Date de convocation : 12 juin 2026

Titulaires présents :

Leïla THOMINIAUX	représentant le Département de Loire-Atlantique
Jean CHARRIER	représentant le Département de Loire-Atlantique
Agnès PARAGOT	représentant le Département de Loire-Atlantique
Anthony DESCLOZIERS	représentant Nantes Métropole
Delphine BONAMY	représentant Nantes Métropole
Hervé CAMUS	représentant Nantes Métropole
Claudine CIGLIA	représentant Nantes Métropole
Christophe COTTA	représentant Saint-Nazaire Agglo
Hubert TREGOU	représentant Pornic Agglo Pays de Retz
Rémi BESLÉ	représentant Redon Agglomération
Jean-Guy CORNU	représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo
Stéphane MABIT	représentant la communauté de communes Sèvre et Loire
Marie-Irène BOUIN	représentant la communauté de communes de Châteaubriant-Derval
Yannick FÉTIVEAU	représentant Grand Lieu Communauté
André LANCIEN	représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon
Jean-Michel EMPROU	représentant la communauté de communes Sud Estuaire
Simone BURON	représentant la communauté de communes de Nozay

Titulaires ayant donné pouvoir :

Chloé GIRARDOT-MOITIE	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Leïla THOMINIAUX
David MARTINEAU	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Jean CHARRIER
Christiane VAN GOETHEM	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Jean-Michel CRAND	représentant Saint-Nazaire Agglo, ayant donné pouvoir à Christophe COTTA
Stéphane POILVÉ	représentant la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, ayant donné pouvoir à Rémi BESLÉ

Suppléants présents :

Jean-Luc GUIHAL	représentant la communauté de communes Sud Retz Atlantique
Clotilde SHAMMAS	représentant Pays de Blain Communauté

Assistaient également à la séance sans droit de vote :

Jean-François BUCCO	directeur de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves LE GRAND	directeur administratif et financier de l'EPF de Loire-Atlantique
Justine COZ	responsable pôle foncier de l'EPF de Loire-Atlantique
Ronan MARJOLET	responsable études de l'EPF de Loire-Atlantique
Mathieu GUICHETEAU	responsable pôle travaux et patrimoine de l'EPF de Loire-Atlantique
Frédéric BOUCAULT	vice-président de la communauté de communes Erdre et Gesvres

Présents et suppléés : 19

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Pour : 24. Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration,

Le quorum étant constaté,

- VU** les articles L.324-1 et suivants du Code de l'urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux ;
- VU** les statuts de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le règlement intérieur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le programme pluriannuel d'intervention pour la période 2021-2027 ;
- VU** le rapport relatif au compte administratif 2025.

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2025.

APPROUVE les résultats ci-après.

Section	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Fonctionnement	18 583 748,22	17 525 937,74	14 364 896,29	15 422 706,77
Investissement	-	-	5 616 964,49	11 908 973,25
Total	1 057 810,48	17 525 937,74	19 981 860,78	3 513 733,52

La Présidente de l'Établissement public foncier
de Loire-Atlantique

Leïla THOMINIAUX



RAPPORT RELATIF AU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le présent rapport a pour objet de présenter les principales dépenses et recettes réalisées sur l'exercice 2025, en les comparant aux prévisions budgétaires. Le compte administratif constate le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat de la section d'exploitation, ainsi que les restes à réaliser.

Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion établi par le Payeur Départemental.

Le budget total voté pour l'exercice 2025 s'élevait à 291,3 M€. Au 31 décembre 2025, ce budget a été réalisé à 87,6 % en dépenses et 88,8 % en recettes. Les sections de fonctionnement et d'investissement (y compris soldes reportés) se répartissent comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Budget primitif (BP) (1)	Budget supplémentaire (BS)	Total crédits ouverts 2025 (BP + BS)	CA 2025 (PROVISOIRE) (4)	Taux d'exécution (4)/(3)
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	31 121 500		31 121 500	22 062 038,98	70,9%
Fonctionnement	Dépenses	012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 532 000		1 532 000	1 446 667,37	94,4%
Fonctionnement	Dépenses	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	200 000		200 000	-	0,0%
Fonctionnement	Dépenses	023 - Virement à la section d'investissement	7 137 121	1 028 490	8 165 611	-	0,0%
Fonctionnement	Dépenses	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	83 011 000		83 011 000	82 989 583,16	100,0%
Fonctionnement	Dépenses	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	1 800 000		1 800 000	1 350 044,26	75,0%
Fonctionnement	Dépenses	65 - Autres charges de gestion courante	60 000		60 000	610 029,08	1016,7%
Fonctionnement	Dépenses	66 - Charges financières	2 086 600		2 086 600	1 395 682,67	66,9%
Fonctionnement	Dépenses	67 - Charges exceptionnelles	2 872 000		2 872 000	59 735,06	2,1%
Fonctionnement	Dépenses		129 820 221	1 028 490	130 848 711	109 913 780,58	84,0%
Fonctionnement	Recettes	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	-	1 057 810	1 057 810	1 057 810,48	100,0%
Fonctionnement	Recettes	013 - Atténuations de charges	1 223 000		1 223 000	930 815,38	76,1%
Fonctionnement	Recettes	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	103 200 000		103 200 000	102 558 158,45	99,4%
Fonctionnement	Recettes	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	1 800 000		1 800 000	1 350 044,26	75,0%
Fonctionnement	Recettes	70 - Ventes de produits fabriqués, prestas de services, marchandises	7 000 000		7 000 000	2 536 942,80	36,2%
Fonctionnement	Recettes	73 - Produits issus de la fiscalité	16 441 221	29 321	16 470 542	16 549 765,82	100,8%
Fonctionnement	Recettes	74 - Subventions d'exploitation	120 000		120 000	335 755,63	279,8%
Fonctionnement	Recettes	75 - Autres produits de gestion courante	-		-	2 302,46	ns
Fonctionnement	Recettes	76 - Produits financiers	1 000		1 000	-	0,0%
Fonctionnement	Recettes	77 - Produits exceptionnels	35 000		35 000	14 892,07	42,5%
Fonctionnement	Recettes		129 820 221	1 028 490	130 848 711	125 336 487,35	95,8%
Fonctionnement			259 640 442	2 056 980	261 697 422	235 250 267,93	89,9%
Investissement	Dépenses	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	17 525 938	17 525 938	17 525 937,74	100,0%
Investissement	Dépenses	020 - Dépenses imprévues (investissement)	100 000		100 000	-	0,0%
Investissement	Dépenses	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	103 200 000		103 200 000	102 558 158,45	99,4%
Investissement	Dépenses	041 - Opérations patrimoniales	27 800 000		27 800 000	19 303 478,33	69,4%
Investissement	Dépenses	16 - Emprunts et dettes assimilées	11 605 000		11 605 000	5 910 841,09	50,9%
Investissement	Dépenses	20 - Immobilisations incorporelles	20 000		20 000	1 300,00	6,5%
Investissement	Dépenses	21 - Immobilisations corporelles	25 000		25 000	18 573,24	74,3%
Investissement	Dépenses	26 - Participations et créances rattachées à des participations	200 000		200 000	-	0,0%
Investissement	Dépenses	27 - Autres immobilisations financières	10 000		10 000	-	0,0%
Investissement	Dépenses		142 960 000	17 525 938	160 485 938	145 318 288,85	90,5%
Investissement	Recettes	021 - Virement de la section d'exploitation	7 137 121	1 028 490	8 165 611	-	0,0%
Investissement	Recettes	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	83 011 000		83 011 000	82 989 583,16	100,0%
Investissement	Recettes	041 - Opérations patrimoniales	27 800 000		27 800 000	19 303 478,33	69,4%
Investissement	Recettes	1068 - Autres réserves	-	17 525 938	17 525 938	17 525 937,74	100,0%
Investissement	Recettes	16 - Emprunts et dettes assimilées	15 811 879	1 028 490	14 783 389	9 588 549,49	64,9%
Investissement	Recettes	27 - Autres immobilisations financières	9 200 000		9 200 000	4 001 766,88	43,5%
Investissement	Recettes		142 960 000	17 525 938	160 485 938	133 409 315,60	83,1%
Investissement			285 720 000	35 051 875	320 771 875	278 727 604,45	86,9%
	Total dépenses		272 780 221	18 554 428	291 334 649	255 232 069,43	87,6%
	Total recettes		272 780 221	18 554 428	291 334 649	258 745 802,95	88,8%

Les résultats de fonctionnement et d'investissement au titre de l'exercice 2025 se présentent de la manière suivante :

Section	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Fonctionnement	18 583 748,22	17 525 937,74	14 364 896,29	15 422 706,77
Investissement	-	-	5 616 964,49	11 908 973,25
Total	1 057 810,48	17 525 937,74	19 981 860,78	3 513 733,52

Le résultat cumulé s'élève à 3,5 M€.

DES DÉPENSES RESTANT À CONFORTER SUR CERTAINS CHAMPS OPÉRATIONNELS

1. Des dépenses d'intervention, notamment pour les acquisitions, inférieures aux prévisions

En 2025, l'Établissement public foncier (EPF) de Loire-Atlantique a comptabilisé 19,3 M€ d'acquisitions relatives à 59 portages fonciers¹, un montant en baisse par rapport à 2023 et 2024 (21,4 M€). Deux raisons peuvent expliquer cette baisse et l'écart par rapport aux prévisions budgétaires 2025 (27,8 M€) :

- Une baisse du nombre d'actes d'acquisitions avec 67 signatures (à comparer aux 82 signatures réalisées en 2023 et 87 en 2024) ;
- Aucune acquisition ne dépassant 1,0 M€ n'a par ailleurs été réalisée en 2025, contrairement aux années précédentes.

D'autres achats stockés (frais d'acquisition, études, travaux, frais financiers, etc.) ont également été pris en charge à hauteur de 3,7 M€. Au total, 23,0 M€ de dépenses ont été affectées aux portages en 2025, contre 31,6 M€ prévues au budget.

S'agissant spécifiquement des travaux, la doctrine d'intervention de l'établissement, qui concentre désormais son activité sur l'enveloppe urbaine, entraîne une demande croissante de prise en charge de travaux de démolition et désamiantage des biens en cours de portage. En 2025, les dépenses de travaux ont fortement progressé et dépassent légèrement la prévision budgétaire (1,1 M€ exécutés pour 1,0 M€ votés au BP 2025). Ces dépenses ont notamment concerné :

- 226 K€ de prestations exécutées via les accords-cadres à bons de commande (AMO, MOE, CSPS, diagnostics, etc.) ;
- 788 K€ de dépenses réalisées via des marchés de travaux lancés après consultations (8/10 et 60, rue de Nantes à Pont-Saint-Martin, Rue de Nantes à La Chevrolière, Îlot Gendron à Bouvron, Friche Gauvrit à Sainte-Pazanne et Place de l'Église à Vigneux-de-Bretagne) ;
- 73 K€ de dépenses ponctuelles pour le proto aménagement (déconnexion des réseaux par exemple) ou pour la gestion technique du patrimoine immobilier de l'EPF (sécurisation des biens, interventions de maintenance, réparations urgentes, etc.).

Concernant les études, l'EPF peut aider les collectivités, via du « temps passé » par les pôles études et foncier, pour la définition de leur besoin et l'accompagnement des missions d'études (atlas foncier, stratégies foncières et élaboration des projets urbains). En complément, le PPI prévoit deux modalités d'intervention, relativement peu mobilisées jusqu'ici :

- 69 K€ de dépenses effectuées lorsque l'EPF est maître d'ouvrage des études (enveloppe prévue en croissance à partir de 2026, notamment pour intégrer les prestations liées à la signature de deux accords-cadres à bons de commande en décembre 2025 : études capacitaires ; études d'opportunité de faisabilité foncière / immobilière) ;

¹ Dont deux consignations réalisées auprès de la Caisse des dépôts et des Consignations dans le cadre de recours contre des décisions de préemption et d'empêchement au paiement du prix dans le cadre d'une préemption : Pornichet, 9 rue des Ormeaux (600 K€) et Saint-Mars-du-Désert, 15 rue du 3 Août 1944 (188 K€).

- L'EPF peut également participer à hauteur de 50 % des coûts d'étude sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales, dans la limite de 20 000 € HT par an. 4 dossiers ont bénéficié d'une participation comptabilisée en 2025 (Marsac-sur-Don - 1 rue Jean Mermoz ; Donges - Rue Jean Jaurès ; La Chevallerai - Rue des Cormerais ; Estuaire et Sillon - Étude d'intensification des ZAE).

2. Les dispositifs de minoration foncière partiellement mobilisés par rapport aux ambitions du PPI

5 opérations ont fait l'objet de dépenses de minoration foncière et d'affectation des fonds SRU en 2025, prises en compte seulement au moment de la rétrocession. Il s'agit de :

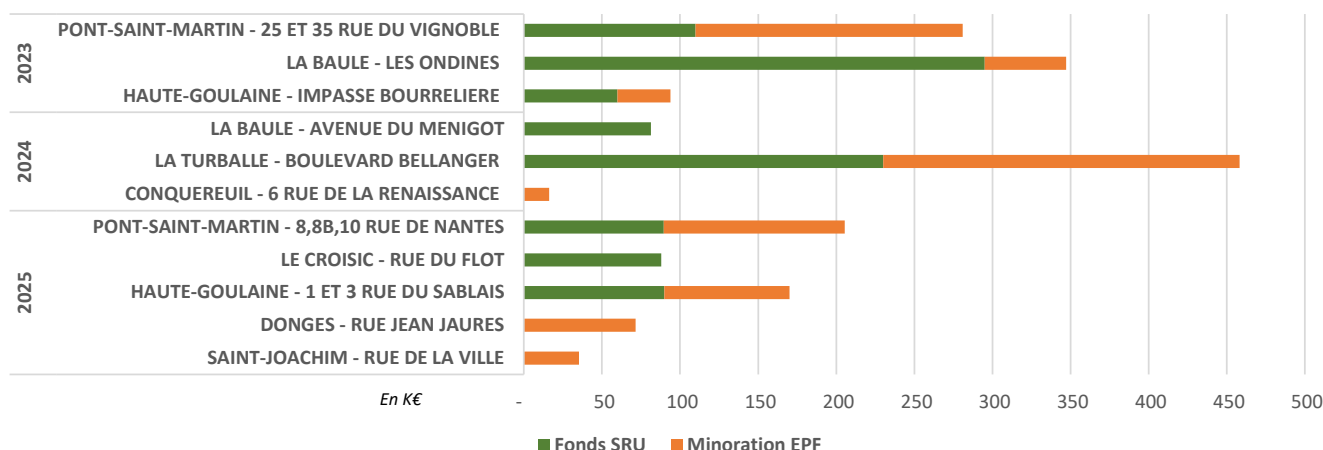
- Le Croisic - Rue du Flot ;
- Donges - 16-18-20, rue Jean Jaurès ;
- Haute-Goulaine - 1 et 3, rue du Sablais ;
- Pont-Saint-Martin - 8 à 10, rue de Nantes ;
- Saint-Joachim - La Ville.

570 K€ ont ainsi été comptabilisés (déjà seulement 556 K€ en 2024 alors que 2,8 M€ prévus au BP 2025) au bénéfice de ces portages selon les modalités suivantes :

- 303 K€ de minorations foncières octroyées par l'EPF ;
- 267 K€ de fonds SRU affectés (dossiers Le Croisic, Haute-Goulaine et Pont-Saint-Martin).

En 2024, le principe de mutualisation des fonds SRU non utilisés au-delà d'une période de 3 ans, avait été validé par le conseil d'administration de l'EPF et conventionné avec l'État. Ainsi, en 2025, sur les 89 500 € de fonds SRU perçus par la commune de Pont-Saint-Martin, 20 000 € viennent par exemple du « pot commun ».

Le graphique ci-dessous illustre la contribution de ces deux dispositifs, depuis la révision du PPI et la mise en place d'un mécanisme de minoration par l'EPF :



Compte tenu des difficultés déjà identifiées pour activer ces dispositifs, et malgré les ajustements récemment proposés par l'EPF, les objectifs du PPI 2021-2027 ne seront très probablement pas atteints en la matière (20,0 M€ depuis la révision du PPI en 2023).

3. Des dépenses liées à la dette relativement modérées, comme anticipé dans les prévisions budgétaires

L'exercice 2025 est caractérisé par un remboursement de la dette relativement modéré pour l'EPF, comme identifié lors de la révision du PPI. 3,4 M€ de capital ont ainsi été remboursés (contre plus de 6,6 M€ par exemple en 2024). Environ 1,4 M€ de charges financières ont également été comptabilisés sur l'année (1,8 M€ prévus au budget primitif).

4. Des dépenses de structure, notamment de personnel, en hausse

Les charges de personnel constituent le principal poste pour les dépenses de structure. 1,4 M€ ont été comptabilisés à ce titre en 2025 (1,5 M€ prévus au budget), contre 1,2 M€ en 2024 (+22,1 %).

La politique de recrutement, enclenchée depuis 2023, s'est poursuivie en 2025. Plusieurs recrutements ont été engagés, pour des remplacements ou pour des créations de poste validés lors de la mise à jour du tableau des effectifs par le conseil d'administration (en particulier pôle études et pôle travaux et patrimoine).

Le changement de dimension de l'EPF s'est traduit également par le déménagement dans de nouveaux locaux (immeuble INSULA) en juin 2024 et la reconfiguration du soutien matériel du Département. Depuis, l'établissement prend ainsi en charge des dépenses récurrentes en lien avec les locaux, comme les loyers, l'électricité, le ménage, l'affranchissement et le système informatique (réseaux, licences, reprographie, etc.).

Il est rappelé que les frais de structure de l'EPF seront maintenus à un niveau modéré, inférieur à 5 % de ses dépenses sur la durée du PPI. En 2025, le ratio s'établit à 6,1 % (pour mémoire, 3,7 % en 2023, 3,8 % en 2024 et 4,3 % au stade des prévisions budgétaires 2025). La détérioration de ce ratio s'explique par une baisse des flux financiers pris en compte pour ce calcul en 2025, ainsi que par des recrutements effectués sur des champs prioritaires permettant de faire face au développement de l'activité.

DES RECETTES ADAPTÉES À LA MONTÉE EN CHARGE DE L'EPF

1. La progression de la taxe spéciale d'équipement sur la première partie du PPI

Compte tenu de la nécessité de faire face à la hausse de l'activité sur la durée du PPI, tant en compétences qu'en volume, et dans un contexte inflationniste, le conseil d'administration a réaffirmé le principe arrêté en 2021 de progressivité de la taxe spéciale d'équipement (TSE) tout en réajustant à la hausse les produits prévus pour les années 2023 à 2027. Il a également été décidé que le produit de TSE progresse significativement sur la première partie du PPI pour se stabiliser à partir de 2024 (1,6 M€ en 2021, 3 M€ en 2022, 10 M€ en 2023, 15 M€ à partir de 2024).

15,1 M€ ont ainsi été comptabilisés sur l'exercice 2025 (dont 137 K€ de rôles supplémentaires enregistrés en décembre 2025).

2. Des produits des pénalités SRU importants

En application de l'article L302-7 du code de la Construction et de l'Habitation, le prélèvement sur les ressources fiscales des communes visées à l'article L302-5 du même code pour manquement dans la réalisation de logements locatifs sociaux est versé à l'EPF de Loire-Atlantique (hors les communes de Nantes Métropole et de Saint-Nazaire Agglo, dont les prélèvements sont affectés à ces EPCI délégataires des aides à la pierre).

L'EPF a perçu 1,4 M€ au titre de 10 arrêtés de prélèvement. Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des fonds perçus par l'EPF depuis 2014.

EPCI	Commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo	Guérande	23 190	-	64 440	133 817	-	42 870	135 215	233 097	239 774	-	170 610	230 089	1 273 101
	Herbignac	-	-	-	36 505	-	-	-	9 695	101 129	-	-	-	147 329
	La Baule	-	-	-	272 481	332 212	263 918	395 552	-	606 936	84 105	625 145	434 886	3 015 234
	La Turballe	59 383	-	-	-	-	-	58 475	50 843	93 645	91 656	41 312	120 586	515 901
	Le Croisic	26 359	-	-	-	-	-	55 188	87 596	87 874	83 033	-	-	340 050
	Le Pouliguen	-	-	-	-	-	-	-	64 675	100 175	-	90 298	7 308	262 456
	Saint-Lyphard	28 717	29 994	31 773	41 735	-	-	-	-	-	-	-	-	132 219
Clisson Sèvre et Maine Agglo	Haute-Goulaine	-	12 215	56 013	71 099	73 128	-	-	-	74 021	72 352	73 489	83 236	515 553
Grand Lieu Communauté	Pont-Saint-Martin	6 621	52 453	53 438	65 589	63 383	14 163	-	-	74 934	80 141	86 047	13 411	510 178
Pornic agglo Pays de Retz	Chaumes-en-Retz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82 217	-	82 217
	La Plaine-sur-Mer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98 934	112 670	211 605
	Saint-Michel-Chef-Chef	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	119 281	126 832	246 113
	Sainte-Pazanne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53 887	58 113	112 001
Communauté de Communes Sud Estuaire	Saint-Brevin-les-Pins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	224 769	224 769
Total		144 271	94 661	205 664	621 226	468 722	320 951	644 430	445 905	1 378 487	411 287	1 441 220	1 411 900	7 588 723

Pour rappel, ces recettes, dont l'affectation intervient a posteriori en fonction des projets de ces communes (1,9 M€ à ce stade), constituent par conséquent des ressources temporaires pour l'établissement. Le principe de mutualisation des fonds non utilisés au-delà d'une période de 3 ans, validé par le bureau du 22 mai 2024 et conventionné avec l'État, devrait permettre de faciliter l'affectation à l'échelle de l'EPF.

Compte tenu de la difficulté à les prévoir, ces recettes (et les dépenses associées lors des affectations) n'avaient pas été intégrées aux équilibres du PPI 2021-2027.

3. Des recettes de cessions relativement faibles, mais compensées par une hausse des portages en amortissement

En 2025, seulement 13 dossiers ont fait l'objet d'une rétrocession (19 dossiers en 2024), directement au bénéficiaire du portage ou à un tiers, pour un montant total de 1,3 M€. Selon les opérations, et notamment les autres recettes permettant de réduire le coût de revient (fonds SRU, minorations EPF, loyers, etc.), le prix de cession peut être inférieur aux dépenses d'acquisitions foncières initialement nécessaires pour la constitution du portage (équivalent au total à 2,5 M€ pour ces dossiers).

Opérations	Prix de cession (en €) Comptes 2763 et 60198	Equivalent "sortie de stock foncier - composante acquisition" (en €) Compte 7012
10196 - Pont-St-Martin - 8 bis rue de Nantes	169 622	396 500
10229 - Croisic (Le) - rue du Flot	54 546	282 000
10239 - Loroux-Bottereau (Le) - Ancien site hospitalier (cession partielle)	309 418	309 418
10271 - Haute-Goulaine - 1 et 3 rue du Sablais	47 038	230 000
10283 - Chaumes-en-Retz - rues du Cheval Blanc/Pornic/Arthus Prince	154 000	180 000
10353 - Moutiers-en-Retz (Les) - 7 rue de Prigny	40 000	40 000
10378 - Saint-Joachim - La Ville	65 291	88 000
10386 - Saint-Julien-de-Concelles - 20 rue de Bretagne	200 010	495 000
10415 - Machecoul-Saint-Même - 5 rue des Bouchers	105 000	200 000
10419 - Trignac - 6 rue Marie Curie	131 750	180 000
10438 - Haute-Goulaine - La Douarderie	3 125	3 125
10469 - Donges - 16 18 20 Rue Jean Jaurès	56 382	117 000
10308 - Rouans - 4 place de l'église (cession d'usufruit)	-	15 900
Total	1 336 182	2 536 943
10189 - Préfailles / Pornic - Port aux Goths - Portmain (cession déc. 2024 ; refacturation frais complémentaires)	29 611	-

De plus en plus de conventions d'action foncière font désormais l'objet d'un amortissement (remboursement annuel linéaire). 45 portages ont été concernés en 2025 pour un total d'environ 1,7 M€ (38 K€ en moyenne).

4. Des recettes locatives en constante progression

Les loyers s'élèvent à 706 K€ en 2025, en hausse par rapport à l'année précédente (652 K€) du fait de la croissance du stock et de la volonté de l'EPF de mieux valoriser les fonciers en cours de portage. Sur les 110

tiers facturés en 2025, la plupart sont des ménages ayant un bail ou contrat d'occupation précaire pour un usage d'habitation. 75 portages ont ainsi été concernés.

DES RÉALISATIONS GLOBALEMENT EN COHÉRENCE AVEC LE PPI 2021-2027

1. Un avancement 2021-2025 traduisant le développement de l'EPF

L'analyse des comptes 2025 montre la poursuite de la dynamique enclenchée depuis 2021. La comparaison des réalisations pour la période 2021-2025 par rapport aux prévisions du PPI révèle des taux d'exécution globalement cohérents, par exemple :

- 84 % pour les acquisitions foncières ;
- 115 % pour les charges de personnel et 114 % pour les frais de structure ;
- 104 % pour le remboursement de la dette.

Si l'EPF a indéniablement franchi un cap dans son développement, la comparaison entre réalisations et prévisions rappelle les actions devant être confortées. Comme déjà identifié dans le compte administratif 2024, les engagements suivants sont notamment à poursuivre et intensifier :

- Accroissement du volume des cessions, à échéance ou même avant la date limite des conventions, afin d'assurer la rotation du stock ;
- En corollaire du point précédent, augmentation de l'affectation des minorations foncières et fonds SRU ;
- Expérimentation de portages fonciers de long terme permettant une maîtrise publique durable.

2. Un modèle économique robuste, qui montre des limites

La progression soutenue des acquisitions ces dernières années, justifiant la révision du PPI au 1^{er} juillet 2023, est particulièrement visible dans les stocks de l'EPF. 102,6 M€ ont été comptabilisés à fin 2025, soit une hausse de près de 80 M€ par rapport au point bas constaté en 2018.

Pour rappel, le modèle économique initial de l'EPF, qui faisait reposer le financement de l'activité opérationnelle à plus de 80 % sur l'endettement, a été jugé non soutenable pour le PPI 2021-2027 révisé compte tenu :

- Du volume d'intervention, notamment pour les acquisitions, en très forte hausse ;
- Du contexte d'inflation et de hausse des taux d'intérêt qui pesait sur la trajectoire de l'établissement.

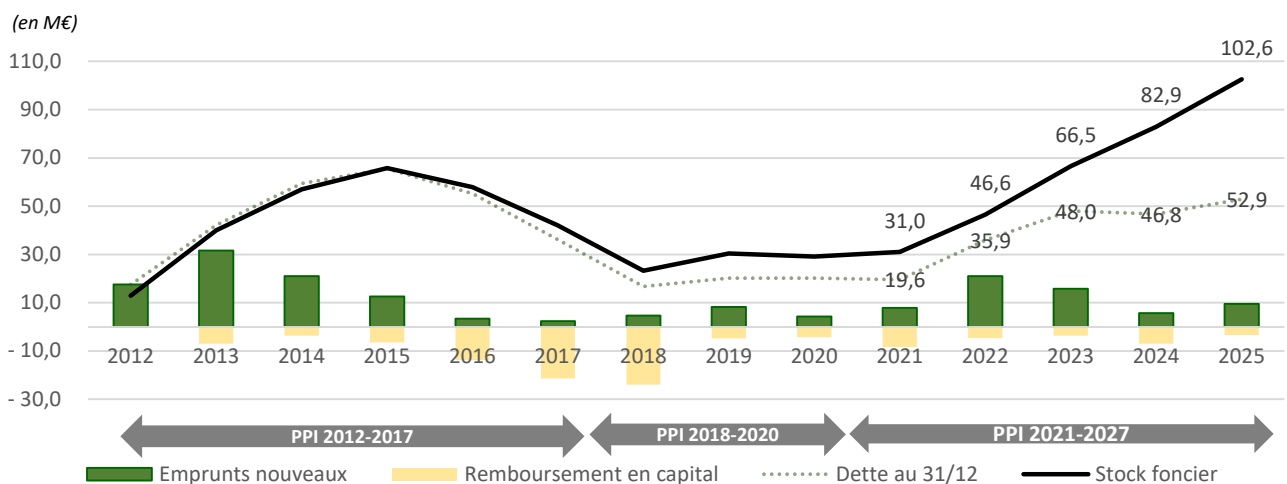
L'instauration de la TSE a permis de faire face à l'augmentation importante des besoins que rencontre l'EPF, à savoir :

- Dépenses courantes des portages fonciers (précédemment refacturées aux collectivités) ;
- Dépenses nouvelles comme la minoration foncière, le proto aménagement et la maîtrise durable des fonciers ;
- Dépenses de fonctionnement (recrutements et moyens matériels liés à la reconfiguration du conventionnement avec le Département de Loire-Atlantique).

La TSE, ressource propre pour l'établissement, participe également au financement des acquisitions foncières (article 1607 bis du code général des impôts). C'est un point déterminant du modèle économique de l'EPF, l'effet levier de la fiscalité mutualisée permet de faciliter et optimiser la contractualisation des emprunts à long terme.

Le PPI révisé se base ainsi sur un volume d'emprunt annuel d'environ 15,0 M€ permettant de financer 63 % des acquisitions sur la période 2021-2027. Entre 2023 et 2025, les dépenses (acquisitions et minorations foncières notamment) étant inférieures aux prévisions, l'établissement a fait le choix de limiter le recours à l'emprunt. La mobilisation ponctuelle d'une ligne de trésorerie (2,0 M€ à l'été 2025 par exemple) a également permis d'optimiser les charges financières. On constate toutefois un accroissement du besoin de recourir à cette ligne, ce qui suggère que le faible niveau de trésorerie de l'établissement pourrait, dans le temps, être un frein au développement de son activité et de ses services.

Pour 2025, l'EPF a ainsi mobilisé 9,6 M€ d'emprunts nouveaux (soit 49,5 % des acquisitions en 2025), ce qui porte l'endettement à 52,9 M€ en fin d'année.



Ce niveau d'endettement apparaît néanmoins maîtrisé compte tenu :

- De l'accroissement du stock foncier détenu par l'EPF ;
- Des ratios financiers de l'établissement (notamment ratio de la trésorerie rapportée aux acquisitions N+1) ;
- Des caractéristiques de l'encours : principalement à taux fixe, en amortissement in fine, sur des contrats avec une durée relativement courte et répartis entre plusieurs prêteurs.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 75407847500045	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT non défini ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE ATLANTIQUE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAYEUR DEPARTEMENTAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL EPF DE LOIRE ATLANTIQUE (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	36
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	37
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	39
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	40
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	41
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	43
A3.2 - Etalement des provisions	44
A4.1 - Equilibre des opérations financières	45
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	46
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	47
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	48
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	49
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	50
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	51
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	52
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	53
A6 - Etat des charges transférées	54
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	55
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	56
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	58
A8.3 - Opérations liées aux cessions	59
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	60
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	61
A10 - Etat des travaux en régie	62

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	64
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	65
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	66
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	67
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	68
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	69
B1.7 - Etat des engagements reçus	70
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	71
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	72

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	73
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	76
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	77



C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

87

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

1641
66111

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 109 913 780,58	G 124 278 676,87	G-A 14 364 896,29
	Section d'investissement	B 127 792 351,11	H 133 409 315,60	H-B 5 616 964,49

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 057 810,48 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 17 525 937,74 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 255 232 069,43	Q= G+H+I+J 258 745 802,95	=Q-P 3 513 733,52

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 109 913 780,58	= G+I+K 125 336 487,35	15 422 706,77
	Section d'investissement	= B+D+F 145 318 288,85	= H+J+L 133 409 315,60	-11 908 973,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 255 232 069,43	= G+H+I+J+K+L 258 745 802,95	3 513 733,52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	31 121 500,00	22 062 038,98	0,00	0,00	9 059 461,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 532 000,00	1 446 667,37	0,00	0,00	85 332,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00	3 600,77	0,00	0,00	56 399,23
Total des dépenses de gestion courante		32 713 500,00	23 512 307,12	0,00	0,00	9 201 192,88
66	Charges financières	2 086 600,00	822 040,69	573 641,98	0,00	690 917,33
67	Charges exceptionnelles	2 872 000,00	666 163,37	0,00	0,00	2 205 836,63
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		37 872 100,00	25 000 511,18	573 641,98	0,00	12 297 946,84
023	Virement à la section d'investissement	8 165 610,94				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	83 011 000,00	82 989 583,16			21 416,84
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1 800 000,00	1 350 044,26			449 955,74
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		92 976 610,94	84 339 627,42			8 636 983,52
TOTAL		130 848 710,94	109 340 138,60	573 641,98	0,00	20 934 930,36
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 223 000,00	930 815,38	0,00	0,00	292 184,62
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 000 000,00	2 536 942,80	0,00	0,00	4 463 057,20
73	Produits issus de la fiscalité(4)	16 411 900,46	16 549 765,82	0,00	0,00	-137 865,36
74	Subventions d'exploitation	120 000,00	335 755,63	0,00	0,00	-215 755,63
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3,46	0,00	0,00	-3,46
Total des recettes de gestion courante		24 754 900,46	20 353 283,09	0,00	0,00	4 401 617,37
76	Produits financiers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
77	Produits exceptionnels	35 000,00	17 191,07	0,00	0,00	17 808,93
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		24 790 900,46	20 370 474,16	0,00	0,00	4 420 426,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections	103 200 000,00	102 558 158,45			641 841,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1 800 000,00	1 350 044,26			449 955,74
Total des recettes d'ordre d'exploitation		105 000 000,00	103 908 202,71			1 091 797,29
TOTAL		129 790 900,46	124 278 676,87	0,00	0,00	5 512 223,59
Pour information		1 057 810,48				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.


II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	1 300,00	0,00	18 700,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	18 573,24	0,00	6 426,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	45 000,00	19 873,24	0,00	25 126,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 605 000,00	5 910 841,09	0,00	5 694 158,91
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00			
	Total des dépenses financières	11 915 000,00	5 910 841,09	0,00	6 004 158,91
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 960 000,00	5 930 714,33	0,00	6 029 285,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	103 200 000,00	102 558 158,45		641 841,55
041	Opérations patrimoniales (2)	27 800 000,00	19 303 478,33		8 496 521,67
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	131 000 000,00	121 861 636,78		9 138 363,22
	TOTAL	142 960 000,00	127 792 351,11	0,00	15 167 648,89
	Pour information	17 525 937,74			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	14 753 389,06	9 572 355,00	0,00	5 181 034,06
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	14 753 389,06	9 572 355,00	0,00	5 181 034,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	17 525 937,74	17 525 937,74	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	30 000,00	16 194,49	0,00	13 805,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 200 000,00	4 001 766,88	0,00	5 198 233,12
	Total des recettes financières	26 755 937,74	21 543 899,11	0,00	5 212 038,63
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	41 509 326,80	31 116 254,11	0,00	10 393 072,69
021	Virement de la section d'exploitation (2)	8 165 610,94			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	83 011 000,00	82 989 583,16		21 416,84
041	Opérations patrimoniales (2)	27 800 000,00	19 303 478,33		8 496 521,67
	Total des recettes d'ordre d'investissement	118 976 610,94	102 293 061,49		16 683 549,45
	TOTAL	160 485 937,74	133 409 315,60	0,00	27 076 622,14

Envoyé en préfecture le 25/06/2026 - 2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2026
 Publié le 25/06/2026
 ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_3-DE



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information	0,00	
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1		

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
- (2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	22 062 038,98		22 062 038,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 446 667,37		1 446 667,37
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		84 275 520,77	84 275 520,77
65	Autres charges de gestion courante	3 600,77		3 600,77
66	Charges financières	1 395 682,67	0,00	1 395 682,67
67	Charges exceptionnelles	666 163,37	0,00	666 163,37
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	64 106,65	64 106,65
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	25 574 153,16	84 339 627,42	109 913 780,58

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**109 913 780,58**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 910 841,09	0,00	5 910 841,09
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 300,00	0,00	1 300,00
21	Immobilisations corporelles (6)	18 573,24	0,00	18 573,24
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	19 303 478,33	19 303 478,33
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	102 558 158,45	102 558 158,45
	Dépenses d'investissement –Total	5 930 714,33	121 861 636,78	127 792 351,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1**17 525 937,74**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE**145 318 288,85**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	930 815,38		930 815,38
60	Achats et variation des stocks (3)		102 558 158,45	102 558 158,45
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 536 942,80		2 536 942,80
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	16 549 765,82		16 549 765,82
74	Subventions d'exploitation	335 755,63		335 755,63
75	Autres produits de gestion courante	3,46		3,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	17 191,07	0,00	17 191,07
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		1 350 044,26	1 350 044,26
	Recettes d'exploitation – Total	20 370 474,16	103 908 202,71	124 278 676,87

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1 1 057 810,48

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 125 336 487,35

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 588 549,49	19 303 478,33	28 892 027,82
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 001 766,88	0,00	4 001 766,88
28	Amortissement des immobilisations		64 106,65	64 106,65
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	82 925 476,51	82 925 476,51
	Recettes d'investissement – Total	13 590 316,37	102 293 061,49	115 883 377,86

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1 0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106 17 525 937,74

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 133 409 315,60

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	31 121 500,00	22 062 038,98	0,00	0,00	9 059 461,02
6012	Portage	30 650 000,00	21 671 504,90	0,00	0,00	8 978 495,10
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	5 000,00	6 571,12	0,00	0,00	-1 571,12
6063	Fournitures entretien et petit équipt	8 000,00	6 889,88	0,00	0,00	1 110,12
6064	Fournitures administratives	2 000,00	805,25	0,00	0,00	1 194,75
6066	Carburants	3 000,00	1 501,82	0,00	0,00	1 498,18
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	3 827,65	0,00	0,00	-2 327,65
6132	Locations immobilières	120 000,00	113 664,84	0,00	0,00	6 335,16
6135	Locations mobilières	15 000,00	10 715,40	0,00	0,00	4 284,60
614	Charges locatives et de copropriété	32 000,00	32 150,96	0,00	0,00	-150,96
61551	Entretien matériel roulant	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	129,17	0,00	0,00	-129,17
6156	Maintenance	26 000,00	10 001,41	0,00	0,00	15 998,59
6161	Multirisques	15 000,00	53 824,00	0,00	0,00	-38 824,00
6168	Autres	18 000,00	732,60	0,00	0,00	17 267,40
618	Divers	10 000,00	3 949,33	0,00	0,00	6 050,67
6226	Honoraires	150 000,00	71 718,00	0,00	0,00	78 282,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	195,86	0,00	0,00	-195,86
6228	Divers	5 000,00	12 166,76	0,00	0,00	-7 166,76
6231	Annonces et insertions	0,00	1 580,00	0,00	0,00	-1 580,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 287,00	0,00	0,00	-287,00
6237	Publications	2 000,00	70,00	0,00	0,00	1 930,00
6238	Divers	0,00	26,67	0,00	0,00	-26,67
6242	Transports sur ventes	0,00	10,00	0,00	0,00	-10,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	371,45	0,00	0,00	-371,45
6256	Missions	15 000,00	9 419,97	0,00	0,00	5 580,03
6257	Réceptions	10 000,00	1 941,47	0,00	0,00	8 058,53
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	5 447,34	0,00	0,00	-3 447,34
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	8 645,43	0,00	0,00	-3 645,43
627	Services bancaires et assimilés	500,00	207,26	0,00	0,00	292,74
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	3 870,00	0,00	0,00	-3 870,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	6 027,10	0,00	0,00	3 972,90
6288	Autres	15 000,00	22 757,50	0,00	0,00	-7 757,50
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	28,84	0,00	0,00	-28,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 532 000,00	1 446 667,37	0,00	0,00	85 332,63
6311	Taxe sur les salaires	95 000,00	75 815,00	0,00	0,00	19 185,00
6313	Participat° employeurs format° continue	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	760,60	0,00	0,00	239,40
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	1 000,00	553,47	0,00	0,00	446,53
6411	Salaires, appointements, commissions	980 000,00	916 834,05	0,00	0,00	63 165,95
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	200 000,00	183 686,58	0,00	0,00	16 313,42
6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 000,00	121 551,81	0,00	0,00	-21 551,81
6454	Cotisations au Pôle emploi	40 000,00	37 922,52	0,00	0,00	2 077,48
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	2 254,30	0,00	0,00	1 745,70
648	Autres charges de personnel	110 000,00	107 289,04	0,00	0,00	2 710,96
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00	3 600,77	0,00	0,00	56 399,23
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	224,00	0,00	0,00	-224,00
6518	Autres	0,00	3 299,16	0,00	0,00	-3 299,16
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	74,00	0,00	0,00	49 926,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10 000,00	3,61	0,00	0,00	9 996,39
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		32 713 500,00	23 512 307,12	0,00	0,00	9 201 192,88
66	Charges financières (b) (5)	2 086 600,00	822 040,69	573 641,98	0,00	690 917,33
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 800 000,00	1 341 250,25	0,00	0,00	458 749,75
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	275 000,00	-545 446,01	573 641,98	0,00	246 804,03
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (o)			
			Mandats émis	Charges rattachées	réaliser au 31/12	annulés
6688	Autre	7 600,00	26 236,45	0,00	0,00	-18 636,45
67	Charges exceptionnelles (c)	2 872 000,00	666 163,37	0,00	0,00	2 205 836,63
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	1 141,00	0,00	0,00	-1 141,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	10 178,14	0,00	0,00	-9 178,14
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	59 735,06	0,00	0,00	-58 735,06
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	2 800 000,00	571 716,67	0,00	0,00	2 228 283,33
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	60 000,00	23 392,50	0,00	0,00	36 607,50
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	200 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		37 872 100,00	25 000 511,18	573 641,98	0,00	12 297 946,84
023	Virement à la section d'investissement	8 165 610,94				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	83 011 000,00	82 989 583,16			21 416,84
6031	Variation stocks mat. premières	82 941 000,00	82 925 476,51			15 523,49
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	70 000,00	64 106,65			5 893,35
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		91 176 610,94	82 989 583,16			8 187 027,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	1 800 000,00	1 350 044,26			449 955,74
6012	Portage	1 800 000,00	1 350 044,26			449 955,74
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		92 976 610,94	84 339 627,42			8 636 983,52
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		130 848 710,94	109 340 138,60	573 641,98	0,00	20 934 930,36
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	28 195,97

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	1 223 000,00	930 815,38	0,00	0,00	292 184,62
6019	Produits en atténuation de charges	1 202 000,00	881 801,59	0,00	0,00	320 198,41
64198	Autres remboursements	20 000,00	13 283,81	0,00	0,00	6 716,19
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 000,00	35 729,98	0,00	0,00	-34 729,98
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 000 000,00	2 536 942,80	0,00	0,00	4 463 057,20
701	Ventes produits finis et intermédiaires	7 000 000,00	2 536 942,80	0,00	0,00	4 463 057,20
73	Produits issus de la fiscalité (3)	16 411 900,46	16 549 765,82	0,00	0,00	-137 865,36
731	Taxe spéciale d'équipement	15 000 000,00	15 137 866,00	0,00	0,00	-137 866,00
732	Produit prélèvement art. L.302-7 du CCH	1 411 900,46	1 411 899,82	0,00	0,00	0,64
74	Subventions d'exploitation	120 000,00	335 755,63	0,00	0,00	-215 755,63
74	Subventions d'exploitation	120 000,00	335 755,63	0,00	0,00	-215 755,63
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3,46	0,00	0,00	-3,46
7588	Autres	0,00	3,46	0,00	0,00	-3,46
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		24 754 900,46	20 353 283,09	0,00	0,00	4 401 617,37
76	Produits financiers (b)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7688	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
77	Produits exceptionnels (c)	35 000,00	17 191,07	0,00	0,00	17 808,93
7717	Dégrèvement impôts (hors impôts bénéf)	0,00	2 299,00	0,00	0,00	-2 299,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	15 000,00	4 906,93	0,00	0,00	10 093,07
778	Autres produits exceptionnels	20 000,00	9 985,14	0,00	0,00	10 014,86
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		24 790 900,46	20 370 474,16	0,00	0,00	4 420 426,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	103 200 000,00	102 558 158,45			641 841,55
6031	Variation stocks mat. premières	103 200 000,00	102 558 158,45			641 841,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	1 800 000,00	1 350 044,26			449 955,74
796	Transferts charges financières	1 800 000,00	1 350 044,26			449 955,74
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		105 000 000,00	103 908 202,71			1 091 797,29
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		129 790 900,46	124 278 676,87	0,00	0,00	5 512 223,59
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 057 810,48				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	20 000,00	1 300,00	0,00	18 700,00
2051	Concessions et droits assimilés	20 000,00	1 300,00	0,00	18 700,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	25 000,00	18 573,24	0,00	6 426,76
2181	Installat° générales, agencements	10 000,00	532,77	0,00	9 467,23
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	6 993,80	0,00	3 006,20
2184	Mobilier	5 000,00	10 600,42	0,00	-5 600,42
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	446,25	0,00	-446,25
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		45 000,00	19 873,24	0,00	25 126,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 605 000,00	5 910 841,09	0,00	5 694 158,91
1641	Emprunts en euros	4 600 000,00	3 381 901,29	0,00	1 218 098,71
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	7 897,00	0,00	-2 897,00
1687	Autres dettes	7 000 000,00	0,00	0,00	7 000 000,00
16878	Remboursements des autres dettes	0,00	2 521 042,80	0,00	-2 521 042,80
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
266	Autres formes de participation	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00			
Total des dépenses financières		11 915 000,00	5 910 841,09	0,00	6 004 158,91
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		11 960 000,00	5 930 714,33	0,00	6 029 285,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	103 200 000,00	102 558 158,45		641 841,55
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	103 200 000,00	102 558 158,45		641 841,55
312	Portage	103 200 000,00	102 558 158,45		641 841,55
041	Opérations patrimoniales (7)	27 800 000,00	19 303 478,33		8 496 521,67
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	27 800 000,00	19 303 478,33		8 496 521,67
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		131 000 000,00	121 861 636,78		9 138 363,22
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		142 960 000,00	127 792 351,11	0,00	15 167 648,89
Pour information		17 525 937,74			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	14 753 389,06	9 572 355,00	0,00	5 181 034,06
1641	Emprunts en euros	14 753 389,06	9 572 355,00	0,00	5 181 034,06
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 753 389,06	9 572 355,00	0,00	5 181 034,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 525 937,74	17 525 937,74	0,00	0,00
1068	Autres réserves	17 525 937,74	17 525 937,74	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	30 000,00	16 194,49	0,00	13 805,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 200 000,00	4 001 766,88	0,00	5 198 233,12
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	9 200 000,00	4 001 766,88	0,00	5 198 233,12
Total des recettes financières		26 755 937,74	21 543 899,11	0,00	5 212 038,63
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		41 509 326,80	31 116 254,11	0,00	10 393 072,69
021	Virement de la section d'exploitation	8 165 610,94			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	83 011 000,00	82 989 583,16		21 416,84
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 000,00	30 443,00		4 557,00
28181	Installations générales, agencements	20 000,00	17 334,19		2 665,81
28183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	12 262,04		-2 262,04
28184	Mobilier	5 000,00	4 067,42		932,58
312	Portage	82 941 000,00	82 925 476,51		15 523,49
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		91 176 610,94	82 989 583,16		8 187 027,78
041	Opérations patrimoniales (6)	27 800 000,00	19 303 478,33		8 496 521,67
1687	Autres dettes	27 800 000,00	0,00		27 800 000,00
16878	Remboursements des autres dettes	0,00	19 303 478,33		-19 303 478,33
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		118 976 610,94	102 293 061,49		16 683 549,45
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		160 485 937,74	133 409 315,60	0,00	27 076 622,14
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

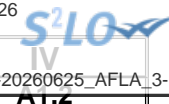
A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
96 25 444 125	29/07/2025	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					59 431 294,66									
1641 Emprunts en euros (total)					59 431 294,66									
101 - 5259537	CDC	07/05/2019		01/07/2020	122 000,00	V		1,350	2,034		A	F		A-1
102 - 5259761	CDC	07/05/2019		01/07/2020	113 500,00	V		1,350	2,033		A	F		A-1
115	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	25/03/2020		15/04/2021	179 000,00	F		0,690	0,691		A	C		A-1
117	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	16/06/2020		30/09/2020	195 370,00	F		0,770	1,566		T	X Echéance constante		A-1
122	CDC	02/09/2020		01/10/2021	256 800,00	V		1,100	2,323		A	F	O	A-1
123	CDC	02/09/2020		01/10/2021	233 000,00	V		1,100	2,324		A	F	O	A-1
124	CDC	02/09/2020		01/10/2021	234 000,00	V		1,100	2,324		A	F	O	A-1
125	CDC	02/09/2020		01/10/2021	188 500,00	V		1,100	2,323		A	F	O	A-1
126	CDC	24/09/2020		01/11/2021	245 000,00	V		1,100	2,322		A	F	O	A-1
134	ARKEA BANQUE	18/06/2021		30/08/2021	184 000,00	F		0,450	0,452		T	F		A-1
135	ARKEA BANQUE	09/07/2021		30/09/2021	211 500,00	F		0,450	0,452		T	F		A-1
136	CDC	31/08/2021		01/12/2022	117 000,00	V		1,100	2,505		A	F	O	A-1
137	CDC	19/11/2021		01/12/2022	557 000,00	V		1,100	2,512		A	F	O	A-1
138	CDC	18/11/2021		01/12/2022	318 200,00	V		1,100	2,512		A	F	O	A-1
139	CDC	19/11/2021		01/12/2022	118 600,00	V		1,100	2,448		A	F	O	A-1
140	CDC	19/11/2021		01/12/2022	209 600,00	V		1,100	2,512		A	F	O	A-1
141	CDC	18/11/2021		01/12/2022	421 750,00	V		1,100	2,504		A	F	O	A-1
142	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	30/09/2021		05/01/2022	235 000,00	F		0,760	0,765		T	X Echéance constante	O	A-1
143	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	30/09/2021		05/01/2022	159 000,00	F		0,580	0,580		T	X Echéance constante		A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
144	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	30/09/2021		05/01/2022	124 000,00	F		0,580	0,581		T	X Echéance constante		A-1
145	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	22/10/2021		15/01/2022	184 000,00	F		0,560	0,563		T	C	O	A-1
148	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	22/11/2021		31/12/2021	116 500,00	F		0,660	0,673		T	F	O	A-1
149	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	05/11/2021		05/03/2022	270 992,00	F		0,620	0,620		T	F		A-1
150	CDC	22/02/2022		01/03/2023	104 800,00	V		1,530	2,474		A	F		A-1
151	CDC	03/03/2022		01/04/2023	270 334,00	V		1,530	2,468		A	F		A-1
152	CDC	03/03/2022		01/04/2023	246 500,00	V		1,530	2,467		A	F		A-1
153-20091490420	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	21/01/2021		31/03/2022	49 500,00	F		0,500	0,569		T	F		A-1
154	ARKEA BANQUE	09/03/2022		30/06/2022	155 150,00	F		1,070	1,155		T	F		A-1
155	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	05/11/2021		05/12/2021	733 000,00	F		0,680	0,680		T	C		A-1
156	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	05/11/2021		05/12/2021	924 742,00	F		0,780	0,780		T	C		A-1
159-20091490521	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	21/01/2022		31/03/2022	305 000,00	F		0,500	0,501		T	F		A-1
160	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	22/12/2021		25/03/2022	320 500,00	F		0,680	0,680		T	F	O	A-1
161	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	21/01/2022		15/02/2022	553 000,00	F		0,850	0,876		T	C		A-1
162	CDC	21/02/2022		01/03/2023	163 000,00	V		1,530	2,473		A	F		A-1
163	CDC	21/02/2022		01/03/2023	190 000,00	V		1,530	2,475		A	F		A-1
164	CDC	21/02/2022		01/03/2023	156 780,00	V		1,530	2,467		A	F		A-1
165	CDC	21/02/2022		01/03/2023	411 666,66	V		1,530	2,475		A	F		A-1
166	CDC	21/02/2022		01/03/2023	153 000,00	V		1,530	2,474		A	F		A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	22/12/2021		25/12/2021	330 550,00	F		0,830	0,830		T	C	O	A-1
169	CDC	22/02/2022		01/03/2023	273 800,00	V		1,530	2,607		A	F		A-1
170	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	17/03/2022		20/03/2023	457 000,00	F		0,660	0,681		A	F		A-1
171	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	17/03/2022		20/03/2023	283 360,00	F		0,660	0,681		A	F		A-1
172	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	17/03/2022		20/03/2023	845 000,00	F		0,660	0,681		A	F		A-1
173	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	17/03/2022		20/03/2023	66 200,00	F		0,660	0,707		A	F		A-1
174	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	24/02/2022		15/06/2022	26 942,00	F		0,610	0,612		T	F		A-1
175	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	24/02/2022		15/06/2022	251 600,00	F		0,610	0,633		T	F		A-1
176	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	24/02/2022		15/06/2022	242 400,00	F		0,610	0,633		T	F		A-1
177	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	24/02/2022		15/06/2022	273 000,00	F		0,610	0,633		T	F		A-1
178-10002398118	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	24/02/2022		15/04/2022	209 000,00	F		0,610	0,652		M	F		A-1
179	ARKEA BANQUE	03/05/2022		30/05/2022	254 500,00	F		1,360	1,396		T	C		A-1
180	ARKEA BANQUE	03/05/2022		30/05/2022	170 000,00	F		1,360	1,411		T	X Echéance constante		A-1
181	ARKEA BANQUE	03/05/2022		30/05/2022	601 300,00	F		1,360	1,383		T	X Echéance constante		A-1
182	ARKEA BANQUE	03/05/2022		30/05/2022	221 700,00	F		1,360	1,402		T	X Echéance constante		A-1
183	ARKEA BANQUE	03/05/2022		30/05/2022	42 300,00	F		1,360	1,538		T	X Echéance constante		A-1
184	ARKEA BANQUE	03/05/2022		30/05/2022	96 000,00	F		1,360	1,445		T	X Echéance constante		A-1
185	ARKEA BANQUE	03/05/2022		30/08/2022	2 650 000,00	F		0,920	0,952		T	F		A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
186	ARKEA BANQUE	22/07/2022		31/10/2022	375 000,00	F		2,150	2,650		T	X Echéance constante		A-1
187	ARKEA BANQUE	22/07/2022		30/10/2022	203 500,00	F		2,150	2,806		T	X Echéance constante		A-1
188	ARKEA BANQUE	22/07/2022		30/10/2022	388 500,00	F		2,150	2,197		T	X Echéance constante		A-1
189	CDC	27/09/2022		01/10/2023	765 000,00	V		2,600	2,811		A	F		A-1
190	CDC	27/09/2022		01/10/2023	224 000,00	V		2,600	3,284		A	F		A-1
191	CDC	27/09/2022		01/10/2023	286 500,00	R		2,600	3,284		A	F		A-1
192	CDC	27/09/2022		01/10/2023	283 250,00	V		2,600	2,907		A	F		A-1
193	CDC	27/09/2022		01/10/2023	558 000,00	V		2,600	2,694		A	F		A-1
194	CDC	27/09/2022		01/10/2023	350 800,00	V		2,600	2,694		A	F		A-1
195	CDC	27/09/2022		01/10/2023	263 000,00	V		2,600	2,608		A	X Echéance constante		A-1
196	CDC	25/08/2022		01/09/2023	66 000,00	V		2,600	2,693		A	F		A-1
197	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	29/09/2022		15/12/2022	165 580,00	F		2,020	2,073		T	F		A-1
198	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	08/09/2022		15/12/2022	251 660,00	F		2,500	2,548		T	F		A-1
199	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	29/09/2022		15/12/2022	89 000,00	F		2,280	2,327		T	F		A-1
200	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	29/09/2022		15/12/2022	93 000,00	F		2,500	2,548		T	F		A-1
201	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	29/09/2022		15/12/2022	162 000,00	F		2,500	2,548		T	F		A-1
202	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	08/09/2022		15/12/2022	1 013 000,00	F		2,500	2,548		T	F		A-1
203	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	07/10/2022		26/10/2022	716 000,00	F		2,710	2,775		T	C		A-1
204	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	07/10/2022		31/10/2022	182 260,00	F		2,710	2,822		T	C		A-1
205	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	07/10/2022		26/10/2022	204 000,00	F		2,710	2,812		T	C		A-1
206	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	07/10/2022		26/10/2022	100 000,00	F		2,710	2,881		T	C		A-1
207	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	15/11/2022		15/03/2023	250 500,00	F		3,030	3,099		T	F		A-1
208	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	15/11/2022		15/03/2023	128 784,00	F		3,030	3,099		T	F		A-1

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE ATLANTIQUE - BUDGET PRINCIPAL EPF DE LOIRE ATLANTIQUE - CA - 2

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026



ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_3-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
209	ARKEA BANQUE	21/10/2022		30/12/2022	235 000,00	F		2,990	3,077		T	F	A-1	
210	ARKEA BANQUE	21/10/2022		30/12/2022	218 500,00	F		2,990	3,081		T	F	A-1	
211	CDC	09/12/2022		01/01/2024	360 000,00	V		2,600	2,695		A	F	A-1	
212	CDC	09/12/2022		01/01/2024	308 325,00	V		3,600	2,692		A	F	A-1	
213	CDC	09/12/2022		01/01/2024	283 500,00	V		3,600	2,776		A	X Echéance constante	A-1	
214	CDC	09/12/2022		01/01/2024	231 300,00	V		3,600	2,695		A	F	A-1	
215	CDC	12/12/2022		01/01/2024	608 500,00	V		3,600	2,694		A	F	A-1	
216	CDC	12/12/2022		01/01/2024	2 347 000,00	V		3,600	2,694		A	F	A-1	
217	LA BANQUE POSTALE	01/02/2023		15/06/2023	190 000,00	F		3,860	3,860		T	C	A-1	
218	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	25/01/2023		15/05/2023	3 000 000,00	F		3,500	3,622		T	X Echéance constante	A-1	
219	CAISSE EPARGNE PAYS DE LOIRE	01/03/2023		05/03/2023	1 000 000,00	F		3,840	3,840		T	C	A-1	
220	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	24/03/2023		05/07/2023	715 000,00	F		3,380	3,468		T	F	A-1	
221	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	24/03/2023		05/04/2024	112 317,00	F		3,770	3,808		A	F	A-1	
222	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	24/03/2023		05/04/2024	172 500,00	F		3,770	3,798		A	F	A-1	
223	ARKEA BANQUE	04/03/2022		30/05/2024	345 000,00	F		3,840	3,875		A	X Echéance constante	A-1	
224	CREDIT COOPERATIF	16/05/2023		05/06/2024	2 040 000,00	F		3,600	3,580		A	F	A-1	
225	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	24/03/2023		05/04/2024	700 500,00	F		3,380	3,388		A	F	A-1	
226	ARKEA BANQUE	21/03/2023		30/05/2024	193 000,00	F		3,800	3,804		A	X Echéance constante	A-1	
227	CDC	17/01/2024		01/02/2025	215 000,00	V		3,600	2,381		A	F	O	A-1
229	CDC	22/11/2023		01/12/2024	158 600,00	V		3,600	2,649		A	F	O	A-1
230	CDC	22/11/2023		01/12/2024	174 000,00	V		3,600	2,649		A	F		A-1
231	CDC	26/10/2023		01/11/2024	608 500,00	V		3,600	2,637		A	F		A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
232	CDC	26/10/2023		01/11/2024	678 160,00	V		3,600	2,637		A	F		A-1
233	CDC	14/11/2023		01/12/2024	567 000,00	V		3,600	2,649		A	F		A-1
235	CDC	26/10/2023		01/11/2024	158 650,00	V		3,600	2,637		A	F		A-1
236	CDC	26/10/2023		01/11/2024	427 500,00	V		3,600	2,637		A	F		A-1
237	CDC	26/10/2023		01/11/2024	453 917,00	V		3,600	2,637		A	F		A-1
238	CDC	22/11/2023		01/12/2024	288 000,00	V		3,600	2,532		A	F		A-1
239	CDC	17/01/2024		01/02/2025	809 000,00	V		3,600	2,381		A	F		A-1
240	CDC	17/01/2024		01/02/2025	112 500,00	V		3,600	2,389		A	F	O	A-1
241	CDC	18/09/2023		01/10/2024	1 215 000,00	V		3,600	2,651		A	F	O	A-1
242	CDC	26/10/2023		01/11/2024	577 500,00	V		3,600	2,640		A	F	O	A-1
243	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	19/06/2023		05/07/2023	193 000,00	F		3,910	3,944		A	X Echéance constante	O	A-1
244	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	19/06/2023		05/07/2023	264 000,00	F		3,990	4,017		A	X Echéance constante	O	A-1
245	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	19/06/2023		05/07/2023	297 500,00	F		3,990	4,018		A	X Echéance constante	O	A-1
246	ARKEA BANQUE	24/05/2023		30/05/2024	615 000,00	F		4,000	5,564		A	X Echéance constante	O	A-1
247	CDC	07/05/2024		01/06/2024	2 100 000,00	V		3,600	2,338		A	F	O	A-1
248	CDC	11/07/2024		01/08/2025	446 000,00	F		3,600	2,421		A	F		A-1
249	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	30/05/2024		10/07/2025	2 000 000,00	F		3,360	3,360		A	C	O	A-1
250	CDC	16/01/2025		09/01/2026	950 000,00	V		3,800	2,480		A	F	O	A-1
251	CDC	17/09/2025		17/09/2025	290 000,00	V		2,500	2,500		A	F	O	A-1
252	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	10/03/2025		25/05/2025	2 000 000,00	F		3,090	3,149		T	F	O	A-1
253	ARKEA BANQUE	18/06/2025		19/06/2025	2 000 000,00	F		3,200	3,223		A	C	O	A-1
254	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	06/10/2025		21/10/2025	912 355,00	F		3,390	3,453		T	F	O	A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
255	CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	06/10/2025		13/10/2025	650 000,00	F		3,390	3,453		T	F	O	A-1
256	CDC	07/10/2025		21/10/2025	650 000,00	V		2,300	2,300		A	F	O	A-1
257	CDC	16/10/2025		24/10/2025	620 000,00	V		2,300	2,300		A	F	O	A-1
258	CDC	16/10/2025		24/10/2025	294 400,00	V		2,300	2,300		A	F		A-1
259	CDC	10/12/2025		10/01/2026	500 000,00	V		2,310	2,282		A	F		A-1
260	CDC	20/11/2025		10/01/2026	1 000 000,00	V		2,510	2,474		A	F		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
1		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
3		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026



Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_3-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					59 431 294,66									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		53 236 974,09					3 381 901,29	1 349 534,25	0,00	577 566,98
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		53 236 974,09					3 381 901,29	1 349 534,25	0,00	577 566,98
101 - 5259537		0,00	A-1	0,00	0,00	V		2,034	122 000,00	4 392,00	0,00	0,00
102 - 5259761		0,00	A-1	0,00	0,00	V		2,033	113 500,00	4 086,00	0,00	0,00
115		0,00	A-1	29 833,35	0,33	F		0,691	29 833,33	411,70	0,00	146,38
117		0,00	A-1	61 053,18	2,50	F		1,566	24 421,24	587,64	0,00	1,31
122		0,00	A-1	256 800,00	9,83	V		2,323	0,00	9 244,80	0,00	1 476,60
123		0,00	A-1	233 000,00	9,83	V		2,324	0,00	8 388,00	0,00	1 339,75
124		0,00	A-1	234 000,00	9,83	V		2,324	0,00	8 424,00	0,00	1 345,50
125		0,00	A-1	188 500,00	9,83	V		2,323	0,00	6 786,00	0,00	1 083,88
126		0,00	A-1	245 000,00	9,92	V		2,322	0,00	8 820,00	0,00	939,17
134		0,00	A-1	184 000,00	0,42	F		0,452	0,00	828,00	0,00	72,92
135		0,00	A-1	211 500,00	0,50	F		0,452	0,00	951,76	0,00	2,64
136		0,00	A-1	117 000,00	4,00	V		2,505	0,00	4 212,00	0,00	224,25
137		0,00	A-1	557 000,00	4,00	V		2,512	0,00	20 052,00	0,00	1 067,58
138		0,00	A-1	318 200,00	4,00	V		2,512	0,00	11 455,20	0,00	609,88
139		0,00	A-1	118 600,00	8,00	V		2,448	0,00	4 269,60	0,00	227,32
140		0,00	A-1	209 600,00	4,00	V		2,512	0,00	7 545,60	0,00	401,73
141		0,00	A-1	421 750,00	4,00	V		2,504	0,00	15 183,00	0,00	808,35
142		0,00	A-1	202 188,40	5,83	F		0,765	32 811,60	1 692,64	0,00	367,09
143		0,00	A-1	80 421,45	3,83	F		0,580	19 815,75	538,33	0,00	111,43
144		0,00	A-1	62 718,72	3,83	F		0,581	15 453,77	419,83	0,00	86,90
145		0,00	A-1	36 800,00	0,83	F		0,563	36 800,00	334,88	0,00	43,51
148		0,00	A-1	116 500,00	0,92	F		0,673	0,00	768,92	0,00	2,14
149		0,00	A-1	270 992,00	1,00	F		0,620	0,00	1 680,16	0,00	121,34



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
150		0,00	A-1	104 800,00	4,25	V		2,474	0,00	3 699,44	0,00	2 558,87
151		0,00	A-1	270 334,00	4,33	V		2,468	0,00	9 542,79	0,00	5 940,59
152		0,00	A-1	246 500,00	4,33	V		2,467	0,00	8 701,45	0,00	5 416,84
153-20091490420		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,569	49 500,00	9,98	0,00	0,00
154		0,00	A-1	155 150,00	1,25	F		1,155	0,00	1 660,12	0,00	4,61
155		0,00	A-1	366 500,00	4,00	F		0,680	91 625,00	2 881,60	0,00	179,99
156		0,00	A-1	739 793,60	4,00	F		0,780	184 948,40	6 672,01	0,00	416,75
159-20091490521		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,501	305 000,00	61,49	0,00	0,00
160		0,00	A-1	320 500,00	1,25	F		0,680	0,00	2 179,40	0,00	36,32
161		0,00	A-1	331 800,00	5,92	F		0,876	55 300,00	3 114,08	0,00	360,37
162		0,00	A-1	163 000,00	4,25	V		2,473	0,00	5 753,90	0,00	3 979,92
163		0,00	A-1	190 000,00	4,25	V		2,475	0,00	6 707,00	0,00	4 639,17
164		0,00	A-1	156 780,00	4,25	V		2,467	0,00	5 534,33	0,00	3 828,04
165		0,00	A-1	411 666,66	4,25	V		2,475	0,00	14 531,83	0,00	10 051,53
166		0,00	A-1	153 000,00	4,25	V		2,474	0,00	5 400,90	0,00	3 735,75
168		0,00	A-1	283 328,56	6,00	F		0,830	47 221,44	2 596,59	0,00	39,19
169		0,00	A-1	273 800,00	2,25	V		2,607	0,00	9 665,14	0,00	6 685,28
170		0,00	A-1	457 000,00	1,25	F		0,681	0,00	3 016,20	0,00	2 354,31
171		0,00	A-1	283 360,00	1,25	F		0,681	0,00	1 870,18	0,00	1 459,78
172		0,00	A-1	845 000,00	1,25	F		0,681	0,00	5 577,00	0,00	4 353,16
173		0,00	A-1	66 200,00	1,25	F		0,707	0,00	436,92	0,00	341,04
174		0,00	A-1	26 942,00	1,25	F		0,612	0,00	164,36	0,00	7,30
175		0,00	A-1	251 600,00	1,25	F		0,633	0,00	1 534,76	0,00	68,21
176		0,00	A-1	242 400,00	1,25	F		0,633	0,00	1 478,64	0,00	65,72
177		0,00	A-1	273 000,00	1,25	F		0,633	0,00	1 665,32	0,00	74,01
178-10002398118		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,652	209 000,00	318,72	0,00	0,00
179		0,00	A-1	254 500,00	6,17	F		1,396	0,00	3 461,20	0,00	304,82
180		0,00	A-1	170 000,00	6,17	F		1,411	0,00	2 312,00	0,00	203,61
181		0,00	A-1	601 300,00	6,17	F		1,383	0,00	8 177,68	0,00	720,19
182		0,00	A-1	221 700,00	6,17	F		1,402	0,00	3 015,12	0,00	265,54
183		0,00	A-1	42 300,00	6,17	F		1,538	0,00	575,28	0,00	50,66
184		0,00	A-1	96 000,00	6,17	F		1,445	0,00	1 305,60	0,00	114,98
185		0,00	A-1	2 650 000,00	0,42	F		0,952	0,00	24 380,00	0,00	2 147,10



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
186		0,00	A-1	261 827,21	6,58	F		2,650	35 666,09	6 109,83	0,00	953,85
187		0,00	A-1	142 084,88	6,58	F		2,806	19 354,80	3 315,60	0,00	517,63
188		0,00	A-1	271 253,04	6,58	F		2,197	36 950,05	6 329,79	0,00	988,19
189		0,00	A-1	765 000,00	2,83	V		2,811	0,00	27 540,00	0,00	4 398,75
190		0,00	A-1	0,00	0,00	V		3,284	224 000,00	8 064,00	0,00	0,00
191		0,00	A-1	0,00	0,00	V		3,284	286 500,00	10 314,00	0,00	0,00
192		0,00	A-1	283 250,00	1,83	V		2,907	0,00	10 197,00	0,00	1 628,69
193		0,00	A-1	558 000,00	4,83	V		2,694	0,00	20 088,00	0,00	3 208,50
194		0,00	A-1	350 800,00	4,83	V		2,694	0,00	12 628,80	0,00	2 017,10
195		0,00	A-1	263 000,00	8,83	V		2,608	0,00	9 468,00	0,00	1 512,25
196		0,00	A-1	66 000,00	4,75	V		2,693	0,00	2 376,00	0,00	506,00
197		0,00	A-1	0,00	0,00	F		2,073	165 580,00	2 508,54	0,00	0,00
198		0,00	A-1	251 660,00	1,75	F		2,548	0,00	6 291,52	0,00	279,62
199		0,00	A-1	89 000,00	0,75	F		2,327	0,00	2 029,20	0,00	90,19
200		0,00	A-1	93 000,00	1,75	F		2,548	0,00	2 325,00	0,00	103,33
201		0,00	A-1	162 000,00	1,75	F		2,548	0,00	4 050,00	0,00	180,00
202		0,00	A-1	1 013 000,00	1,75	F		2,548	0,00	25 325,00	0,00	1 125,56
203		0,00	A-1	447 500,00	4,83	F		2,775	89 500,00	13 643,15	0,00	2 189,64
204		0,00	A-1	113 912,44	4,83	F		2,822	22 782,52	3 472,90	0,00	523,08
205		0,00	A-1	127 500,00	4,83	F		2,812	25 500,00	3 887,15	0,00	623,86
206		0,00	A-1	62 500,00	4,83	F		2,881	12 500,00	1 905,47	0,00	305,82
207		0,00	A-1	250 500,00	2,00	F		3,099	0,00	7 590,16	0,00	337,34
208		0,00	A-1	128 784,00	2,00	F		3,099	0,00	3 902,16	0,00	173,43
209		0,00	A-1	235 000,00	1,75	F		3,077	0,00	7 026,52	0,00	19,52
210		0,00	A-1	218 500,00	1,75	F		3,081	0,00	6 533,16	0,00	18,15
211		0,00	A-1	360 000,00	5,08	V		2,695	0,00	12 960,00	0,00	12 960,00
212		0,00	A-1	308 325,00	5,08	V		2,692	0,00	11 099,70	0,00	11 099,70
213		0,00	A-1	283 500,00	5,08	V		2,776	0,00	10 206,00	0,00	10 206,00
214		0,00	A-1	231 300,00	5,08	V		2,695	0,00	8 326,80	0,00	8 326,80
215		0,00	A-1	608 500,00	5,08	V		2,694	0,00	21 906,00	0,00	21 906,00
216		0,00	A-1	2 347 000,00	5,08	V		2,694	0,00	84 492,00	0,00	84 492,00
217		0,00	A-1	59 375,00	1,25	F		3,860	47 500,00	3 437,81	0,00	101,86
218		0,00	A-1	1 414 833,39	2,17	F		3,622	594 073,86	62 571,14	0,00	6 327,45



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
219		0,00	A-1	725 000,00	7,25	F		3,840	100 000,00	30 240,00	0,00	2 010,67
220		0,00	A-1	715 000,00	0,33	F		3,468	0,00	24 167,00	0,00	5 773,23
221		0,00	A-1	112 317,00	2,33	F		3,808	0,00	4 234,35	0,00	3 128,71
222		0,00	A-1	172 500,00	2,33	F		3,798	0,00	6 503,25	0,00	4 805,18
223		0,00	A-1	268 241,81	5,42	F		3,875	39 102,09	11 802,01	0,00	6 037,23
224		0,00	A-1	2 040 000,00	2,50	F		3,580	0,00	73 440,00	0,00	42 024,00
225		0,00	A-1	700 500,00	0,33	F		3,388	0,00	23 676,90	0,00	17 494,60
226		0,00	A-1	150 007,15	5,42	F		3,804	21 897,24	6 532,37	0,00	3 340,99
227		0,00	A-1	215 000,00	6,17	V		2,381	0,00	7 084,49	0,00	7 095,00
229		0,00	A-1	158 600,00	6,00	V		2,649	0,00	5 709,60	0,00	303,98
230		0,00	A-1	174 000,00	6,00	V		2,649	0,00	6 264,00	0,00	333,50
231		0,00	A-1	608 500,00	5,92	V		2,637	0,00	21 906,00	0,00	2 332,58
232		0,00	A-1	678 160,00	5,92	V		2,637	0,00	24 413,76	0,00	2 599,61
233		0,00	A-1	567 000,00	6,00	V		2,649	0,00	20 412,00	0,00	1 086,75
235		0,00	A-1	158 650,00	5,92	V		2,637	0,00	5 711,40	0,00	608,16
236		0,00	A-1	427 500,00	5,92	V		2,637	0,00	15 390,00	0,00	1 638,75
237		0,00	A-1	453 917,00	5,92	V		2,637	0,00	16 341,01	0,00	1 740,02
238		0,00	A-1	288 000,00	10,00	V		2,532	0,00	10 368,00	0,00	552,00
239		0,00	A-1	809 000,00	6,17	V		2,381	0,00	26 657,47	0,00	26 697,00
240		0,00	A-1	112 500,00	6,17	V		2,389	0,00	3 767,00	0,00	3 712,50
241		0,00	A-1	1 215 000,00	5,83	V		2,651	0,00	43 740,00	0,00	6 986,25
242		0,00	A-1	577 500,00	5,92	V		2,640	0,00	20 790,00	0,00	2 213,75
243		0,00	A-1	150 152,11	5,58	F		3,944	21 834,75	6 724,69	0,00	2 870,24
244		0,00	A-1	219 124,22	7,58	F		4,017	22 876,77	9 655,84	0,00	4 274,38
245		0,00	A-1	246 929,76	7,58	F		4,018	25 779,69	10 881,11	0,00	4 816,78
246		0,00	A-1	510 503,16	7,42	F		5,564	53 272,90	22 551,04	0,00	11 968,47
247		0,00	A-1	2 100 000,00	10,50	V		2,338	0,00	79 450,64	0,00	36 750,00
248		0,00	A-1	446 000,00	6,67	F		2,421	0,00	10 416,53	0,00	4 274,17
249		0,00	A-1	1 800 000,00	8,58	F		3,360	200 000,00	67 200,00	0,00	28 728,00
250		0,00	A-1	950 000,00	9,17	V		2,480	0,00	0,00	0,00	31 868,40
251		0,00	A-1	290 000,00	7,75	V		2,500	0,00	170,00	0,00	2 094,44
252		0,00	A-1	2 000 000,00	4,17	F		3,149	0,00	36 286,30	0,00	6 180,00
253		0,00	A-1	2 000 000,00	7,50	F		3,223	0,00	2 000,00	0,00	34 133,33

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N												
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Annuité	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)					
254		0,00	A-1	912 355,00	7,83	F		3,453	0,00	1 824,00	0,00	7 033,13	
255		0,00	A-1	650 000,00	7,83	F		3,453	0,00	1 300,00	0,00	5 010,70	
256		0,00	A-1	650 000,00	7,83	V		2,300	0,00	390,00	0,00	3 024,57	
257		0,00	A-1	620 000,00	7,83	V		2,300	0,00	370,00	0,00	2 729,77	
258		0,00	A-1	294 400,00	7,83	V		2,300	0,00	170,00	0,00	1 292,51	
259		0,00	A-1	500 000,00	8,08	V		2,282	0,00	0,00	0,00	0,00	
260		0,00	A-1	1 000 000,00	11,92	V		2,474	0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
2		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
3		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		53 236 974,09					3 381 901,29	1 349 534,25	0,00	577 566,98	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026



(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_3-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026



ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_3-DE



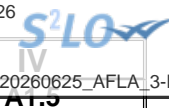
IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	132	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,93	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	53 236 974,09	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées	Primes
												pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	19-06-2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	201 Frais d'établissement	2	19/06/2024
L	2031 Frais d'études	2	19/06/2024
L	2032 Frais de recherche et de développement	2	19/06/2024
L	2033 Frais d'insertion	2	19/06/2024
L	2051 Concessions et droits similaires	2	19/06/2024
L	2051 Concession droit similaire logiciel foncier	2	19/06/2024
L	207 Fonds commercial	2	19/06/2024
L	208 Autres immobilisations incorporelles	2	19/06/2024
L	2087 Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	2	19/06/2024
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	2	19/06/2024
L	2121 Agencements & aménagements de terrains nus	30	19/06/2024
L	2125 Agencements & aménagements de terrains bâtis	30	19/06/2024
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	30	19/06/2024
L	2131 Constructions - Bâtiments	30	19/06/2024
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	15	19/06/2024
L	2138 Autres constructions	30	19/06/2024
L	2151 Installations techniques	20	19/06/2024
L	2153 Installations à caractère spécifique	20	19/06/2024
L	2154 Matériel mobile de chauffage et climatisation	20	19/06/2024
L	2155 Outillage industriel	20	19/06/2024
L	2157 Agencements & aménagements du mat. et outillage indust.	20	19/06/2024
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	20	19/06/2024
L	2158 Autres matériels - coffre fort	20	19/06/2024
L	2181 Autres immobilisations corporelles	10	19/06/2024
L	2182 Matériel de transport	5	19/06/2024
L	2183 Matériel de bureau	5	19/06/2024
L	2183 Matériel de reprographie et imprimerie	5	19/06/2024
L	2183 Matériel informatique, audiovisuel, téléphonie et surveill	3	19/06/2024
L	2184 Mobilier	10	19/06/2024
L	2185 - Cheptel	5	19/06/2024
L	2186 Emballages récupérables	5	19/06/2024
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	19/06/2024
L	221 - Agencements et aménagements de terrains	30	19/06/2024
L	223 - Constructions	30	19/06/2024
L	225 - Installations, matériel et outillage techniques	20	19/06/2024
L	228 - Autres immobilisations corporelles	5	19/06/2024
L	229 - Droits de l'affectant	10	19/06/2024

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-17 525 937,74
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-17 525 937,74

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	17 525 937,74
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-17 525 937,74
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	11 700 000,00	5 902 944,09	0,00	5 902 944,09
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	17 435 610,94	4 065 873,53	0,00	4 065 873,53
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	5 735 610,94	-1 837 070,56	0,00	-1 837 070,56
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-17 525 937,74			-17 525 937,74
Affectation au 106 (C)	17 525 937,74	17 525 937,74		17 525 937,74
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	0,00			0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-1 837 070,56

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		11 700 000,00	5 902 944,09
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		11 600 000,00	5 902 944,09
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 600 000,00	3 381 901,29
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	7 000 000,00	2 521 042,80
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		100 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		17 435 610,94	III 4 065 873,53
Ressources propres externes de l'année (a)		9 200 000,00	4 001 766,88
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	9 200 000,00	4 001 766,88
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		8 235 610,94	64 106,65
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 000,00	30 443,00
28181	Installations générales, agencements	20 000,00	17 334,19
28183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	12 262,04
28184	Mobilier	5 000,00	4 067,42
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	8 165 610,94	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION****A5.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A5.3.1****A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.3.2****A5.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN


VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
10/01/2025	MATERIEL INFORMATIQUE 2025	2 446,80	0,00	3
24/01/2025	MOBILIER INSULA	2 061,79	0,00	10
05/02/2025	LA LIMOUZINIERE 2 RUE FELIX DESNAUROS CTS LAMBERT PREEMPTION 05 02 2025	225 500,00	0,00	0
27/02/2025	CHAUMES EN RETZ 43 RUE DE PORNIC CTS GERBAUD ACQ 27 02 2025	86 000,00	0,00	0
12/03/2025	PORT SAINT PERE 3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE CTS PILET ACQ 12 03 2025	220 000,00	0,00	0
21/03/2025	HERBIGNAC 4 ALLEE DE LA LANDE DU BOURG CTS BASTIEN ACQ 21 03 2025	79 000,00	0,00	0
25/03/2025	ST ANDRE DES EAUX 9 RUE DU PARC NEUF CTS CAILLAUD ACQ 25 03 2025	525 000,00	0,00	0
07/04/2025	SUCE SUR ERDRE 145 RUE DU LEVANT CTS BLOT ACQ 07 04 2025	250 000,00	0,00	0
09/04/2025	PONT ST MARTIN 2 RUE DE LA GAUTELLERIE CTS BACHELIER PREEMPTION 09 04 2025	370 000,00	0,00	0
11/04/2025	MOBILIER INSULA	1 831,50	0,00	10
14/04/2025	LA CHAPELLE LAUNAY RUE DE L EBAUPIN CTS GLOTIN PREEMPTION 14 04 2028	175 000,00	0,00	0
17/04/2025	HAIE FOUASSIERE (LA) 11 RUE ETIENNE CASSARD CTS MENARD ACQ 17 04 2025	184 000,00	0,00	0
22/04/2025	PORNIC 97 RUE DE STRASBOURG CTS FERRE ACQ 22 04 2025	440 000,00	0,00	0
28/04/2025	LE LOROUX BOTTEREAU LES BALCONS DU BREIL CTS FRANCOIS ACQ 28 04 2025	500 000,00	0,00	0
15/05/2025	STE REINE DE BRETAGNE 1 RUE DU PERE DE MONTFORT STE CAMORFI ACQ 15 05 2025	450 000,00	0,00	0
19/05/2025	AIGREFEUILLE SUR MAINE 30 AVENUE DE LA VENDEE CTS BAUVINEAU ACQ 19 05 2025	210 000,00	0,00	0
26/05/2025	LA CHAPELLE SUR ERDRE 25 AVENUE DES NOIERIES FONCIERE RACINE 17 PREEMPTION 26 05	450 000,00	0,00	0
27/05/2025	LE LANDREAU 17 RUE DE LA LOIRE GFA COUILLAUD PREEMPT 27 05 2025	130 000,00	0,00	0
02/06/2025	ST NAZAIRE 81 RUE DU DR CALMETTE PRIMINVEST ACQ 02 06 2025	412 494,20	0,00	0
03/06/2025	SAINT HILAIRE DE CHALEONS 10 ROUTE DU PELLERIN CTS MELLERIN ACQ 03 06 2025	600 000,00	0,00	0
04/06/2025	REZE 51 RUE JEAN FRAIX SARL FONCIERE RACINE 17 PREEMP 04 06 2025	375 000,00	0,00	0
06/06/2025	VALLONS DE L ERDRE BD ALSACE LORRAINE FONDATION PROVIDENCE ACQ 06 06 2025	210 000,00	0,00	0
17/06/2025	TRAVAUX DE REHABILITATION LOCAUX INSULA	38,77	17 334,19	10
26/06/2025	ST ANDRE DES EAUX RUE DE L OCEAN ET KERFUT SCI SIMCA ACQ 26 06 2025	235 000,00	0,00	0
30/06/2025	LE CROISIC 21 RUE GEORGES CLEMENCEAU CTS LETILLIER ACQ 30 06 2025	310 000,00	0,00	0
08/07/2025	NANTES 4 BD DU PETIT PORT DIOCESE ACQ 08 07 2025	910 000,00	0,00	0
09/07/2025	PRÉFAILLES 81 ROUTE DE QUIROUARD CTS FERRAND ACQ 09 07 2025	300 000,00	0,00	0
10/07/2025	REZE 29 RUE CHARLES RIVIERE CTS BOURMAUD ACQ 10 07 2025	160 000,00	0,00	0
15/07/2025	TRIGNAC 11 RUE EMILE ZOLA CTS LANGLAIS PREEMPTION 15 07 2025	260 000,00	0,00	0
25/07/2025	CASSON 1 ET 3 RUE DU PATIS JARS CST BOYAS ACQ 25 07 2025	350 000,00	0,00	0

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
 Reçu en préfecture le 25/06/2026
 Publié le 25/06/2026
 ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_3-DE



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
25/07/2025	BOUEE 2 ROUTE DU SYL CST HERVY ACQ 25 07 2025	170 000,00	0,00	0
30/07/2025	GORGES RUE DE LA MARGERIE CST PINEAU ACQ 30 07 2025	290 000,00	0,00	0
01/08/2025	MOBILIER INSULA	3 246,08	0,00	10
18/08/2025	MATERIEL INFORMATIQUE 2025	3 300,00	0,00	3
18/08/2025	MATERIEL INFORMATIQUE 2025	1 247,00	0,00	3
11/09/2025	11102_VALLET_BOULEVARD DU LUXEMBOURG CST ROUSSEAU_ ACQ 11 09 2025	290 000,00	0,00	0
14/10/2025	10365_PSM_RUE DU PAYS DE RETZ_PELLETTIER_ ACQ 14 10 2025	260 000,00	0,00	0
17/10/2025	11137_PIRIAC_ROUTE DU GOND_ CST DRION_ PREEMPTION_17 10 2025	650 000,00	0,00	0
24/10/2025	REFRIGERATEUR INSULA	159,00	0,00	1
30/10/2025	11067_LE CROISIC_51 AVENUE ARISTIDE BRIAND_SCI LES FREGATES_ ACQ 30 10 2025	620 000,00	0,00	0
03/11/2025	11151_PORNIC_59 RUE DE VERDUN_ CST COURONNE_ PREEMPTION_03 11 2025	392 000,00	0,00	0
07/11/2025	11143_GUENROUET_ 11 PLACE DE L'EGLISE_ CST GRATE_ PREEMPTION_07 11 2025	203 000,00	0,00	0
14/11/2025	HAUTE GOULAINE LA DOUARDERIE	-3 125,00	0,00	0
19/11/2025	11121_SAINTE PHILBERT DE GRAND LIEU_47 RUE DE L'HOTEL DE VILLE_ CST JOLY_ ACQ_19	330 000,00	0,00	0
04/12/2025	CAISSE A OUTILS_POLE TRAVAUX	446,25	0,00	1
04/12/2025	CAISSE A OUTILS_POLE TRAVAUX	18,44	0,00	1
04/12/2025	11090_BOUGUENNAIS_15 RUE EUGENE POTTIER_ CST JUVIN_ ACQ_04 12 2025	500 000,00	0,00	0
09/12/2025	ELECTRICITE PRISE DE COURANT POUR LAVE-VAISSELLET ET FRIGO CUISINE INSULA	335,00	0,00	1
10/12/2025	MOBILIER INSULA	65,83	0,00	10
10/12/2025	MOBILIER INSULA	3 207,82	0,00	10
10/12/2025	MOBILIER INSULA	187,40	4 067,42	10
15/12/2025	KALIOPEE_ INTEGRATION DONNEES CADASTRALES_2025_FA22289	1 300,00	0,00	2
17/12/2025	11158_SAINTE JEAN DE BOISEAU_ RUE DU LANDAS_ CST RENO_ ACQ_17 12 2025	170 000,00	0,00	0
18/12/2025	10312_SUCE SUR ERDRE_ 16 PLACE ARISTIDE BRIAND_ LAD SELA_ ACQ_18 12 2025	209 000,00	0,00	0
22/12/2025	11092_PREFAILLES_ 8 PLACE DU MARCHÉ _CHAUVET_ ACQ_22 12 2025	110 000,00	0,00	0
31/12/2025	PORNICHET 9 AVENUE DES ORMEAUX CONSIGNATION PRIX	600 000,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		13 227 760,88	21 401,61	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS****A8.3****A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A10**SECTION D'EXPLOITATION**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	20 370 474,16
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**
B1.3**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6742		10196_PONT-ST-MARTIN_8,8B,10 RUE DE NANTES_CESSIION_MINO EPF	Bénéficiaire du portage ou organisme tiers désigné	Autre personne de droit public	115 800,00
6742		10196_PONT-ST-MARTIN_8,8B,10 RUE DE NANTES_CESSIION_SRU EPF	Bénéficiaire du portage ou organisme tiers désigné	Autre personne de droit public	89 598,00
6742		10229_LE CROISIC_RUE DU FLOT_CESSIION_SRU EPF	Bénéficiaire du portage ou organisme tiers désigné	Autre personne de droit public	87 873,82
6742		10271_HAUTE GOULAIN_1 ET 3 RUE DU SABLAIIS_CESSIION_MINO EPF	Bénéficiaire du portage ou organisme tiers désigné	Autre personne de droit public	80 016,99
6742		10271_HAUTE GOULAIN_1 ET 3 RUE DU SABLAIIS_CESSIION_SRU EPF	Bénéficiaire du portage ou organisme tiers désigné	Autre personne de droit public	90 000,00
6742		10469_DONGES_RUE JEAN JAURES_CESSIION_MINO EPF	Bénéficiaire du portage ou organisme tiers désigné	Autre personne de droit public	71 467,44
6742		10469_DONGES_RUE JEAN JAURES_CESSIION_SUB EPF	Bénéficiaire du portage ou organisme tiers désigné	Autre personne de droit public	1 737,50
6742		SAINT-JOACHIM RETROCESSION RUE DE LA VILLE 02 07 2025 MINORATION FONCIERE	Bénéficiaire du portage ou organisme tiers désigné	Autre personne de droit public	35 222,92
6743		10203_LA CHEVALLERAIIS_RUE DES CORMERAIIS_SUBVENTION EPF ETUDES PREALABLES (ASAP B92-T2353)	LE CHEVALLERAIIS	Commune	1 062,50
6743		ASAP B18-T112 MAIRIE MARSAC SUR DON SUBVENTION ETUDE DE FAISABILITE SOLIHA	MARSAC	Commune	4 330,00
6743		SUBVENTION ETUDE INTENSIFICATION DES ZAE SUR ESTUAIRE ET SILLON_2025-18	ADDRN	Association	18 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

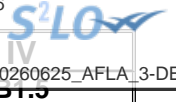
B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES
**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**
B2.1**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**
B2.2**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		24,00	0,00	24,00	19,50	0,00	19,50
Assisant(e) de gestion ou apprenti	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Assistant chargé d'opérations foncières	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistante administrative et ressources humaines	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistante foncière	A C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistante polyvalente	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attachée de direction	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargé d études et géomatique	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargé de travaux et patrimoine	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargé(e) d opérations foncières	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Chargée de gestion financière et comptable	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargée de gestion locative	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargée de missions	A	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50
Directeur administratif et financier	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL			
Directeur général	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Juriste	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Reponsable pôle foncier	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Responsable pôle travaux et patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Responsable pôle étude	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		24,00	0,00	24,00	19,50	0,00	19,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER**

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
Autres				
04/09/2019 - Participation financière	ATLANTIQUE ACCESSION SOLIDAIRE	ATLANTIQUE ACCESSION SOLIDAIRE	Personne Morale de Droit Privée	1 000,00
01/01/2024 -	GIGALIS	GIP GIGALIS		0,00
01/01/2025 - Cotisation annuelle	ASSOC DES EPFL	ASSOC DES EPFL		17 500,00
01/01/2025 - Cotisation annuelle	ADULLACT	ADULLACT		250,00
01/01/2025 - Cotisation annuelle	CINA - CLUB IMMOBILIER NANTES ATLANTIQUE	CINA - CLUB IMMOBILIER NANTES ATLANTIQUE		1 800,00
01/01/2025 - Cotisation annuelle	ADDRN	ADDRN		2 070,00
01/01/2025 - Cotisation annuelle	OLOMA	OLOMA		166,67

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**IV – ANNEXES**
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)**
C4**C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	130 848 710,94	109 913 780,58	0,00	109 913 780,58
RECETTES	130 848 710,94	125 336 487,35	0,00	125 336 487,35
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	160 485 937,74	145 318 288,85	0,00	145 318 288,85
RECETTES	160 485 937,74	133 409 315,60	0,00	133 409 315,60

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	130 848 710,94	109 913 780,58	0,00	109 913 780,58
RECETTES	130 848 710,94	125 336 487,35	0,00	125 336 487,35
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	160 485 937,74	145 318 288,85	0,00	145 318 288,85
RECETTES	160 485 937,74	133 409 315,60	0,00	133 409 315,60
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	291 334 648,68	255 232 069,43	0,00	255 232 069,43
TOTAL AGREGE DES RECETTES	291 334 648,68	258 745 802,95	0,00	258 745 802,95

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C5

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES :
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 12/06/2026

Présenté par (1) Le PRESIDENT,
A Nantes le 24/06/2026
(1) Le PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Nantes, le 24/06/2026
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/06/2026, et de la publication le 25/06/2026
A Nantes, le 24/06/2026

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE





Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_3-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026

	Nom	Prénom	Collectivité	Signature titulaire	pouvoir à / supplé par	Signature Suppléant
1	BESLÉ	Rémi	Redon Agglomération			H. DU PLESSIS
2	BONAMY	Delphine	Nantes Métropole			A. BRASSART
3	BOUIN	Marie-Irène	Châteaubriant Derval			C. CIRON
4	BURON	Simone	Nozay			K. DE SAINT-JUST
5	CAMUS	Hervé	Nantes Métropole			A. BERAUD
6	CHARRIER	Jean	Département			U. BESSIÈRE
7	CHÂTEAU	Olivier	Nantes Métropole			F. BLANCHARD
8	CIGLIA	Claudine	Nantes Métropole			C. AUFRAY
9	CORNU	Jean-Guy	Clisson Sèvre et Maine Agglo			V. NEAU-REDOIS
10	COTTA	Christophe	CARENE			A. MARTIN-LAUNAY
11	CRAND	Jean-Michel	CARENE			C.GIRARD-RAFFIN
12	DESCLOZIERS	Anthony	Nantes Métropole			A. BASSAL
13	EMPROU	Jean-Michel	Sud Estuaire			S.GAUTREAU
14	FÉTIVEAU	Yannick	Grand Lieu			J. BOBLIN
15	FEUILLÂTRE	Sonia	COMPA			S. DUGUEY

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_3-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026

	Nom	Prénom	Collectivité	Signature titulaire	pouvoir à / supplé par	Signature Suppléant
16	GIRARDOT-MOITIÉ	Chloé	Département			L. MEIGNEN
17	GOUEZ	Aziliz	Nantes Métropole			C.JOUIN
18	JOUAN	Thomas	Pays de Blain			C. SHAMMAS
19	LANCIEN	André	Estuaire et Sillon			P.MARTIN
20	MABIT	Stéphane	Sèvre et Loire			P.EVIN
21	MARTINEAU	David	Département			D. CADRO
22	PARAGOT	Agnès	Département			S. MOUNIER
23	PELLETIER-SORIN	Manuella	Sud Retz Atlantique			J-L. GUIHAL
24	POILVÉ	Stéphane	Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois			G. TREHELLO
25	THOMINIAUX	Leïla	Département			C. GRELAUD
26	TRÉGOU	Hubert	Pornic Agglo			C.BITAUDEAU
27	VAN GOETHEM	Christiane	Département			E. BOUVAIS
28			CAP Atlantique			
29			Erdre et Gesvres			

Établissement public foncier de Loire-Atlantique

Conseil d'administration

POUVOIR

Je soussigné(e) *CRAND Jean-Luc*

donne pouvoir à *COTTA Christophe*

pour prendre part, en mes lieu et place, à la séance du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique du 24 juin 2026.

- Heure de début : 10 h 00
- Durée prévisible : 2 h 00

Pour faire valoir ce que de droit,

Le *15.6.26*

Signature



Établissement public foncier de Loire-Atlantique

Conseil d'administration

POUVOIR

Je soussigné(e) Girardot-Moitié

donne pouvoir à Leïla Thominiaux

pour prendre part, en mes lieu et place, à la séance du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique du 24 juin 2026.

- Heure de début : 10 h 00
- Durée prévisible : 2 h 00

Pour faire valoir ce que de droit,

Le 16/06/2026

Signature



Établissement public foncier de Loire-Atlantique

Conseil d'administration

POUVOIR

Je soussigné(e) David MARTINEAU

donne pouvoir à Jean Charrier

pour prendre part, en mes lieu et place, à la séance du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique du 24 juin 2026.

- Heure de début : 10 h 00
- Durée prévisible : 2 h 00

Pour faire valoir ce que de droit,

Le 02/06/2026

Signature



Établissement public foncier de Loire-Atlantique

Conseil d'administration

POUVOIR

Je soussigné(e) Stéphane POILVÉ

donne pouvoir à *Rémi POILVÉ*

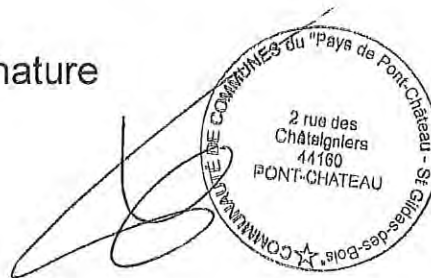
pour prendre part, en mes lieu et place, à la séance du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique du 24 juin 2026.

- Heure de début : 10 h 00
- Durée prévisible : 2 h 00

Pour faire valoir ce que de droit,

Le 16/06/2026

Signature



2 rue des
Châtaigniers
44160
PONT-CHATEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du "Pays de Port-Château" - St Gilles-des-Bois

Établissement public foncier de Loire-Atlantique

Conseil d'administration

POUVOIR

Je soussigné(e) *Christiane Van Gailhem*
donne pouvoir à *Agnès PARAGOL*

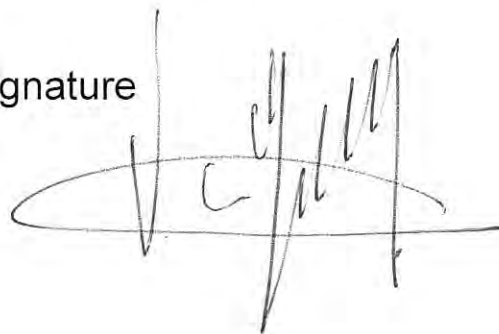
pour prendre part, en mes lieu et place, à la séance du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique du 24 juin 2026.

- Heure de début : 10 h 00
- Durée prévisible : 2 h 00

Pour faire valoir ce que de droit,

Le *22* juin 2026

Signature



DÉLIBÉRATION n° 2026-CA2-10

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026

COMPTE DE GESTION 2025

Date de convocation : 12 juin 2026

Titulaires présents :

Leïla THOMINIAUX	représentant le Département de Loire-Atlantique
Jean CHARRIER	représentant le Département de Loire-Atlantique
Agnès PARAGOT	représentant le Département de Loire-Atlantique
Anthony DESCLOZIERS	représentant Nantes Métropole
Delphine BONAMY	représentant Nantes Métropole
Hervé CAMUS	représentant Nantes Métropole
Claudine CIGLIA	représentant Nantes Métropole
Christophe COTTA	représentant Saint-Nazaire Agglo
Hubert TREGOU	représentant Pornic Agglo Pays de Retz
Rémi BESLÉ	représentant Redon Agglomération
Jean-Guy CORNU	représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo
Stéphane MABIT	représentant la communauté de communes Sèvre et Loire
Marie-Irène BOUIN	représentant la communauté de communes de Châteaubriant-Derval
Yannick FÉTIVEAU	représentant Grand Lieu Communauté
André LANCIEN	représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon
Jean-Michel EMPROU	représentant la communauté de communes Sud Estuaire
Simone BURON	représentant la communauté de communes de Nozay

Titulaires ayant donné pouvoir :

Chloé GIRARDOT-MOITIE	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Leïla THOMINIAUX
David MARTINEAU	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Jean CHARRIER
Christiane VAN GOETHEM	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Jean-Michel CRAND	représentant Saint-Nazaire Agglo, ayant donné pouvoir à Christophe COTTA
Stéphane POILVÉ	représentant la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, ayant donné pouvoir à Rémi BESLÉ

Suppléants présents :

Jean-Luc GUIHAL	représentant la communauté de communes Sud Retz Atlantique
Clotilde SHAMMAS	représentant Pays de Blain Communauté

Assistaient également à la séance sans droit de vote :

Jean-François BUCCO	directeur de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves LE GRAND	directeur administratif et financier de l'EPF de Loire-Atlantique
Justine COZ	responsable pôle foncier de l'EPF de Loire-Atlantique
Ronan MARJOLET	responsable études de l'EPF de Loire-Atlantique
Mathieu GUICHETEAU	responsable pôle travaux et patrimoine de l'EPF de Loire-Atlantique
Frédéric BOUCAULT	vice-président de la communauté de communes Erdre et Gesvres

Présents et suppléés : 19

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Pour : 24. Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration,

Le quorum étant constaté,

- VU** les articles L.324-1 et suivants du Code de l'urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux ;
- VU** les statuts de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le règlement intérieur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le programme pluriannuel d'intervention pour la période 2021-2027 ;
- VU** le rapport relatif au compte administratif 2025 présenté par le directeur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique.

CONSIDÉRANT la parfaite concordance des montants des titres à recouvrer et des mandats émis entre le compte administratif 2025 et le compte de gestion 2025 réalisé par Monsieur le Payeur Départemental.

Après en avoir délibéré,

DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2025 par Monsieur le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La Présidente de l'Établissement public foncier
de Loire-Atlantique

Leïla THOMINIAUX



ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Yves DEPEYRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 12/03/2026

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2	Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5	Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	35
	1 Balance des comptes	Etat III-1 36
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 56
4EME PARTIE	: Page des signatures	57

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	102,24	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	1 650,00
Constructions		Réserves	31 632,77
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	1 057,81
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	14 364,90
Autres immobilisations corporelles	221,29	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	221,29	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	88 368,99	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	88 692,52	Autres fonds propres	
Stocks	102 558,16	TOTAL FONDS PROPRES	48 705,48
Créances	2 540,99	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	146 632,57
Disponibilités	3 130,01	Fournisseurs ⁽²⁾	321,72
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	49,88
TOTAL ACTIF CIRCULANT	108 229,16	Total dettes à court terme	371,60
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	147 004,18
		Comptes de régularisations	1 212,03
TOTAL ACTIF	196 921,68	TOTAL PASSIF	196 921,68

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2026

BILAN (en Euros)

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd	287 470,70	185 231,20	102 239,50	131 382,50
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	265 464,82	44 176,50	221 288,32	236 378,73
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	552 935,52	229 407,70	323 527,82	367 761,23	

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



Exercice 2025

BILAN (en Euros)

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	552 935,52	229 407,70	323 527,82	367 761,23
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	1 000,00		1 000,00	1 000,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres créances	88 367 993,79		88 367 993,79	73 066 282,34	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	88 921 929,31	229 407,70	88 692 521,61	73 435 043,57	

BILAN (en Euros)

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision	102 558 158,45		102 558 158,45	82 925 476,51
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	184 272,07		184 272,07	141 433,38
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	569 135,08		569 135,08	381 100,05
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 162 877,00		1 162 877,00	43 125,00
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	624 710,01		624 710,01	337 473,81
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	3 130 010,17		3 130 010,17	2 969 092,11
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance				46 634,64	
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		108 229 162,78		108 229 162,78	86 844 335,50

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



Exercice 2025

BILAN (en Euros)

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	197 151 092,09	229 407,70	196 921 684,39	160 279 379,07

BILAN (en Euros)

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	31 632 774,16	14 106 836,42
	Report à nouveau	1 057 810,48	5 745 111,11
	Résultat de l'exercice	14 364 896,29	12 838 637,11
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés	1 650 000,00	1 650 000,00
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	48 705 480,93	34 340 584,64	

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026



ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE

Exercice 2025

BILAN (en Euros)

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



Exercice 2025

BILAN (en Euros)

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	52 942 574,09	46 752 120,38
	Emprunts et dettes financières	93 690 000,54	76 871 071,55
	Crédits et lignes de trésorerie		1 600 000,00
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	269 661,39	452 785,47
	Dettes fiscales et sociales	44 628,08	64 578,20
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	52 058,96	9 270,73
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		20 625,00
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	5 252,44	8 647,72
Produits constatés d'avance		2 544,74	
DETTES TOTAL III	147 004 175,50	125 781 643,79	

BILAN (en Euros)

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 212 027,96	157 150,64
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	1 212 027,96	157 150,64
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	196 921 684,39	160 279 379,07

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	335,76	136,04
Produits des services	2 536,94	5 770,77
Autres produits	16 549,77	16 522,68
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	19 422,47	22 429,48
Traitements, salaires, charges sociales	1 320,52	1 092,94
Achats et charges externes	2 897,57	7 420,84
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	64,11	3,24
Autres charges	80,76	103,25
Charges courantes non financières	4 362,96	8 620,26
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	15 059,51	13 809,22
Produits courants financiers	1 350,04	1 129,89
Charges courantes financières	1 395,68	1 528,74
RESULTAT COURANT FINANCIER	-45,64	-398,84
RESULTAT COURANT	15 013,87	13 410,38
Produits exceptionnels	17,19	35,00
Charges exceptionnelles	666,16	606,74
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-648,97	-571,74
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 364,90	12 838,64

COMPTE DE RESULTAT 2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Divers	2 536 942,80	5 770 767,01
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité	16 549 765,82	16 522 672,89
Subventions d'exploitation	335 755,63	136 040,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	3,46	2,12
TOTAL I	19 422 467,71	22 429 482,02
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis	22 139 747,57	23 591 251,29
Variation de stock	-19 632 681,94	-16 463 624,59
Autres achats et charges externes	390 505,24	293 210,41
Impôts et taxes sur rémunérations	77 129,07	79 067,12
Autres impôts, taxes et versem assimilés	28,84	

COMPTE DE RESULTAT 2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Salaires et traitements	1 010 839,28	812 988,42
Charges sociales	309 685,23	279 946,83
Dotations amortissements sur immob	64 106,65	3 235,19
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	3 600,77	24 183,87
TOTAL II	4 362 960,71	8 620 258,54
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	15 059 507,00	13 809 223,48
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		458,02
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges	1 350 044,26	1 129 436,82
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III	1 350 044,26	1 129 894,84
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 395 682,67	1 528 739,25

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



Exercice 2025

COMPTE DE RESULTAT 2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	1 395 682,67	1 528 739,25
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-45 638,41	-398 844,41
A + B - RESULTAT COURANT	15 013 868,59	13 410 379,07
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	7 205,93	20 414,02
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	9 985,14	14 585,15
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	17 191,07	34 999,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles	595 109,17	605 127,47
Autres opérations de gestion	71 054,20	1 613,66
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	666 163,37	606 741,13



COMPTE DE RESULTAT 2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-648 972,30	-571 741,96
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	20 789 703,04	23 594 376,03
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	6 424 806,75	10 755 738,92
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 364 896,29	12 838 637,11

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
 Reçu en préfecture le 25/06/2026
 Publié le 25/06/2026
 ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE
 Exercice 2025



Opérations Compte de Tiers

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 25/06/2026
 Reçu en préfecture le 25/06/2026
 Publié le 25/06/2026
 ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



Exercice 2025

Opérations Compte de Tiers

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
 Reçu en préfecture le 25/06/2026
 Publié le 25/06/2026
 ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE
 Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	160 485 937,74	130 848 710,94	291 334 648,68
Titres de recette émis (b)	135 585 565,60	124 287 734,83	259 873 300,43
Réductions de titres (c)	2 176 250,00	9 057,96	2 185 307,96
Recettes nettes (d = b - c)	133 409 315,60	124 278 676,87	257 687 992,47
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	160 485 937,74	130 848 710,94	291 334 648,68
Mandats émis (f)	127 795 812,16	110 610 201,57	238 406 013,73
Annulations de mandats (g)	3 461,05	696 420,99	699 882,04
Depenses nettes (h = f - g)	127 792 351,11	109 913 780,58	237 706 131,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 616 964,49	14 364 896,29	19 981 860,78
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-17 525 937,74		5 616 964,49		-11 908 973,25
Fonctionnement	18 583 748,22	17 525 937,74	14 364 896,29		15 422 706,77
TOTAL I	1 057 810,48	17 525 937,74	19 981 860,78		3 513 733,52
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 057 810,48	17 525 937,74	19 981 860,78		3 513 733,52

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	11 605 000,00		11 605 000,00	5 910 841,09		5 910 841,09	5 694 158,91
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000,00		20 000,00	1 300,00		1 300,00	18 700,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000,00		25 000,00	22 034,29	3 461,05	18 573,24	6 426,76
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	200 000,00		200 000,00				200 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 000,00		10 000,00				10 000,00
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	100 000,00		100 000,00				100 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 960 000,00		11 960 000,00	5 934 175,38	3 461,05	5 930 714,33	6 029 285,67
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 960 000,00		11 960 000,00	5 934 175,38	3 461,05	5 930 714,33	6 029 285,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 200 000,00		103 200 000,00	102 558 158,45		102 558 158,45	641 841,55
041	Opérations patrimoniales	27 800 000,00		27 800 000,00	19 303 478,33		19 303 478,33	8 496 521,67
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	131 000 000,00		131 000 000,00	121 861 636,78		121 861 636,78	9 138 363,22
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		17 525 937,74	17 525 937,74				17 525 937,74
TOTAL GENERAL		142 960 000,00	17 525 937,74	160 485 937,74	127 795 812,16	3 461,05	127 792 351,11	32 693 586,63

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		17 525 937,74	17 525 937,74	17 525 937,74		17 525 937,74	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	15 811 879,00	-1 028 489,94	14 783 389,06	11 588 549,49	2 000 000,00	9 588 549,49	5 194 839,57
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9 200 000,00		9 200 000,00	4 178 016,88	176 250,00	4 001 766,88	5 198 233,12
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	25 011 879,00	16 497 447,80	41 509 326,80	33 292 504,11	2 176 250,00	31 116 254,11	10 393 072,69
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	25 011 879,00	16 497 447,80	41 509 326,80	33 292 504,11	2 176 250,00	31 116 254,11	10 393 072,69
021	Virement de la section d'exploitation	7 137 121,00	1 028 489,94	8 165 610,94				8 165 610,94
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 011 000,00		83 011 000,00	82 989 583,16		82 989 583,16	21 416,84
041	Opérations patrimoniales	27 800 000,00		27 800 000,00	19 303 478,33		19 303 478,33	8 496 521,67
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	117 948 121,00	1 028 489,94	118 976 610,94	102 293 061,49		102 293 061,49	16 683 549,45
TOTAL GENERAL		142 960 000,00	17 525 937,74	160 485 937,74	135 585 565,60	2 176 250,00	133 409 315,60	27 076 622,14

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	31 121 500,00		31 121 500,00	22 142 279,89	80 240,91	22 062 038,98	9 059 461,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 532 000,00		1 532 000,00	1 501 951,43	55 284,06	1 446 667,37	85 332,63
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 000,00		60 000,00	3 600,77		3 600,77	56 399,23
66	CHARGES FINANCIÈRES	2 086 600,00		2 086 600,00	1 956 578,69	560 896,02	1 395 682,67	690 917,33
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 872 000,00		2 872 000,00	666 163,37		666 163,37	2 205 836,63
022	Dépenses imprévues de la section d'exploitation	200 000,00		200 000,00				200 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	37 872 100,00		37 872 100,00	26 270 574,15	696 420,99	25 574 153,16	12 297 946,84
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	7 137 121,00	1 028 489,94	8 165 610,94				8 165 610,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 011 000,00		83 011 000,00	82 989 583,16		82 989 583,16	21 416,84
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	1 800 000,00		1 800 000,00	1 350 044,26		1 350 044,26	449 955,74
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	91 948 121,00	1 028 489,94	92 976 610,94	84 339 627,42		84 339 627,42	8 636 983,52
TOTAL GENERAL		129 820 221,00	1 028 489,94	130 848 710,94	110 610 201,57	696 420,99	109 913 780,58	20 934 930,36

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	1 223 000,00		1 223 000,00	939 873,34	9 057,96	930 815,38	292 184,62
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	7 000 000,00		7 000 000,00	2 536 942,80		2 536 942,80	4 463 057,20
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ	16 441 221,00	-29 320,54	16 411 900,46	16 549 765,82		16 549 765,82	-137 865,36
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	120 000,00		120 000,00	335 755,63		335 755,63	-215 755,63
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				3,46		3,46	-3,46
76	PRODUITS FINANCIERS	1 000,00		1 000,00				1 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 000,00		35 000,00	17 191,07		17 191,07	17 808,93
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 820 221,00	-29 320,54	24 790 900,46	20 379 532,12	9 057,96	20 370 474,16	4 420 426,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 200 000,00		103 200 000,00	102 558 158,45		102 558 158,45	641 841,55
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	1 800 000,00		1 800 000,00	1 350 044,26		1 350 044,26	449 955,74
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	105 000 000,00		105 000 000,00	103 908 202,71		103 908 202,71	1 091 797,29
002	Résultat d'exploitation reporté		1 057 810,48	1 057 810,48				1 057 810,48
TOTAL GENERAL		129 820 221,00	1 028 489,94	130 848 710,94	124 287 734,83	9 057,96	124 278 676,87	6 570 034,07

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euro	3 381 901,29		3 381 901,29
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 897,00		7 897,00
16878	Remboursement des autres dettes	2 521 042,80		2 521 042,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	5 910 841,09		5 910 841,09
2051	Concessions et droits assimilés	1 300,00		1 300,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 300,00		1 300,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	3 993,82	3 461,05	532,77
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 993,80		6 993,80
2184	Mobilier	10 600,42		10 600,42
2188	Autres	446,25		446,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 034,29	3 461,05	18 573,24
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 934 175,38	3 461,05	5 930 714,33
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 934 175,38	3 461,05	5 930 714,33
312	Portage	102 558 158,45		102 558 158,45
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 558 158,45		102 558 158,45
2763	Créances sur collectivités publiques	19 303 478,33		19 303 478,33
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	19 303 478,33		19 303 478,33
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	121 861 636,78		121 861 636,78
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	127 795 812,16	3 461,05	127 792 351,11

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	17 525 937,74		17 525 937,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	17 525 937,74		17 525 937,74
1641	Emprunts en euro	11 572 355,00	2 000 000,00	9 572 355,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	16 194,49		16 194,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	11 588 549,49	2 000 000,00	9 588 549,49
2763	Créances sur collectivités publiques	4 178 016,88	176 250,00	4 001 766,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 178 016,88	176 250,00	4 001 766,88
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPÉRATIONS	33 292 504,11	2 176 250,00	31 116 254,11
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	33 292 504,11	2 176 250,00	31 116 254,11
2805	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	30 443,00		30 443,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	17 334,19		17 334,19
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 262,04		12 262,04
28184	Mobilier	4 067,42		4 067,42
312	Portage	82 925 476,51		82 925 476,51
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 989 583,16		82 989 583,16
16878	Remboursement des autres dettes	19 303 478,33		19 303 478,33
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	19 303 478,33		19 303 478,33
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	102 293 061,49		102 293 061,49
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	135 585 565,60	2 176 250,00	133 409 315,60



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6012	Portage	21 741 178,56	69 673,66	21 671 504,90
60225	Fourniture de bureau	805,25	805,25	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	6 571,12		6 571,12
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 889,88		6 889,88
6064	Fournitures administratives	805,25		805,25
6066	Carburants	1 501,82		1 501,82
6068	Autres matières et fournitures	3 827,65		3 827,65
6132	Locations immobilières	113 664,84		113 664,84
6135	Locations mobilières	10 715,40		10 715,40
614	Charges locatives et de copropriété	32 150,96		32 150,96
61558	Autres biens mobiliers	129,17		129,17
6156	Maintenance	10 001,41		10 001,41
6161	Multirisques	63 556,00	9 732,00	53 824,00
6168	Autres	732,60		732,60
618	Divers	3 949,33		3 949,33
6226	Honoraires	71 718,00		71 718,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	195,86		195,86
6228	Divers	12 166,76		12 166,76
6231	Annonces et insertions	1 580,00		1 580,00
6236	Catalogues et imprimés	1 287,00		1 287,00
6237	Publications	70,00		70,00
6238	Divers	26,67		26,67
6242	Transports sur ventes	10,00		10,00
6251	Voyages et déplacements	371,45		371,45

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6256	Missions	9 419,97		9 419,97
6257	Réceptions	1 941,47		1 941,47
6261	Frais d'affranchissement	5 477,34	30,00	5 447,34
6262	Frais de télécommunications	8 645,43		8 645,43
627	Services bancaires et assimilés	207,26		207,26
6281	Concours divers (cotisations)	3 870,00		3 870,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 027,10		6 027,10
6288	Autres	22 757,50		22 757,50
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	28,84		28,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	22 142 279,89	80 240,91	22 062 038,98
6311	Taxe sur les salaires	75 815,00		75 815,00
6332	Cotisations versées au FNAL	824,23	63,63	760,60
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	553,47		553,47
6411	Salaires, appointements, commissions de base	933 016,41	16 182,36	916 834,05
6451	Cotisations à l'URSSAF	196 750,62	13 064,04	183 686,58
6453	Cotisations aux caisses de retraite	140 728,27	19 176,46	121 551,81
6454	Cotisations au Pôle Emploi	40 771,29	2 848,77	37 922,52
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 628,60	1 374,30	2 254,30
648	Autres charges de personnel	109 863,54	2 574,50	107 289,04
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 501 951,43	55 284,06	1 446 667,37
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	224,00		224,00
6518	Autres	3 299,16		3 299,16
6541	Créances admises en non-valeur	74,00		74,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	3,61		3,61

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 600,77		3 600,77
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 356 700,26	15 450,01	1 341 250,25
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	573 641,98	545 446,01	28 195,97
6688	Autres	26 236,45		26 236,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	1 956 578,69	560 896,02	1 395 682,67
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 141,00		1 141,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 178,14		10 178,14
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	59 735,06		59 735,06
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	571 716,67		571 716,67
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	23 392,50		23 392,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	666 163,37		666 163,37
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 270 574,15	696 420,99	25 574 153,16
6031	Variation des stocks de matières premières (et fournitures)	82 925 476,51		82 925 476,51
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	64 106,65		64 106,65
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 989 583,16		82 989 583,16
6012	Portage	1 350 044,26		1 350 044,26
SOUS-TOTAL OPERATION n° 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	1 350 044,26		1 350 044,26
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	84 339 627,42		84 339 627,42
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	110 610 201,57	696 420,99	109 913 780,58



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6019	Produits en atténuation de charges	890 859,55	9 057,96	881 801,59
64198	Autres remboursements	13 283,81		13 283,81
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	35 729,98		35 729,98
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	939 873,34	9 057,96	930 815,38
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	2 536 942,80		2 536 942,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	2 536 942,80		2 536 942,80
731	Taxe spéciale d'équipement	15 137 866,00		15 137 866,00
732	Produit du prélèvement de l'article L.302-7 du CCH	1 411 899,82		1 411 899,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ	16 549 765,82		16 549 765,82
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	335 755,63		335 755,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	335 755,63		335 755,63
7588	Autres	3,46		3,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3,46		3,46
7717	Dégrèvements d'impôts autres qu'impôts sur les bénéficiaires	2 299,00		2 299,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	4 906,93		4 906,93
778	Autres produits exceptionnels	9 985,14		9 985,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 191,07		17 191,07
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 379 532,12	9 057,96	20 370 474,16
6031	Variation des stocks de matières premières (et fournitures)	102 558 158,45		102 558 158,45
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 558 158,45		102 558 158,45
796	Transfert de charges financières	1 350 044,26		1 350 044,26
SOUS-TOTAL OPERATION n° 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	1 350 044,26		1 350 044,26
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	103 908 202,71		103 908 202,71
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	124 287 734,83	9 057,96	124 278 676,87

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10228	Autres fonds		1 650 000,00						1 650 000,00		1 650 000,00
1022	Sous Total compte 1022		1 650 000,00						1 650 000,00		1 650 000,00
102	Sous Total compte 102		1 650 000,00						1 650 000,00		1 650 000,00
1068	Autres réserves		14 106 836,42				17 525 937,74		31 632 774,16		31 632 774,16
106	Sous Total compte 106		14 106 836,42				17 525 937,74		31 632 774,16		31 632 774,16
10	Sous Total compte 10		15 756 836,42				17 525 937,74		33 282 774,16		33 282 774,16
110	Report à nouveau (solde créditeur)		5 745 111,11	17 525 937,74	12 838 637,11			17 525 937,74	18 583 748,22		1 057 810,48
11	Sous Total compte 11		5 745 111,11	17 525 937,74	12 838 637,11			17 525 937,74	18 583 748,22		1 057 810,48
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert)		12 838 637,11	12 838 637,11				12 838 637,11	12 838 637,11		0,00
12	Sous Total compte 12		12 838 637,11	12 838 637,11				12 838 637,11	12 838 637,11		0,00
1641	Emprunts en euro		46 752 120,38			5 381 901,29	11 572 355,00	5 381 901,29	58 324 475,38		52 942 574,09
164	Sous Total compte 164		46 752 120,38			5 381 901,29	11 572 355,00	5 381 901,29	58 324 475,38		52 942 574,09
165	Dépôts et cautionnements reçus		51 767,87			7 897,00	16 194,49	7 897,00	67 962,36		60 065,36



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16878	Remboursement des autres dettes		76 273 857,67			2 521 042,80	19 303 478,33	2 521 042,80	95 577 336,00		93 056 293,20
1687	Sous Total compte 1687		76 273 857,67			2 521 042,80	19 303 478,33	2 521 042,80	95 577 336,00		93 056 293,20
16888	Intérêts courus sur autres emprunts et d		545 446,01	545 446,01	573 641,98			545 446,01	1 119 087,99		573 641,98
1688	Sous Total compte 1688		545 446,01	545 446,01	573 641,98			545 446,01	1 119 087,99		573 641,98
168	Sous Total compte 168		76 819 303,68	545 446,01	573 641,98	2 521 042,80	19 303 478,33	3 066 488,81	96 696 423,99		93 629 935,18
16	Sous Total compte 16		123 623 191,93	545 446,01	573 641,98	7 910 841,09	30 892 027,82	8 456 287,10	155 088 861,73		146 632 574,63
	Total classe 1		157 963 776,57	30 910 020,86	13 412 279,09	7 910 841,09	48 417 965,56	38 820 861,95	219 794 021,22		180 973 159,27
2051	Concessions et droits assimilés	286 170,70				1 300,00		287 470,70		287 470,70	
205	Sous Total compte 205	286 170,70				1 300,00		287 470,70		287 470,70	
20	Sous Total compte 20	286 170,70				1 300,00		287 470,70		287 470,70	
2181	Installations générales, agencements, am	173 303,10				3 993,82	3 461,05	177 296,92	3 461,05	173 835,87	
2183	Matériel de bureau et matériel informati	43 280,69				6 993,80		50 274,49		50 274,49	
2184	Mobilier	30 307,79				10 600,42		40 908,21		40 908,21	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres					446,25		446,25			446,25
218	Sous Total compte 218	246 891,58				22 034,29	3 461,05	268 925,87	3 461,05		265 464,82
21	Sous Total compte 21	246 891,58				22 034,29	3 461,05	268 925,87	3 461,05		265 464,82
261	Titres de participation	1 000,00						1 000,00			1 000,00
26	Sous Total compte 26	1 000,00						1 000,00			1 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	28 416,21						28 416,21			28 416,21
2763	Créances sur collectivités publiques	73 037 866,13				19 479 728,33	4 178 016,88	92 517 594,46	4 178 016,88	88 339 577,58	
276	Sous Total compte 276	73 037 866,13				19 479 728,33	4 178 016,88	92 517 594,46	4 178 016,88	88 339 577,58	
27	Sous Total compte 27	73 066 282,34				19 479 728,33	4 178 016,88	92 546 010,67	4 178 016,88	88 367 993,79	
2805	Concessions, brevets, licences, marques,		154 788,20				30 443,00		185 231,20		185 231,20
280	Sous Total compte 280		154 788,20				30 443,00		185 231,20		185 231,20
28181	Installations générales, agencements et						17 334,19		17 334,19		17 334,19
28183	Matériel de bureau et matériel informati		10 278,85				12 262,04		22 540,89		22 540,89



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Mobilier		234,00				4 067,42		4 301,42		4 301,42
2818	Sous Total compte 2818		10 512,85				33 663,65		44 176,50		44 176,50
281	Sous Total compte 281		10 512,85				33 663,65		44 176,50		44 176,50
28	Sous Total compte 28		165 301,05				64 106,65		229 407,70		229 407,70
	Total classe 2	73 600 344,62	165 301,05			19 503 062,62	4 245 584,58	93 103 407,24	4 410 885,63	88 921 929,31	229 407,70
312	Portage	82 925 476,51				102 558 158,45	82 925 476,51	185 483 634,96	82 925 476,51	102 558 158,45	
31	Sous Total compte 31	82 925 476,51				102 558 158,45	82 925 476,51	185 483 634,96	82 925 476,51	102 558 158,45	
	Total classe 3	82 925 476,51				102 558 158,45	82 925 476,51	185 483 634,96	82 925 476,51	102 558 158,45	
4011	Fournisseurs		57 048,62	1 063 614,61	1 161 805,52			1 063 614,61	1 218 854,14		155 239,53
40171	Fournisseurs - Retenues de garantie		8 031,82	1 385,32	3 978,28			1 385,32	12 010,10		10 624,78
4017	Sous Total compte 4017		8 031,82	1 385,32	3 978,28			1 385,32	12 010,10		10 624,78
401	Sous Total compte 401		65 080,44	1 064 999,93	1 165 783,80			1 064 999,93	1 230 864,24		165 864,31
4021	Fournisseurs de terrains ou construction		387 705,03	21 123 267,75	20 839 359,80			21 123 267,75	21 227 064,83		103 797,08



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
402	Sous Total compte 402		387 705,03	21 123 267,75	20 839 359,80			21 123 267,75	21 227 064,83		103 797,08
4041	Fournisseurs d'immobilisations		3 135,00	140 785,51	189 709,47			140 785,51	192 844,47		52 058,96
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		6 135,73	6 135,73				6 135,73	6 135,73		0,00
4047	Sous Total compte 4047		6 135,73	6 135,73				6 135,73	6 135,73		0,00
404	Sous Total compte 404		9 270,73	146 921,24	189 709,47			146 921,24	198 980,20		52 058,96
40	Sous Total compte 40		462 056,20	22 335 188,92	22 194 853,07			22 335 188,92	22 656 909,27		321 720,35
411	Clients	42 688,39		3 403 999,91	3 309 769,70			3 446 688,30	3 309 769,70	136 918,60	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	77 588,39		92 827,74	164 954,79			170 416,13	164 954,79	5 461,34	
4161	Créances douteuses	21 156,60		68 006,32	47 270,79			89 162,92	47 270,79	41 892,13	
416	Sous Total compte 416	21 156,60		68 006,32	47 270,79			89 162,92	47 270,79	41 892,13	
41	Sous Total compte 41	141 433,38		3 564 833,97	3 521 995,28			3 706 267,35	3 521 995,28	184 272,07	
421	Personnel - Rémunérations dues			718 628,54	718 628,54			718 628,54	718 628,54		0,00
425	Personnel - Acomptes			2 653,47	2 653,47			2 653,47	2 653,47		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4286	Autres charges à payer		6 360,48	6 360,48				6 360,48	6 360,48		0,00
428	Sous Total compte 428		6 360,48	6 360,48				6 360,48	6 360,48		0,00
42	Sous Total compte 42		6 360,48	727 642,49	721 282,01			727 642,49	727 642,49		0,00
431	Sécurité sociale			461 959,66	461 959,66			461 959,66	461 959,66		0,00
437	Autres organismes sociaux		9 339,47	176 895,28	175 308,61			176 895,28	184 648,08		7 752,80
4386	Autres charges à payer		18 135,96	18 135,96				18 135,96	18 135,96		0,00
438	Sous Total compte 438		18 135,96	18 135,96				18 135,96	18 135,96		0,00
43	Sous Total compte 43		27 475,43	656 990,90	637 268,27			656 990,90	664 743,70		7 752,80
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			55 114,46	55 114,46			55 114,46	55 114,46		0,00
442	Sous Total compte 442			55 114,46	55 114,46			55 114,46	55 114,46		0,00
4431	Dépenses		20 625,00	28 187,50	7 562,50			28 187,50	28 187,50		0,00
4432	Recettes - Amiable			16 552 064,82	15 432 312,82			16 552 064,82	15 432 312,82	1 119 752,00	
4436	Recettes - Contentieux	43 125,00		496 542,96	496 542,96			539 667,96	496 542,96	43 125,00	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443	Sous Total compte 443	43 125,00	20 625,00	17 076 795,28	15 936 418,28			17 119 920,28	15 957 043,28	1 162 877,00	
44562	TVA sur immobilisations	522,50		4 876,32	5 398,82			5 398,82	5 398,82		0,00
44566	TVA sur autres biens et services	17 342,31		432 851,35	406 581,37			450 193,66	406 581,37	43 612,29	
44567	Crédit de TVA à reporter	360 752,00		5 954 393,00	5 791 515,00			6 315 145,00	5 791 515,00	523 630,00	
4456	Sous Total compte 4456	378 616,81		6 392 120,67	6 203 495,19			6 770 737,48	6 203 495,19	567 242,29	
44571	TVA collectée		5 922,29	246 160,56	260 085,55			246 160,56	266 007,84		19 847,28
4457	Sous Total compte 4457		5 922,29	246 160,56	260 085,55			246 160,56	266 007,84		19 847,28
44585	TVA à régulariser - Retenue de garantie	2 483,24		663,05	1 253,50			3 146,29	1 253,50	1 892,79	
4458	Sous Total compte 4458	2 483,24		663,05	1 253,50			3 146,29	1 253,50	1 892,79	
445	Sous Total compte 445	381 100,05	5 922,29	6 638 944,28	6 464 834,24			7 020 044,33	6 470 756,53	549 287,80	
447	Autres impôts, taxes		24 820,00	84 339,58	76 547,58			84 339,58	101 367,58		17 028,00
44	Sous Total compte 44	424 225,05	51 367,29	23 855 193,60	22 532 914,56			24 279 418,65	22 584 281,85	1 695 136,80	
466	Excédents de versement			7 096,84	7 096,84			7 096,84	7 096,84		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs		8 647,72	8 249 009,39	8 245 614,11			8 249 009,39	8 254 261,83		5 252,44
4671	Sous Total compte 4671		8 647,72	8 249 009,39	8 245 614,11			8 249 009,39	8 254 261,83		5 252,44
46721	Débiteurs divers - Amiable	307 073,81		15 641 564,74	15 335 173,29			15 948 638,55	15 335 173,29	613 465,26	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	30 400,00		281 478,00	300 633,25			311 878,00	300 633,25	11 244,75	
4672	Sous Total compte 4672	337 473,81		15 923 042,74	15 635 806,54			16 260 516,55	15 635 806,54	624 710,01	
467	Sous Total compte 467	337 473,81	8 647,72	24 172 052,13	23 881 420,65			24 509 525,94	23 890 068,37	619 457,57	
46	Sous Total compte 46	337 473,81	8 647,72	24 179 148,97	23 888 517,49			24 516 622,78	23 897 165,21	619 457,57	
4712	Virements réimputés			26 919,42	26 919,42			26 919,42	26 919,42		0,00
4713	Recettes perçues avant émission des titr			16 142 624,57	17 262 376,57			16 142 624,57	17 262 376,57		1 119 752,00
471411	Excédents à réimputer - Personnes physiq			2 891,40	3 924,40			2 891,40	3 924,40		1 033,00
471412	Excédents à réimputer - Personnes morale		20 625,06	2 047 201,56	2 033 299,88			2 047 201,56	2 053 924,94		6 723,38
47141	Sous Total compte 47141		20 625,06	2 050 092,96	2 037 224,28			2 050 092,96	2 057 849,34		7 756,38
4714	Sous Total compte 4714		20 625,06	2 050 092,96	2 037 224,28			2 050 092,96	2 057 849,34		7 756,38



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47171	Recettes relevé Banque de France - Hors		136 320,30	7 050 942,75	6 997 232,75			7 050 942,75	7 133 553,05		82 610,30
4717	Sous Total compte 4717		136 320,30	7 050 942,75	6 997 232,75			7 050 942,75	7 133 553,05		82 610,30
4718	Autres recettes à régulariser		205,28	4 026 922,86	4 028 626,86			4 026 922,86	4 028 832,14		1 909,28
471	Sous Total compte 471		157 150,64	29 297 502,56	30 352 379,88			29 297 502,56	30 509 530,52		1 212 027,96
4721	Dépenses réglées sans mandatement préalable			920 754,10	920 754,10			920 754,10	920 754,10		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			485 288,55	485 288,55			485 288,55	485 288,55		0,00
472	Sous Total compte 472			1 406 042,65	1 406 042,65			1 406 042,65	1 406 042,65		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			3,19	3,19			3,19	3,19		0,00
478	Sous Total compte 478			3,19	3,19			3,19	3,19		0,00
47	Sous Total compte 47		157 150,64	30 703 548,40	31 758 425,72			30 703 548,40	31 915 576,36		1 212 027,96
486	Charges constatées d'avance	46 634,64			46 634,64			46 634,64	46 634,64		0,00
487	Produits constatés d'avance		2 544,74	2 544,74				2 544,74	2 544,74		0,00
48	Sous Total compte 48	46 634,64	2 544,74	2 544,74	46 634,64			49 179,38	49 179,38		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 4	949 766,88	715 602,50	106 025 091,99	105 301 891,04			106 974 858,87	106 017 493,54	2 540 994,16	1 583 628,83
5118	Autres valeurs à l'encaissement			2 334,88	2 334,88			2 334,88	2 334,88		0,00
511	Sous Total compte 511			2 334,88	2 334,88			2 334,88	2 334,88		0,00
515	Compte au trésor	2 969 092,11		36 630 499,60	36 474 137,12			39 599 591,71	36 474 137,12	3 125 454,59	
51931	Lignes de crédit de trésorerie		1 600 000,00	7 100 000,00	5 500 000,00			7 100 000,00	7 100 000,00		0,00
5193	Sous Total compte 5193		1 600 000,00	7 100 000,00	5 500 000,00			7 100 000,00	7 100 000,00		0,00
519	Sous Total compte 519		1 600 000,00	7 100 000,00	5 500 000,00			7 100 000,00	7 100 000,00		0,00
51	Sous Total compte 51	2 969 092,11	1 600 000,00	43 732 834,48	41 976 472,00			46 701 926,59	43 576 472,00	3 125 454,59	
5411	Régisseurs d'avances (avances)			5 000,00	444,42			5 000,00	444,42	4 555,58	
541	Sous Total compte 541			5 000,00	444,42			5 000,00	444,42	4 555,58	
54	Sous Total compte 54			5 000,00	444,42			5 000,00	444,42	4 555,58	
580	Opérations d'ordre budgétaire			206 201 264,20	206 201 264,20			206 201 264,20	206 201 264,20		0,00
584	Encaissements par lecture optique			24 309,27	24 309,27			24 309,27	24 309,27		0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			74,00	74,00			74,00	74,00		0,00
587	Sous Total compte 587			74,00	74,00			74,00	74,00		0,00
588	Autres virements internes			1 373,82	1 373,82			1 373,82	1 373,82		0,00
58	Sous Total compte 58			206 227 021,29	206 227 021,29			206 227 021,29	206 227 021,29		0,00
	Total classe 5	2 969 092,11	1 600 000,00	249 964 855,77	248 203 937,71			252 933 947,88	249 803 937,71	3 130 010,17	
6012	Portage					23 091 222,82	69 673,66	23 091 222,82	69 673,66	23 021 549,16	
6019	Produits en atténuation de charges					9 057,96	890 859,55	9 057,96	890 859,55		881 801,59
601	Sous Total compte 601					23 100 280,78	960 533,21	23 100 280,78	960 533,21	22 139 747,57	
60225	Fourniture de bureau					805,25	805,25	805,25	805,25		0,00
6022	Sous Total compte 6022					805,25	805,25	805,25	805,25		0,00
602	Sous Total compte 602					805,25	805,25	805,25	805,25		0,00
6031	Variation des stocks de matières premières					82 925 476,51	102 558 158,45	82 925 476,51	102 558 158,45		19 632 681,94
603	Sous Total compte 603					82 925 476,51	102 558 158,45	82 925 476,51	102 558 158,45		19 632 681,94

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					6 571,12		6 571,12		6 571,12	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équi					6 889,88		6 889,88		6 889,88	
6064	Fournitures administratives					805,25		805,25		805,25	
6066	Carburants					1 501,82		1 501,82		1 501,82	
6068	Autres matières et fournitures					3 827,65		3 827,65		3 827,65	
606	Sous Total compte 606					19 595,72		19 595,72		19 595,72	
60	Sous Total compte 60					106 046 158,26	103 519 496,91	106 046 158,26	103 519 496,91	2 526 661,35	
6132	Locations immobilières					113 664,84		113 664,84		113 664,84	
6135	Locations mobilières					10 715,40		10 715,40		10 715,40	
613	Sous Total compte 613					124 380,24		124 380,24		124 380,24	
614	Charges locatives et de copropriété					32 150,96		32 150,96		32 150,96	
61558	Autres biens mobiliers					129,17		129,17		129,17	
6155	Sous Total compte 6155					129,17		129,17		129,17	

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6156	Maintenance					10 001,41		10 001,41		10 001,41	
615	Sous Total compte 615					10 130,58		10 130,58		10 130,58	
6161	Multirisques					63 556,00	9 732,00	63 556,00	9 732,00	53 824,00	
6168	Autres					732,60		732,60		732,60	
616	Sous Total compte 616					64 288,60	9 732,00	64 288,60	9 732,00	54 556,60	
618	Divers					3 949,33		3 949,33		3 949,33	
61	Sous Total compte 61					234 899,71	9 732,00	234 899,71	9 732,00	225 167,71	
6226	Honoraires					71 718,00		71 718,00		71 718,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux					195,86		195,86		195,86	
6228	Divers					12 166,76		12 166,76		12 166,76	
622	Sous Total compte 622					84 080,62		84 080,62		84 080,62	
6231	Annonces et insertions					1 580,00		1 580,00		1 580,00	
6236	Catalogues et imprimés					1 287,00		1 287,00		1 287,00	

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6237	Publications					70,00		70,00			70,00
6238	Divers					26,67		26,67			26,67
623	Sous Total compte 623					2 963,67		2 963,67			2 963,67
6242	Transports sur ventes					10,00		10,00			10,00
624	Sous Total compte 624					10,00		10,00			10,00
6251	Voyages et déplacements					371,45		371,45			371,45
6256	Missions					9 419,97		9 419,97			9 419,97
6257	Réceptions					1 941,47		1 941,47			1 941,47
625	Sous Total compte 625					11 732,89		11 732,89			11 732,89
6261	Frais d'affranchissement					5 477,34	30,00	5 477,34	30,00		5 447,34
6262	Frais de télécommunications					8 645,43		8 645,43			8 645,43
626	Sous Total compte 626					14 122,77	30,00	14 122,77	30,00		14 092,77
627	Services bancaires et assimilés					207,26		207,26			207,26

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Concours divers (cotisations)					3 870,00			3 870,00		3 870,00
6283	Frais de nettoyage des locaux					6 027,10			6 027,10		6 027,10
6288	Autres					22 757,50			22 757,50		22 757,50
628	Sous Total compte 628					32 654,60			32 654,60		32 654,60
62	Sous Total compte 62					145 771,81	30,00		145 771,81	30,00	145 741,81
6311	Taxe sur les salaires					75 815,00			75 815,00		75 815,00
631	Sous Total compte 631					75 815,00			75 815,00		75 815,00
6332	Cotisations versées au FNAL					824,23	63,63		824,23	63,63	760,60
6333	Participation des employeurs à la format					553,47			553,47		553,47
633	Sous Total compte 633					1 377,70	63,63		1 377,70	63,63	1 314,07
6354	Droits d'enregistrement et de timbre					28,84			28,84		28,84
635	Sous Total compte 635					28,84			28,84		28,84
63	Sous Total compte 63					77 221,54	63,63		77 221,54	63,63	77 157,91



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6411	Salaires, appointements, commissions de					933 016,41	16 182,36	933 016,41	16 182,36	916 834,05	
64198	Autres remboursements						13 283,81		13 283,81		13 283,81
6419	Sous Total compte 6419						13 283,81		13 283,81		13 283,81
641	Sous Total compte 641					933 016,41	29 466,17	933 016,41	29 466,17	903 550,24	
6451	Cotisations à l'URSSAF					196 750,62	13 064,04	196 750,62	13 064,04	183 686,58	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					140 728,27	19 176,46	140 728,27	19 176,46	121 551,81	
6454	Cotisations au Pôle Emploi					40 771,29	2 848,77	40 771,29	2 848,77	37 922,52	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						35 729,98		35 729,98		35 729,98
645	Sous Total compte 645					378 250,18	70 819,25	378 250,18	70 819,25	307 430,93	
6475	Médecine du travail, pharmacie					3 628,60	1 374,30	3 628,60	1 374,30	2 254,30	
647	Sous Total compte 647					3 628,60	1 374,30	3 628,60	1 374,30	2 254,30	
648	Autres charges de personnel					109 863,54	2 574,50	109 863,54	2 574,50	107 289,04	
64	Sous Total compte 64					1 424 758,73	104 234,22	1 424 758,73	104 234,22	1 320 524,51	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6512	Droits d'utilisation - Informatique en n					224,00		224,00		224,00	
6518	Autres					3 299,16		3 299,16		3 299,16	
651	Sous Total compte 651					3 523,16		3 523,16		3 523,16	
6541	Créances admises en non-valeur					74,00		74,00		74,00	
654	Sous Total compte 654					74,00		74,00		74,00	
6588	Autres charges diverses de gestion coura					3,61		3,61		3,61	
658	Sous Total compte 658					3,61		3,61		3,61	
65	Sous Total compte 65					3 600,77		3 600,77		3 600,77	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					1 356 700,26	15 450,01	1 356 700,26	15 450,01	1 341 250,25	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE					573 641,98	545 446,01	573 641,98	545 446,01	28 195,97	
6611	Sous Total compte 6611					1 930 342,24	560 896,02	1 930 342,24	560 896,02	1 369 446,22	
661	Sous Total compte 661					1 930 342,24	560 896,02	1 930 342,24	560 896,02	1 369 446,22	
6688	Autres					26 236,45		26 236,45		26 236,45	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE


Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
668	Sous Total compte 668					26 236,45		26 236,45		26 236,45	
66	Sous Total compte 66					1 956 578,69	560 896,02	1 956 578,69	560 896,02	1 395 682,67	
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales					1 141,00		1 141,00		1 141,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opéra					10 178,14		10 178,14		10 178,14	
671	Sous Total compte 671					11 319,14		11 319,14		11 319,14	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					59 735,06		59 735,06		59 735,06	
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement					571 716,67		571 716,67		571 716,67	
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionn					23 392,50		23 392,50		23 392,50	
674	Sous Total compte 674					595 109,17		595 109,17		595 109,17	
67	Sous Total compte 67					666 163,37		666 163,37		666 163,37	
6811	Dotations aux amortissements sur immobil					64 106,65		64 106,65		64 106,65	
681	Sous Total compte 681					64 106,65		64 106,65		64 106,65	
68	Sous Total compte 68					64 106,65		64 106,65		64 106,65	

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
 Reçu en préfecture le 25/06/2026
 Publié le 25/06/2026
 ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					110 619 259,53	104 194 452,78	110 619 259,53	104 194 452,78	26 988 304,07	20 563 497,32
701	Ventes de produits finis et intermédiaire						2 536 942,80		2 536 942,80		2 536 942,80
70	Sous Total compte 70						2 536 942,80		2 536 942,80		2 536 942,80
731	Taxe spéciale d'équipement						15 137 866,00		15 137 866,00		15 137 866,00
732	Produit du prélèvement de l'article L.30						1 411 899,82		1 411 899,82		1 411 899,82
73	Sous Total compte 73						16 549 765,82		16 549 765,82		16 549 765,82
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						335 755,63		335 755,63		335 755,63
74	Sous Total compte 74						335 755,63		335 755,63		335 755,63
7588	Autres						3,46		3,46		3,46
758	Sous Total compte 758						3,46		3,46		3,46
75	Sous Total compte 75						3,46		3,46		3,46
7717	Dégrèvements d'impôts autres qu'impôts s						2 299,00		2 299,00		2 299,00
771	Sous Total compte 771						2 299,00		2 299,00		2 299,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						4 906,93		4 906,93		4 906,93
778	Autres produits exceptionnels						9 985,14		9 985,14		9 985,14
77	Sous Total compte 77						17 191,07		17 191,07		17 191,07
796	Transfert de charges financières						1 350 044,26		1 350 044,26		1 350 044,26
79	Sous Total compte 79						1 350 044,26		1 350 044,26		1 350 044,26
	Total classe 7						20 789 703,04		20 789 703,04		20 789 703,04
	Total général	160 444 680,12	160 444 680,12	386 899 968,62	366 918 107,84	240 591 321,69	260 573 182,47	787 935 970,43	787 935 970,43	224 139 396,16	224 139 396,16

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2025

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

72000 - ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**MAHE Sophie (1018815051-0), Inspecteur des Finances Publiques**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ETS PUBLIC FONCIER LOIRE-ATLAN** pendant l'année 2025 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.**DEPEYRE Yves (1006048168-0), CSC des Finances Publiques de 2ème catégorie**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 044-754078475-20260624-20260625_AFLA_4-DE



Exercice 2025

A DRFIP DES PAYS-DE-LOIRE - LO..., le 13/03/2026

A LOIRE-ATLANTIQUE, le 16/03/2026

A , le